

PAIX ET SÉCURITÉ EN AFRIQUE

Conférence de haut niveau à Oran

Lire l'article de Sofiane M. page 3

Le Quotidien Edition Nationale d'Information

D'ORAN

ACTUALITÉ AUTREMENT VUE

■ Le professionnel comptable et la lutte contre la corruption
SAHEB BACHAGHA



■ Loi de finances : quelles implications pour les médecins libéraux ?
BOUCHIKHI NOURREDINE



■ Les thèses universitaires et leur soutenance : le grand cirque
JAMAL MIMOUNI

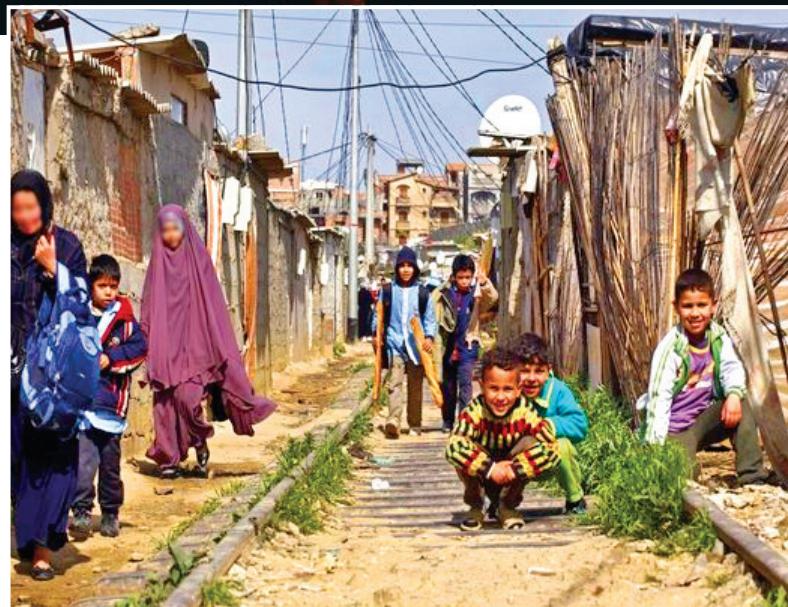
■ Bodo et les autres sans chez soi
AKRAM BELKAÏD

■ Livres : au nom de la loi !
BELKACEM AHcene-DJABALLAH

P. 5 à 14



■ Bidonville et secteur informel : l'un ne va pas sans l'autre !
CHERIF ALI



■ PROTECTEUR DU POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES ET GARANT DES EFFORTS PRODUCTIFS DE LA PETITE PAYSANNERIE
De la nécessité d'un retour à un système de régulation des fruits et légumes
ABDELKADER KHELIL

■ TRAITÉ DU QUIRINAL
Italiens et Français se préparent pour le jour d'après
ABDELHAK BENELHADJ



Pass sanitaire aux frontières, vaccination

Le gouvernement serre la vis

Après consultations avec le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus (Covid-19) et l'autorité sanitaire, le gouvernement a décidé de reconduire le dispositif actuel de protection et de prévention contre le coronavirus pour une période de dix jours à compter du 1^{er} décembre 2021, annonce un communiqué des services du Premier ministre.

R. N.

«S'inscrivant toujours dans l'objectif de préserver la santé des citoyens et à les prémunir contre tout risque de propagation du Coronavirus (COVID-19), ces mesures visent, au regard de la situation épidémiologique, à reconduire le dispositif actuel de protection et de prévention», indique le communiqué.

La même source rappelle qu'à la faveur de la «relative stabilisation de la situation épidémiologique», a été prise une «série de mesures d'allégement du dispositif de gestion de la crise sanitaire», qui se sont traduites notamment par la levée des restrictions sur la mobilité des personnes, sur les rassemblements de personnes et regroupements familiaux et les activités commerciales, économiques et sociales».

Cependant, précise le communiqué, ces mesures d'assouplissement «devaient être accompagnées par la poursuite, de manière rigoureuse, du respect par les citoyens des gestes barrières, notamment le port obligatoire du masque et l'observation des règles d'hygiène ainsi que l'application stricte des différents protocoles sanitaires». «Elles devaient être également soutenues par l'intensification des opérations de vaccination de la population, qui demeure le meilleur moyen de prévention et de protection des citoyens et de la société en général et l'élément essentiel concourant à la normalisation de la situation et au maintien des activités économiques et sociales», lit-on dans le document. Mais,

vaccinés à l'effet de participer massivement aux campagnes de vaccination qui se poursuivent à travers le territoire national.

«Dans ce cadre et indépendamment des conditions d'accès imposées pour les voyageurs», le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie «recommande l'institution du Pass-Sanitaire comme condition d'entrée et de sortie du territoire national». Le communiqué annonce que «cette mesure sera mise en œuvre dans les prochains jours pour ce qui est du transport de voyageurs par voie maritime».

Aussi, et «à l'issue de la période couverte par le présent communiqué, les pouvoirs publics pourraient être amenés à édicter des mesures sanitaires adaptées à l'évolution de la situation épidémiologique, notamment en matière d'obligation vaccinale et d'extension du passe-sanitaire à certaines activités». Le gouvernement appelle les Algériens à «davantage d'engagement et de responsabilité pour soutenir l'effort national de lutte contre cette épidémie mondiale par la vaccination et par la poursuite du respect des gestes barrières et des protocoles sanitaires», et annonce un «contrôle rigoureux par les services habilités en particulier pour ce qui est de l'exigence du port obligatoire du masque de protection».

ALERTE DES SPÉCIALISTES

Pour rappel, le président de la Société algérienne d'infectiologie (SAI), Pr Mohamed Yousfi, avait recommandé, mardi, d'aller vers «l'obligation du pass-vaccinal à la frontière». Dr Yousfi avait précisé que «plusieurs pays ont déjà exigé le pass-vaccinal pour les voyageurs», estimant nécessaire d'exiger «un test PCR négatif de moins de 36 heures au lieu de 72 heures, avant l'entrée au pays».

Tout appelant à ne pas céder à la panique, Pr. Yousfi met en garde contre tout relâchement en termes de mesures de prévention, et appelant à «augmenter la cadence de la vaccination et le taux de couverture vaccinale». «On est seulement à 25 % de taux de vaccination, alors que l'objectif pour une immunité collective est de 80 %. On est encore très loin, pourtant les vaccins sont disponibles en quantité suffisante», a-t-il déclaré. Pour les réticents à la vaccination, Pr. Yousfi affirme que «dans les pays développés qui font aujourd'hui face à la cinquième vague, selon leurs statistiques, 95 % des personnes en réanimation sont des non-vaccinés, sachant que le but des vaccins est d'éviter les formes graves et non pas l'infection en elle-même».

VERS L'OBLIGATION VACCINALE POUR CERTAINES ACTIVITÉS

Le communiqué affirme aussi que le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie et l'autorité sanitaire «recommandent, avec instance, l'extrême vigilance des citoyens qui doivent éviter tout relâchement à l'égard du respect des gestes barrières et des différents protocoles sanitaires dédiés aux différentes activités économiques, commerciales et sociales». Ils réitèrent leurs appels en direction des citoyens non encore



Coronavirus 192 nouveaux cas et 5 décès

Cent quatre-vingt-douze (192) nouveaux cas confirmés de coronavirus (covid-19), 152 guérisons et 5 décès ont été enregistrés ces dernières 24 heures en Algérie, a annoncé mercredi, le ministère de la Santé dans un communiqué. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 210.723, celui des décès à 6.076 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 144.602 cas.

Par ailleurs, 16 patients sont actuellement en soins intensifs, ajoute la même source. En outre, 24 wilayas n'ont recensé aucun cas durant les dernières 24 heures, 18 autres ont enregistré de 1 à 9 cas, tandis que 6 wilayas ont enregistré 10 cas et plus.

ANALYSE

Abdelkrim Zerzouri

A quand «la ruée vers l'or» ?

Le déclic qui devait provoquer «la ruée vers l'or» n'a pas encore eu lieu. Les pouvoirs publics ont vraisemblablement mis en œuvre les conditions, ou s'attellent à le faire, pour attirer les opérateurs économiques vers ce créneau de l'investissement dans le domaine minier, en l'occurrence l'exploration et exploitation des richesses minières (phosphate, zinc, plomb, fer, lithium, diamant et or), mais le secteur reste étrangement à ses premiers balbutiements depuis son ouverture aux investissements publics et privés, et sa contribution à l'économie nationale reste très modeste en dépit des énormes potentialités du pays, selon l'aveu des responsables du secteur. Y a-t-il eu mauvaise appréciation dans l'attelage de l'arsenal juridique d'accompagnement des investisseurs, une communication modeste par rapport à l'effet recherché, imposant, en l'occurrence la relance et la diversification de l'économie nationale, ou encore d'autres motifs qui ont freiné le départ d'une ruée vers l'or escomptée ? De toute évidence, la crise sanitaire a eu son mot dans le freinage de l'appareil économique, ici et ailleurs, mais les derniers efforts déployés par le ministère de tutelle montre également que l'accompagnement réglementaire souffrait d'un manque de lucidité. Faisant réagir les responsables à introduire des amendements dans le nouveau projet de loi minière afin de stimuler l'investissement et simplifier les procédures relatives aux autorisations d'exploration et d'exploitation des ressources minières en Algérie. La nouvelle loi minière prévoit, en sus, «plusieurs incitations financières et fiscales, ainsi que des mesures attractives au profit des investisseurs tant algériens qu'étrangers». D'autres mesures renseignent sur le rat-trapage des lacunes réglementaires à travers la révision de ce texte de loi, et ce n'est que maintenant qu'on a pensé à élargir les prérogatives de l'Agence nationale des activités minières et à avoir une vision «claire» sur tous les projets que compte concrétiser le pays.

Le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab a estimé dans le sillage de cet enrichissement de la loi minière que «toutes les conditions sont réunies aujourd'hui pour encourager les opérateurs économiques à investir dans le secteur». Avec des prévisions d'exportation de phosphate, zinc, plomb, fer et or, qui se chiffrent à 4 milliards de dollars, on serait tout simplement sous le choc d'une forte désillusion qu'il n'y ait pas de candidats à l'investissement dans le créneau. Et le partenaire étranger, indispensable si on veut sérieusement développer le secteur minier, a-t-on pensé comment le convaincre de s'installer en Algérie ? Le ministre de l'Energie et des Mines a indiqué sur ce registre que son département était sur le point de lancer un deuxième appel d'offre pour chercher des partenaires ayant la technologie d'exploration d'orpailage dans une profondeur de 400 mètres, ainsi que les outils nécessaires pour la transformation de cet métal précieux, mais il reste encore à sonder en parallèle le partenariat étranger dans d'autres filières minières comme l'exploration et l'exploitation du zinc, du plomb et pour quoi pas le diamant. Le secteur d'exploitation minière dépend étroitement des échanges avec les partenaires étrangers, reconnaît le ministre de l'Energie et des Mines, alors pourquoi ne pas organiser une vaste opération de charme pour les inciter à investir en Algérie ? On serait bien avisé d'éviter sur ce plan le même long cheminement de la loi sur les hydrocarbures pour, finalement, l'adapter à la réalité et au contexte économique mondial.

Malgré la pandémie

La continuité des services liés au VIH indispensable

Le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid a souligné, mercredi à Alger, l'importance de la continuité des services de santé liés au VIH, à l'instar de l'accès au dépistage et au traitement y compris dans le contexte Covid-19.

Dans une allocution lue en son nom par son conseiller, Mohamed El-Hadj, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le Sida, le ministre a mis l'accent sur «l'importance des services liés au VIH, tel l'accès au dépistage et au traitement y compris dans le contexte Covid-19, sans discrimination aucune ni stigmatisation pour éliminer l'épidémie du SIDA en tant que menace de santé publique». La célébration de cette journée est placée cette année sous le thème: «mettre fin aux inégalités, mettre fin au sida, mettre fin aux pandémies» avec comme slogan national «sans préjugés, sans discrimination pour mettre fin au sida», a-t-il précisé.

«La pandémie Covid-19 a perturbé les services de santé et menace les progrès accomplis au cours des 20 dernières années dans le domaine aussi bien de la santé que du développement, y compris pour ce qui est des avancées dans la lutte contre le VIH», a-t-il indiqué.

L'objectif général de la journée mondiale 2021 s'inscrit dans l'accélération de la riposte pour éliminer le sida d'ici l'an 2030, en mettant l'accent sur l'accès équitable aux soins et sur leur qualité, dans le respect du droit à la santé pour tous et souligne l'importance des services liés au VIH tel l'accès au dépistage et au traitement y compris dans le contexte Covid-19 sans discrimination aucune ni stigmatisation pour éliminer l'épidémie du SIDA en tant que menace de santé publique. C'est aussi une opportunité pour consolider les progrès accomplis, a-t-il affirmé.

Il a également évoqué la «volonté politique» qui, selon lui, «s'est traduite par une mobilisation totale du Gouvernement et de l'ensemble des intervenants notamment, la société civile, dans un cadre multisetorial consacré par un décret exécutif du Premier Ministre et appuyé par le maintien du recours à un financement conséquent avec plus de 95 % sur le seul budget de l'Etat, permettant d'assurer un accès universel et gratuit pour toutes les prestations y compris le dépistage et le traitement».

L'Algérie s'est fixée, poursuit-il, des priorités pour l'accélération de la riposte au SIDA en particulier au sein des groupes les plus vulnérables au risque du VIH, l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, le renforcement des activités de prévention, le dépistage, le traitement, les soins et l'accompagnement avec l'appui de la société civile.

«Je tiens à citer et à saluer les actions mises en œuvre avec beaucoup d'engagement par tous nos partenaires durant la pandémie Covid-19, notamment, la société civile à travers leur implication de plus en plus grande dans les interventions de prévention de proximité auprès des populations vulnérables, et celles visant à soutenir, sur le plan psycho-social, les personnes vivant avec le VIH, comme la médiation sociale et l'acheminement des médicaments aux personnes vivant avec le VIH», assure le ministre. «Le ministère de la Santé a actualisé le guide de prise en charge thérapeutique, en inscrivant le DTG en première ligne thérapeutique. Ceci permettra de traiter environ 80% des personnes vivant avec le VIH avec le Dolutégravir (DTG), et réduire la facture annuelle des traitements antirétroviraux», a-t-il souligné.

«Je tiens à citer et à saluer les actions mises en œuvre avec beaucoup d'engagement par tous nos partenaires durant la pandémie Covid-19, notamment, la société civile à travers leur implication de plus en plus grande dans les interventions de prévention de proximité auprès des populations vulnérables, et celles visant à soutenir, sur le plan psycho-social, les personnes vivant avec le VIH, comme la médiation sociale et l'acheminement des médicaments aux personnes vivant avec le VIH», assure le ministre. «Le ministère de la Santé a actualisé le guide de prise en charge thérapeutique, en inscrivant le DTG en première ligne thérapeutique. Ceci permettra de traiter environ 80% des personnes vivant avec le VIH avec le Dolutégravir (DTG), et réduire la facture annuelle des traitements antirétroviraux», a-t-il souligné.

Paix et sécurité en Afrique

Conférence de haut niveau à Oran

La diplomatie algérienne multiplie les rencontres avec ses alliés africains pour préparer une réplique commune à la campagne menée par le Maroc pour l'octroi à l'entité sioniste du statut d'observateur à l'Union africaine (UA).

Sofiane M.

La conférence de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique, qui se tiendra à Oran du 2 au 4 décembre, sera ainsi l'occasion pour la diplomatie algérienne de créer un front commun contre la récente décision du président de la Commission de l'Union africaine qui a accordé un statut d'observateur à Israël. Le prochain sommet des chefs d'Etat africains prévu en février prochain devra en effet examiner cette décision qui est d'ores et déjà rejetée par plusieurs pays africains, dont l'Afrique du Sud, le Nigeria, la Tanzanie, la Namibie et bien sûr l'Algérie. La diplomatie algérienne peut compter dans cette bataille sur ses nombreux alliés dans le continent africain. Le ministre tunisien des Affaires étrangères et de l'Emigration des Tunisiens à l'étranger, Othmane El Jarendi, qui est arrivé mardi soir à Oran pour participer à la conférence de haut niveau a d'ailleurs déclaré que son pays partage avec l'Algérie une vision politique et sécuritaire commune sur les affaires de la région. Le ministre tunisien des Affaires étrangères est arrivé à l'aéroport international d'Oran en compagnie du ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra et le ministre tchadien des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Tchadiens à l'étranger, Cherif Mahamat Zene. Le ministre tunisien a affirmé à sa descente de l'avion que « les relations algéro-tunisiennes, très anciennes, sont en continue évolution, nonobstant la coordination totale, étroite et permanente entre les dirigeants des deux pays et entre moi et mon frère Ramtane Lamamra ». Othmane El Jarendi a affirmé que les deux pays sont en coordination constante sur toutes les questions de la région, du monde et des questions bilatérales, faisant référence à la consultation permanente et continue entre les deux pays. « Nous tenons vivement à travailler en commun dans tous les domaines et

dans toutes les circonstances », a-t-il souligné, rapporte l'APS. Il a précisé que sa présence à Oran s'inscrit dans le cadre de la réunion du Conseil de paix et de la sécurité en Afrique. « C'est une occasion de plus pour ce Conseil de se réunir à Oran avec les membres africains non permanents du Conseil de sécurité, de nombreux fonctionnaires de l'Organisation des nations unies (ONU) et des hauts fonctionnaires de l'Union africaine (UA), pour la consultation, le dialogue et la coordination sur toutes les questions intéressant l'Afrique dans tous les domaines, en particulier ceux liés à la sécurité, la paix et le développement », a-t-il signalé. Et d'ajouter que « la conférence sera l'occasion d'échanger les points de vue sur les moyens les plus efficaces d'œuvrer dans l'intérêt de l'Afrique et dans l'intérêt de nos pays et de dégager des recommandations que nous suivrons dans notre activité diplomatique au niveau du Conseil de sécurité et au niveau du Conseil africain de la paix et de la sécurité ». Il a également affirmé, dans le même contexte, que l'Algérie, qui accueille cette rencontre, « est toujours précurseur pour développer tous les cadres appropriés de dialogue, que ce soit au niveau arabe ou africain et récemment au niveau des pays voisins de la Libye », ajoutant « les rencontres des prochains jours font partie de ces cadres de concertation que nous offre notre soeur l'Algérie pour que nous puissions dialoguer les uns avec les autres et dégager des stratégies de travail qui profiteront à nos pays et à la sécurité et la paix dans notre région ».

Il est à rappeler que l'Algérie s'oppose à l'octroi du statut d'observateur à Israël car l'entité sioniste ne remplit pas les critères d'acceptation. Le postulant à ce statut doit avoir « un comportement compatible avec les buts et principes de l'acte constitutif de l'UA comme le droit à l'autodétermination, la non occupation de territoires par la force et l'obligation de régler pacifiquement les différends ».

Tebboune reçoit les lettres de créance de deux nouveaux ambassadeurs

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu mercredi au siège de la Présidence de la République, les lettres de créance de deux nouveaux ambassadeurs accrédités en Algérie, indique un communiqué de la Présidence de la République.

« Il s'agit de son Excellence, l'ambassadeur de l'Etat de Palestine, M. Fayez Mohamed Mahmoud Abu Aita, et de son Excellence, l'am-

bassadeur de la République arabe d'Egypte, M. Mokhtar Gamil Tawfiq Warida », précise le communiqué.

La cérémonie de remise des lettres de créance s'est déroulée en présence du ministre de Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, M. Ramtane Lamamra et du Directeur de Cabinet à la Présidence de la République, Abdelaziz Khellaf, conclut le communiqué.

Examen du BEM

Le ministère dément la rumeur



M. Aziza

La rumeur relative à l'annulation des épreuves de l'examen du Brevet d'enseignement moyen (BEM) a été vite démentie par le ministre de l'Education nationale. Dans un communiqué rendu public avant-hier, les responsables du département d'Abdelhakim Belabed ont tenu à préciser que « l'examen du Brevet d'enseignement moyen est toujours maintenu ». En soulignant l'importance de la tenue de tel examen qui « permet d'évaluer les compétences de l'élève et ses potentialités pour poursuivre ses études dans l'enseignement secondaire général et technologique ».

Le ministère de l'Education a ainsi démenti les informations relayées par certains médias et les réseaux sociaux. En mettant l'accent sur la nécessité de « recueillir l'information à la source via le site électronique du ministère ou sur sa page Facebook officielle et authentifiée ».

Pour Zoubir Rouina, président du

Conseil des enseignants des lycées d'Algérie (CLA), la rumeur relative à l'annulation du BEM était « évidente » après l'annulation de l'examen de la cinquième année primaire. Mais, dit-il, si son syndicat est pour l'annulation de l'examen de la cinquième année primaire, il est en revanche contre l'idée d'annuler pour le moment l'examen du Brevet d'enseignement moyen.

C'est « une demande » ou une « proposition » qui ne répond à aucune logique et qui ne repose sur aucun argument fiable. Il précise : « on a besoin aujourd'hui d'évaluer l'élève au cours de sa quatrième année moyenne et l'évaluation finale de l'ensemble de son cursus dans le cycle moyen ». M. Rouina affirme que « l'examen final motive l'élève pour atteindre un objectif, c'est un stimulateur du désir de la réussite ». Et de conclure : « la joie et les festivités ne doivent pas se limiter aux fêtes et aux anniversaires, mais l'on doit aussi connaître la joie de la réussite notam-

ment dans le cursus scolaire, afin de donner la valeur au savoir ». Tout cela, dira M. Rouina, doit se faire suivant des mécanismes dévaluation et des méthodes d'enseignement qui boostent la motivation de l'élève et qui l'aide à renforcer ses acquis.

Messaoud Boudiba, porte-parole du Cnapeste, abonde dans le même sens, en évoquant l'inutilité d'aller vers l'annulation du BEM. Le motif de la « peur » qui a été évoquée dans le cadre de l'annulation de l'examen final du cycle primaire n'est plus valable pour les élèves du cycle moyen qui sont plus âgés. Et d'affirmer également que les efforts de l'élève au cours de l'année sont pris en compte. Pour Boudiba, cette « proposition » ou cet « appel » est en fait une réaction ou une réplique à l'annulation officielle de l'examen finale du cycle primaire.

Enfin, les syndicats réitèrent qu'ils sont contre toutes décisions prises à la hâte sans concertation et étude au préalable.

Raïna
Raïkoum

El-Houari Dilmî

L'ennemi aux sept têtes

En riposte à la trahison du régime du Makhzen, des milliers de Marocains sont descendus dans la rue en solidarité avec le peuple palestinien. Ici faux portrait croisé d'un Palestinien et son congénère algérien dans une quête sans quai ni halte à destination d'une vie plus «vivable», et un monde où l'élégance ne meurt pas foulée aux pieds des lourdauds... Le Palestinien n'a pas de terre ni des soldats en tenue de combat, capables de le défendre contre l'ennemi aux sept têtes, mais il a un drapeau en tissu de fabrique locale, des partis politiques extra-muros et des roquettes dans le rôle d'épouvantail pour faire peur aux oiseaux de mauvais augure. L'Algérien, lui, a une terre, un drapeau, des partis politiques trisomiques parce que victimes de mauvaises manipulations de laboratoire, une prodigalité d'or noir, un foisonnement de blé... étranger et même des avions ultra-modernes, mais pas de boulot, ni de logement, ni de permis d'aller de l'avant parce que coincé dans son starting-block «piégé» par des pieds bots. A part le «coup de main» ami, vite oublié par le coup de pied ennemi et quelques offrandes pour ne pas se sentir trop à l'étroit dans sa terre détournée, le Palestinien n'a rien pour vivre, mais (sur) vit pour

décrocher un morceau de terre un jour qui viendra. L'Algérien, lui, vit dans un pays aux dimensions quasi cosmiques mais souffre d'une clausrophobie qu'aucun toubib n'a pu diagnostiquer. Au point que vivre contorsionné dans un cube d'eau froide est pour lui (l'Algérien) un jardin d'Eden que n'offre même pas un pays inoccupé aux trois quarts de sa superficie en friche. Même qu'un harrag du pays de Mahmoud Darwich ne regarde pas dans la même direction qu'un harrag algérien, pro patria les pros dans l'art de la fuite vers l'ailleurs. Le premier quitte son pays pour fausser compagnie à l'odeur irrespirable de la fauchouse et gagner un temps... soit peu en longévité, et le deuxième qui défie les lois de la géographie pour abréger sa vie dans un dernier râle, offert en macabre symphonie aux planctons. Aussi vrai que ce pays ressemble comme deux gouttes d'eau en suée à ce corps dont les organes vitaux sont très malades, la sardine est-elle la seule à pourrir par la tête après sa mort ? Et même si la chirurgie fait du bien, là où elle a pour « vocation » de faire mal, seul le bistouri est à même de réparer un organe malade et lui éviter une douloureuse amputation. Mais, au fait, peut-on arracher une tête pourrie à un corps moribond ?

Achraf Benhassine nouveau gouverneur de l'Algérie à l'Opep

Le représentant de l'Algérie à l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), Achraf Benhassine, vient d'être nommé nouveau gouverneur du pays au sein de la même

organisation, a-t-on appris mercredi auprès d'une source proche du dossier. M. Benhassine remplace, à cet effet, Mohamed Hamel, élu, en novembre dernier, secrétaire général du

Forum des pays exportateurs du gaz (GECF), souligne la même source. M. Benhassine prendra officiellement ses fonctions à partir du premier janvier prochain, selon la même source.

Bloqué en Espagne Levée des réserves sur le navire «Tinziren»

R. N.

Les réserves sur le navire «Tinziren», bloqué en Espagne ont été levées. C'est ce qu'a affirmé le ministère des Transports a annoncé, mardi dans un communiqué. «Dans le cadre des démarches entreprises pour le déblocage des navires de la Compagnie nationale algérienne de navigation (CNAN-Nord) immobilisés au niveau des ports étrangers en raison de leur non conformité aux règles et normes juridiques et techniques internationales, il a été procédé, mardi 30 novembre 2021, à la levée de toutes les réserves sur le navire Tinziren, retenu au port d'Algésiras (Espagne) depuis octobre dernier. Le navire est actuellement sur le chemin du retour», précise le communiqué. Le ministre des Transports, Aissa Bekkai, a instruit les responsables des sociétés nationales de transport maritime de prendre toutes les mesures techniques, réglementaires et juridiques pour la mise en conformité des navires avec les normes établies par l'Organisation maritime internationale (OMI).

Pour rappel, la CNAN-Nord avait indiqué il ya quelques jours que le blocage du cargo algérien «Timgad» au port belge de Ghent était en cours de résolution. «La situation du Timgad est en voie d'être réglée», a précisé à l'APS le directeur général de cette Compagnie, Smain Abdelmalek.

Il a rappelé que les raisons du blocage sont liées, essentiellement, à des «défaillances techniques constatées» et à «un retard dans le paiement des salaires des employés».

«Le Timgad est bloqué suite à un contrôle de l'état du pavillon ayant conduit à des prescriptions techni-

ques et autres liées à des retards de paiement des marins», a-t-il dit, soulignant que ce cargo «n'est pas déclaré en situation d'abandon». M. Abdelmalek a rappelé que le navire de transport de marchandises «Saoura», bloqué au port de Brest (France) depuis le 29 octobre dernier, a été libéré la mi-novembre.

TARIQ IBN ZIYAD TOUJOURS À L'ARRÊT

Par ailleurs, le ministre des Transports a effectué, mardi, une visite inopinée au port d'Alger, pour de s'enquérir de la situation du navire «Tariq Ibn Ziyad», à l'arrêt depuis mai 2021, selon un autre communiqué du ministère. M. Bekkai a inspecté les différents équipements et structures de ce navire de l'Entreprise nationale du transport maritime des voyageurs (ENMTV), entré en exploitation en 1995.

Ce navire est à l'arrêt depuis le mois de mai dernier, en raison de défaillances techniques et de l'expiration des certificats internationaux relatifs aux normes de sécurité. Le ministre a écouté des explications fournies par l'équipage du navire concernant ses caractéristiques, sa valeur commerciale et ses problèmes, de même que l'impératif de l'inspection et du contrôle de ce navire a été mis en exergue en vue de renouveler les certificats qui sont des documents essentiels à bord du navire. Il a insisté sur l'importance de procéder à toutes les opérations d'entretien, de maintenance et de réhabilitation de ce navire et de renouveler ses certificats afin de lui permettre de relancer son activité commerciale dans les plus brefs délais, outre le renforcement de la flotte du transport maritime des voyageurs.

Incendie de la raffinerie de Skikda L'un des blessés décède

A. Boudrouma

Le jeune Saadi Abderrahmane, grièvement brûlé lors de l'incendie qui a eu lieu avant-hier à l'unité Reforming1 de la raffinerie de Skikda (RAIK) n'a malheureusement pas survécu à ses blessures et a rendu l'âme dans la matinée d'hier, à 09h15 à l'hôpital Abderrezak Bouhara.

Il était âgé de 35 et père de 2 filles, chaudronnier à l'entreprise de maintenance industrielle SOMIK. Très vite la nouvelle s'est répandue à Skikda où c'est la consternation au sein de ses proches particulièrement et tous ses collègues. Ces derniers, très affectés par le décès de leur ami et collègue ont observé un sit-in au niveau de leur entreprise la SOMIK, sous-traitant de Sonatrach en charge des travaux de l'incident.

Pluies sur l'Ouest et le Centre

Des pluies parfois sous forme d'averses orageuses, accompagnées localement de chutes de grêle, affecteront plusieurs wilayas de l'Ouest et du Centre du pays à partir de ce jeudi, a indiqué un bulletin météorologique spécial (BMS) émis, mercredi, par l'Office national de la météorologie.

Ces perturbations météorologiques d'un niveau de vigilance orange, toucheront les wilayas de Tlemcen, Ain Témouchent, Oran, Mostaganem, Chlef, Tipaza, Alger, Boumerdès, Tizi Ouzou, Bouira, Blida,

Médéa, Aïn Defla, Tissemsilt, Tiaret, Relizane, Mascara et Sidi Bel Abbès, affirme la même source.

Quant à la validité du BMS, elle s'étend du jeudi 02 décembre à 06h00 au Vendredi 03 décembre à 06h00, ajoute le communiqué de l'Office national de météorologie, soulignant que les quantités de ces pluies, accompagnées de rafales de vent sous orages, sont estimées entre 20 et 40 mm pouvant atteindre ou dépasser localement 50 mm, précise la même source.

Elections locales Quelles alliances après les résultats ?

Le secrétaire général (SG) du Front de libération nationale (FLN), Abou El Fadhl Baadji, a affirmé que les résultats des élections locales annoncés, mardi, témoignent de la «bonne voie» adoptée par le parti.

Lors d'une conférence de presse consacrée à l'évaluation des résultats obtenus par le parti lors des Locales du 27 novembre, M. Baâdji a souligné que ces résultats étaient «une réponse forte à ceux qui ont tenté de déstabiliser le Front et témoignent de la bonne voie adoptée par le parti et de son ouverture à la société».

«Notre victoire se justifie car nous avons placé notre confiance en des hommes et des femmes compétents», a-t-il ajouté. M. Baâdji a déploré en revanche les défaillances constatées au niveau des structures du parti dans certaines wilayas», soulignant qu'il sera remédié à la situation après la fin des élections partielles des membres du Conseil de la Nation». Concernant les alliances, le SG du FLN a souligné que son parti était ouvert à toutes les propositions d'alliance avec tous les acteurs politiques.

Le FLN est arrivé en tête des élections locales avec 5.978 sièges dans 124 Assemblées popu-

laires communales (APC) à travers 42 wilayas et 471 sièges aux Assemblées populaires de wilaya (APW).

Pour sa part, le secrétaire général du Rassemblement national démocratique (RND), Tayeb Zitouni, a qualifié d'honorables» les résultats obtenus par sa formation politique lors des élections locales, soulignant qu'un travail sera mené pour les améliorer à l'avenir.

Réagissant aux résultats des élections, M. Zitouni a indiqué dans un post sur la page Facebook du parti que le RND qui a vu l'élection de quelque 5.000 de ses candidats à cette échéance électorale demeurerait une importante force politique sur la scène nationale et jouera son rôle pour la stabilité de l'Algérie et de ses institutions.

M. Zitouni a également appelé à «la contribution à la construction d'une économie forte avec des institutions élues» tout en «participant à la résolution des problèmes sociaux dont souffrent les citoyens». Quant à lui, le Mouvement de la société pour la paix (MSP) s'est félicité dans un communiqué, des «bons résultats» réalisés lors de ces élections. Le Bureau exécutif du MSP a valorisé «lors de sa réunion périodique consacrée à l'évaluation des résultats des élections loca-

les, «la bonne progression enregistrée dans les résultats des élections locales comparativement aux précédentes échéances, en conformité avec les objectifs tracés par les institutions du mouvement», a précisé le communiqué.

La valorisation de ces résultats se base sur une série d'indicateurs dont «une progression dans le nombre des Assemblées populaires communales et de wilayas où le parti arrive en tête, ainsi que dans le nombre des élus au niveau des Assemblées», a précisé le communiqué.

Il s'agit également de la réussite du MSP à obtenir un siège au moins dans 95% des APC et APW, ce qui consacre la présence du parti dans les différentes wilayas du pays, ainsi que sa réussite au niveau de wilayas à forte symbolique». La question des alliances sera tranchée par les institutions locales du mouvement en fonction des données et des conditions de chaque commune et wilaya, a précisé le parti. Le Bureau exécutif du MSP a annoncé l'organisation d'une conférence de presse, après l'annonce des résultats définitifs et l'installation des Assemblées élues pour dresser un état des lieux et expliquer la future vision du parti», a conclu le communiqué.

En une semaine Plus de 3 quinze de kif interceptés

Des détachements combinés de l'Armée nationale populaire ont arrêté, entre le 24 et le 30 novembre dernier, 11 narcotrafiquants et déjoué des tentatives d'introduction de plus de 3 quinze de kif traité via les frontières des 2e et 3e Régions militaires, 11 narcotrafiquants et «ont déjoué des tentatives d'introduction de quantités de drogues via les frontières avec le Maroc, indique mercredi le ministère de la Défense dans un communiqué.

«Dans la dynamique des efforts continus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'Armée Nationale Populaire ont exécuté, durant la période du 24 au 30 novembre 2021, plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces armées à travers tout le territoire national», précise la même source.

Dans le contexte des opérations de lutte contre la criminalité organisée et «dans la dynamique des

efforts intenses visant à contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays», des détachements combinés de l'ANP «ont arrêté, en coordination avec les différents services de sécurité au niveau des territoires des 2e et 3e Régions militaires, 11 narcotrafiquants et «ont déjoué des tentatives d'introduction de quantités de drogues via les frontières avec le Maroc, s'élevant à 3 quinze et 33 kilogrammes de kif traité», tandis que «28 autres narcotrafiquants ont été arrêtés en leur possession 62 kilogrammes de la même substance et 203740 comprimés psychotropes saisies dans diverses opérations exécutées à travers les autres Régions militaires», ajoute le communiqué.

Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l'ANP «ont arrêté 6 éléments de soutien aux groupes terroristes dans des opérations distinctes à travers le territoire national».

Par ailleurs, des détachements

de l'ANP «ont intercepté, à Tamanrasset, In Guezzam, Bordj Badji Mokhtar et Djanet, 55 individus et saisi 10 véhicules, 70 groupes électrogènes, 41 marteaux piqueurs, des quantités d'explosifs, des outils de détonation et d'autres équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite, alors que 5 autres individus ont été arrêtés, 5 fusils de chasse, 4) tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande et 18250 paquets de tabacs ont été saisis à Ghardaïa, Djelfa et In Guezzam», relève le MDN.

Dans un autre contexte, les Gardes-frontières «ont déjoué des tentatives de contrebande de quantités de carburants s'élevant à 11804 litres à Tébessa, El-Tarf et Souk Ahras, alors que 63 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été appréhendés à Tlemcen, Djanet, El-Oued, Béchar et Tébessa», conclut le communiqué.

Sept morts sur les routes en 24 heures

Sept (7) personnes sont décédées et 106 autres ont été blessées dans plusieurs accidents de la circulation survenus au niveau national ces dernières 24 heures, indique un communiqué de la Protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya d'Illizi avec quatre (4) morts, suite à une collision entre deux camions, survenue sur la route nationale n 3 dans la commune de Bordj Omar

Idris, durant la même période (30 novembre -1 décembre), précise la même source.

Par ailleurs, les éléments de la Protection civile sont intervenus pour prodiguer des soins de première urgence à 41 personnes incommodées par le monoxyde de carbone émanant d'appareils de chauffage et de chauffe-bain, à l'intérieur de leurs domiciles respectifs dans les wilayas de Bordj Bou Arreridj (14 personnes),

Skikda (6) personnes, Oum El Bouaghi (5), Tissemsilt (5), Souk Ahras (4), Alger (2), Blida, Naâma, Relizane, Constantine et Annaba (1), ajoute le communiqué.

En outre, les éléments de la Protection civile sont intervenus pour l'extinction de deux incendies urbains et divers à Médéa où une personne a subi des brûlures légères, alors que deux autres personnes ont été incommodées par la fumée à et Souk Ahras.

Alger

Le trafic ferroviaire perturbé suite à un mouvement de protestation

Les trains de banlieue sur les lignes reliant Alger à El Affroun, Thénia et Zéralda, ainsi que les trains de grandes lignes ont connu mercredi matin des perturbations dans leur marche en raison d'un mouvement de protestation, a indiqué la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF). «Cette perturbation vient suite à un mouve-

ment de protestation qui a été déclenché ce matin à 08h00, par des conducteurs de trains de la région d'Alger, sans préavis», a précisé la SNTF dans un communiqué publié sur sa page Facebook. Les trains sur les lignes concernées ont repris leur circulation normale, a fait savoir la SNTF vers midi.

Pauvres, mais dignes et fraternels

Par Arezki Derguini

Ya-t-il encore de l'espoir ? Est une question avec laquelle des connaissance m'ont souvent accueilli. La réponse que j'ai finalement retenue est la suivante : pourquoi espérer ? Pourquoi ne pas préférer la lucidité, accepter ce qui va nous arriver, dont nous ne sommes pas responsables et que nous ne pourrons pas changer ? On dit souvent que le bonheur commence après que l'on ait distingué entre ce qui dépend de nous et ce qui ne le dépend pas. De ce qui dépend de nous, se trouve ce que nous pouvons changer. Et là, il y a beaucoup à faire, si seulement nous voulions y prêter attention. Beaucoup de nos problèmes dépendent de notre inorganisation, de notre faible propension à construire la confiance entre nous. Ensuite, ce n'est pas nous qui changerons le monde, ce n'est pas nous qui constituons une force géophysique, avons dérégler et réglé le climat. Et ce n'est pas nous qui sauverons la planète. Ce qui dépend de nous, c'est comment nous allons traverser les dérèglements à venir. Quels sont les dégâts que nous pourrons éviter avec la décadence de l'Occident ? C'est là qu'est notre compétition avec le monde : une question de dignité avant d'être une question de puissance. Car, la question de la survie qui se posera à toutes les sociétés seules certaines d'entre elles pourront en décider : obéiront-elles à leur instinct de mort ou de vie ? Seuls la Chine et l'Occident. Un même destin attend ces deux civilisations monumentales. Mais le reste du monde ne restera pas intouché, il participera à leur mouvement. Toutes les chutes ne se ressembleront pas. Certains, certains savent mourir dignement d'autres non. Saurons-nous accompagner la décadence de ces deux civilisations ?

Nos sociétés précapitalistes n'ont pas construit de civilisations matérielles monumentales, qui après avoir connu leur heure de gloire connaissent celle de leur décadence. Nos sociétés ont survécu à ces civilisations, parce qu'elles sont restées au « ras du sol ». Elles n'ont pas décollé et ne se sont pas écrasées. Il y a là une leçon que nous devrions mériter. Aujourd'hui, le pétrole nous a fait « décoller », nous vivons de nos importations, notre vie matérielle a détruit son rez-de-chaussée, sa vie matérielle non marchande (F. Braudel), nous avons méprisé nos productions. Avec notre capital naturel, nous avons fait travailler les puissances industrielles, le pétrole n'a pas financé notre industrialisation. Maintenant, avec notre capital humain, nous valorisons leur capital. Nous avons détruit nos écosystèmes, nous allons être entraînés dans l'effondrement de ces civilisations monumentales.

Prise dans ses habitudes, l'humanité bien que plus nombreuse et plus exigeante ne veut pas encore accepter l'idée qu'elle ne pourra pas continuer à consommer autant de matière et d'énergie. Avec la globalisation, le monde est moins pauvre, mais il est plus exigeant ; les inégalités se creusent en même temps que le désir d'égalité se fait plus large. Vers quoi tirent ces deux courants contradictoires ? Comment faire tenir ensemble, ici et là, différenciation et indifférenciation sociales ? Des différenciations qui paraissent de plus en plus intolérables menacent les sociétés. Le désir d'égalité porte autant sinon plus le désir de compétition que celui de solidarité. La différenciation sociale qui ne se construit pas dans la confiance sociale ne construit pas de relations stables, ne conduit pas à la performance. Le capital social diminue le coût des transactions, disent les socio-économistes.

ESPOIR VERSUS ÉGALITÉ D'HUMEUR

L'espoir négatif dont nous parlons ici est celui d'un meilleur au-delà en rupture avec l'ici présent. Il n'est pas l'espoir qui accompagne un projet en cours de réalisation, un présent à la rencontre d'un avenir. Mais un espoir qu'oblige une dissociation du présent et du futur. Il arrive au nomade d'oublier la terre et au paysan d'oublier le ciel. L'espoir nous pousse à rêver, à nous soustraire à notre condition, alors qu'il s'agit de faire mieux corps avec elle, sans qu'elle ne rompt avec ciel ou terre, de l'accepter pour comprendre ce vers quoi elle tire et est tirée, ce qu'elle attire et qui l'attire, ce qu'elle peut nous donner ou nous refuser, ce qu'elle peut recevoir ou rejeter, ce qui peut nous être imposé ou rester comme choix. Pourquoi se réjouir du fait que telle probabilité puisse l'emporter sur telle autre ? Pourquoi ne pas être attentif à la « dépendance au sentier », à la trajectoire dans laquelle nous sommes comme inscrits, à nos choix antérieurs qui vont contraindre nos choix présents, mais aussi aux choix que le monde fait et défait et sans lesquels nous ne pourrons faire ? Que savons-nous de toutes ces choses qui sont derrière cette probabilité ou cette autre ? Des pentes qui vont suivre celle dans laquelle nous sommes ? Une promesse s'expose à ne pas être tenue, un espoir à être déçu. Il faut opposer à l'espoir l'égalité d'humeur qui nous permet de mieux voir

«La grande descente énergétique : Notre société – ou plutôt notre civilisation moderne et industrielle – entre dans ce que les permaculteurs appellent la «grande descente énergétique», un euphémisme qui désigne ce qui pourrait ressembler à un effondrement de civilisation. ... Un effondrement est «le processus à l'issue duquel les besoins de base (eau, alimentation, logement, habillement, énergie, etc.) ne sont plus fournis (à un coût raisonnable) à une majorité de la population par des services encadrés par la loi»^[1].



partir et arriver que le permettrait l'attachement à une promesse.

Il y a dans notre condition qui se forme et se déforme, que nous formons et déformons, que le monde forme et déforme, des possibilités de choix que nous ne voulons pas regarder. Nous ne voulons pas voir en particulier la différence entre nos besoins absolus et nos besoins relatifs, nos sages et nos folles compétitions^[2]. Nous voulons vivre comme les autres, ou mieux que les autres, en nous intéressant peu souvent à la façon d'y parvenir et à ses effets. Plutôt que de vouloir toujours être plus riches que les autres, nous allons dans les circonstances qui viennent avoir besoin de rester dignes.

LA SCIENCE ÉCONOMIQUE STANDARD ET NOUS

La science économique standard oppose des désirs illimités et des ressources limitées parce que les individus peuvent être plus soucieux de position sociale que de consommation proprement dite, de rareté relative que de rareté absolue. Ils ne séparent pas alors la rareté intrinsèque d'un bien et sa rareté sociale. Au-delà de certains besoins, ils deviennent plus soucieux de la position sociale que leur accorde leur richesse matérielle que de la satisfaction qu'ils tirent de sa consommation. Ainsi ce que l'on nomme les biens de prestige. Être moins pauvre ou plus riche que les autres, importe alors davantage que ne pas être pauvre ou riche. Les désirs n'ont plus alors de limites, la course est à leur dépassement continu et la croissance de la vie matérielle doit suivre. Pourquoi ne devraient-ils pas admettre une limite à leurs besoins autrement que par une contrainte indépendante de leur volonté en démocratie ?

La science économique standard suppose aussi des individus égoïstes, séparés par leurs intérêts, leurs préférences, désirs et croyances. Des individus égoïstes qui obéissent à une loi parce qu'appartenaient à un État-nation. La science économique se soucie moins de décrire l'économie que de prescrire une économie. Elle se soucie de délivrer une ordonnance non pas en ayant une connaissance de l'état de santé, mais de ce que la santé devrait être pour bien se porter. Aussi se trompe-t-elle souvent. Mais ce qui compte n'est pas tant de s'être trompé, que de savoir pourquoi la société n'a pas obéi à ses prescriptions, parce que la défaillance est dans le comportement qui n'est pas celui prescrit. Il faut toujours plus de marchés, il ne peut y avoir que des comportements irrationnels qui conduisent aux défaillances des marchés qu'il faut corriger. Il faut fabriquer des individus égoïstes obéissant à une loi qui les oriente. Le FMI s'obstine à délivrer ses ordonnances libérales, bien qu'elles n'aient jamais conduit à une bonne santé économique, dès lors que le corps malade traité n'est pas accidentel. C'est qu'il refuse de voir que la réussite du traitement dépend aussi du corps qui le reçoit. Car pour lui le corps social, ici et là, n'est pas/ne doit pas être différent. Il y a une nature et des cultures, des cultures et une culture scientifique. Ce n'est pas le FMI qui a tort, ce sont les sociétés non occidentales qui ne veulent ni s'occidentaliser ni faire honneur à leur culture en offrant un contre-modèle. Si la Science doit

prescrire au lieu de décrire, pourquoi choisit-elle de prescrire un individu égoïste ?

PAUVRES, MAIS DIGNES ET FRATERNELS

L'on pense qu'il suffirait comme de sauter dans un autre monde pour échapper à son état, le monde au-delà de la Méditerranée par exemple. Espérer décoller de sa condition et sauter dans un autre monde. Saut périlleux nécessairement. Car sans le péril, comment pourrait-il être un saut ? Car si le saut est raté, saut dans le vide. Pas de continuité entre l'ici présent et l'au-delà désiré. Car malgré ce désir de rupture, il y a seulement éirement, mais non pas rupture^[3]. Car nous ne pouvons pas fuir (notre condition dans le monde,) le monde, seulement faire et défaire avec. Car il fait partie de nous, nous faisons partie de lui. Pour le transformer, nous devons nous transformer. Non plus pour nous enrichir, car nous allons nous appauvrir, mais pour être ou rester digne. Le monde va être entraîné dans la chute de la civilisation occidentale après l'avoir été dans son ascension. Quelle société voulons-nous être ? De celles qui s'obstinent à ne voir que ce qu'elles veulent voir, ou de celles qui voient ce qui peut leur arriver à la suite de leur comportement et choisissent en conséquence ?

Car à trop nous fixer, nous apitoyer sur notre appauvrissement, cette notre dignité que nous risquons de laisser filer. Ce n'est pas de devenir pauvres que nous devons avoir peur, c'est de devenir misérables, pitoyables. L'appauvrissement ne doit pas nous faire baisser la garde contre les risques d'atteinte à notre dignité. Nous nous sommes appauvris de notre capital naturel que nous n'avons pas réussi à convertir en capital industriel. Nous ne sommes pas une société qui puisse tenir à sa richesse, car de quoi sommes-nous riches ? Mais une société qui a toujours dû défendre sa dignité, ses membres ayant tenu à vivre en hommes libres, à refuser les chaînes de la civilisation. « Descendance, prenez garde d'oublier votre humanité », chantait une artiste. C'est à l'appel de notre seule dignité que nous avons toujours répondu et non à celui de la course pour la richesse illimitée. C'est pour elle que nous convoquons la puissance et la richesse. Peut-être que la sentant désormais menacée, nous éprouverons le besoin de la défendre à nouveau.

La fraternité n'exclut pas la compétition, mais la rupture du lien. Elle est contradictoire, de contraires complémentaires et non pas exclusifs : compétition et solidarité. Il est des sociétés où le lien social est sacré et/ou profane, où le lien social est familial et/ou national. Là aussi, il est des sociétés qui s'arrangent des liens sociaux complémentaires et d'autres qui privilient la dominance de certains liens. L'individu égoïste avec ses préférences individuelles privilie la loi objective de ses intérêts/l'objectivation de ses valeurs. La fraternité tend à devenir un vain mot sur le fronton de l'État-nation : il ne reconnaît qu'un État et des individus séparés.

CONSTRUIRE LA CONFIANCE POUR OBÉIR À LA LOI

Des sociétés guerrières, une fois la lutte pour

la monopolisation de la violence éliminée du champ social, ont pu y imposer une loi. Elles ont formé des États-nations qui ont externalisé la guerre et discipliné la société. De la conscription à l'armée industrielle. Le soldat est le premier salarié de masse. On peut regarder la Chine d'un certain point de vue comme la caricature de l'Occident. S'est alors différencié le champ économique du champ militaire et culturel. Trois champs qui se disputent la prééminence, mais aussi alternent et se complètent. C'est maintenant au tour des industries de l'esprit d'approfondir l'industrialisation de la vie sociale et matérielle (Bernard Stiegler). C'est le triomphe dans ces compétitions extérieures qui ont validé l'application d'une loi – une discipline consentie - dans le champ national, c'est lui qui fait que les individus ont placé leur confiance dans la compétition et le dieu mortel (Thomas Hobbes).

Pour qu'une société obéisse à une loi, pour que les individus la respectent, ils doivent se faire confiance. Ils doivent avoir confiance dans l'application de la loi. Obéir à une loi à laquelle d'autres n'obéiraient pas serait s'inscrire en faux dans la société. Observons le rapport que notre société a à l'égard du Code de la route : il faut faire confiance à ses yeux et non pas au code pour sa sécurité. Si les nationaux se font confiance et font confiance à l'Etat, ils peuvent s'aider pour faire respecter la loi, en contenant ou réprimant les fraudeurs et autres « passagers clandestins ». En automatisant leurs conduites, ils deviennent prévisibles et rendent possible et perfectible leur coopération, soit une circulation plus sûre et plus fluide.

Les sociétés guerrières sont devenues des États de droit puis des sociétés disciplinées parce qu'elles ont pu se soumettre le monde. Les individus de l'État-nation ont pris l'habitude de trouver avantage dans le respect d'une loi qui leur a été au départ imposée. La loi monte la machine sociale, mais la loi des individus séparés et égoïstes va monter une machine dissipatrice du capital naturel et social qui va subir la loi de toute création, de tout existant. Nos sociétés précapitalistes ne se battaient pas pour monopoliser la violence, établir la loi du plus fort sur le plus large espace possible de ressources. Elles étaient des sociétés de droit qui n'avaient pas d'État, n'entretenaient pas une armée pour pacifier la société. Autrement dit, elles étaient des sociétés dont le droit se construisait par le bas et non par le haut, elles ne se disciplinaient pas en vue de conquérir le monde extérieur. Des sociétés où la nation précède l'État, l'État que leur imposent les sociétés guerrières occidentales pour s'approprier leurs ressources. Voilà la vraie différence entre notre nation et celle des capitalistes. Elle ne pourra être qu'une nation État (Juan Linz) et non pas un État-nation. Mais au lieu de laisser nos sociétés poursuivre la construction de la nation et de son état de droit, le monde de leur a imposé le modèle de construction européen de la nation, une armée nationale et son monopole de la violence, qui a été finalement retourné contre les sociétés, devant l'incapacité des sociétés militaires à se différencier et à étendre leurs marchés.

Suite en page 6

Pauvres, mais dignes et fraternels

Suite de la page 5

Nos élites aujourd'hui souhaitent transformer nos sociétés de droit en Etat de droit^[1], en confiant tout d'abord le monopole de la violence à une armée afin qu'elle puisse imposer une loi qui puisse normaliser l'appropriation des ressources. Tentatives que nous observons aujourd'hui en Éthiopie et en Libye. Mais le monopole de la violence ne suffit pas à transformer la société en espace de compétition pacifique. La discipline sociale doit avoir un objectif. Il faudrait que les individus puissent se faire confiance, fassent confiance à l'État, que la puissance militaire s'associe les puissances culturelle et économique. Les dictatures bourgeois ont imposé une loi par laquelle les sociétés ont trouvé avantage grâce aux conquêtes extérieures du capitalisme, grâce à l'extension de leurs marchés, de leur marchandisation du monde. C'est cela la démocratie représentative : un système politique dans lequel la société confie sa représentation à une élite. Dès lors que cette élite ne répond pas aux attentes de la société, le système n'est plus investi par la société, il se délite, car n'est plus efficace. L'Occident doit repartir à la conquête du monde ou transformer ses attentes à l'égard de ses élites, s'il veut que son système représentatif continue de fonctionner.

Un rien vaut mieux que deux tu t'auras, dit le proverbe. Pourquoi demandons-nous aux autres ce que signifie pour nous la fraternité ? L'obéissance à une loi qui nous soumet à des représentants qui ne méritent pas notre confiance ? La confiance se construit, elle s'éprouve. Elle n'est pas aveugle. Nos croyances nous commandent de ne pas couper nos liens du sang afin que nos compétitions ne nous fassent pas du tort. Compétitions entre frères de sang et par extension, dans une société de droit, entre humains en général. Nos raisonnements peuvent nous aider à conduire nos compétitions vers le meilleur, à protéger nos compétitions du pire. À condition de les inscrire dans de claires limites.

INVESTIR DANS LE CAPITAL HUMAIN SANS ESPoir DE RETOUR ?

Nous avons beaucoup rêvé et nous ne voulons pas sortir du rêve : trop de choses nous ont été données. Le recouvrement national de nos richesses a transformé notre misère en fausse richesse. Nous avons cru à la gratuité de l'éducation, de la santé, comme nous avons cru au non-épuisement du pétrole, à l'éternité de la croissance. Nous refusons de croire que le prix du pétrole puisse baisser, que nos réserves puissent s'épuiser. Nous sommes habitués, nous voulons attacher le futur au passé. Notre capital humain était une simple conversion de notre capital naturel, il ne valorisait pas le capital en général. Le capital humain sans le capital social et matériel pour le valoriser ne peut pas subsister. Pour subsister, se développer, il doit s'exiler. Aussi ira-t-il chercher à se valoriser là où il le peut. Un compatriote va jusqu'à encenser MACRON (et donc, maudire TEBBOUNE), parce qu'il a « offert » un emploi à son fils après de longues et sérieuses années d'études en Algérie puis à l'étranger. Macron n'« offre » pas d'emploi comme la puissance publique socialiste offrait un emploi à ses étudiants. Le pays de Macron profite de ce qu'il n'a pas formé. Pourquoi ne profitons-nous pas à notre tour de la formation que le pays de Macron offre à nos étudiants ? Cela serait plus équitable. Car notre pays a été capable de former en théorie, mais non en pratique. Il n'a pas achevé la formation de ses étudiants, mais en a assuré une partie. Car où est son expérience en matière professionnelle et industrielle ? Nous devons apprendre du monde, mais pas seulement à partir de nos bancs, mais de ses usines et de ses laboratoires dont nous ne disposons pas. Il faut assister nos étudiants qui peuvent compléter leur formation à l'étranger et préparer les conditions de leur retour.

Sur les bancs de l'école, la majorité est allée chercher des titres, se disputer leur rareté relative, en ne s'interrogeant plus sur le savoir que l'institution était censée délivrer. Les élèves ne sont pas partis chercher un savoir dont ils avaient besoin, mais une place dans la société. Ceci a fini par s'imposer à cela. À l'indépendance nous n'avons pas voulu mettre les meilleures de chaque champ au service de la majorité, nous avons été la société. Aujourd'hui, nous reproduisons la même erreur, ceux qui ont cherché le savoir dans nos institutions quittent le pays pour parachever leur formation, mais sans esprit de retour. Ils s'en vont chercher une place dans une société qui leur offre davantage que leur société d'origine. Nous avons rejeté dans un même mouvement l'accumulation du capital culturel par les anciennes familles et une politique claire de formation d'un capital culturel. Les anciennes



familles, les nouveaux riches, les familles attachées au capital culturel, sont allés former et consolider leur capital hors du pays pour que les anciennes puissances coloniales puissent en profiter exclusivement.

À l'université nous sommes allés chercher la Science avec la langue arabe pour que la Science puisse ne pas être réservée à une minorité. Mais non pas pour partager le savoir du monde, mais les places dans la société. Les titres scolaires et universitaires nous donnaient une place dans la société, cela suffisait, jusqu'à ce que cela ne suffise plus. Il n'y a pas de nouvelles places offertes dans une société qui cesse de se différencier. Il faut donc chercher ailleurs. Ailleurs, où les places dépendent non pas de ce que vous avez reçu comme titres, mais de ce que vous avez apporté comme savoir.

Le lieu de former (ce dont nous avons les moyens théoriques, mais non ceux pratiques), puis d'envoyer achieve une formation complète à l'étranger (formation complète qui comprend celle en laboratoire et entreprise) nous avons choisi de faire de l'import substitution sans passer par l'épreuve de l'export substitution. Nous reprochons à l'industriel Rebrab de travailler à l'extérieur. Ce n'est qu'après avoir exporté que nous pouvons considérer que notre savoir pratique est à la hauteur du savoir théorique disponible et le complète. Nous avons produit sans avoir la formation complète, théorique et pratique, au lieu d'accueillir ceux qui ont bénéficié d'une formation complète et de les aider à devenir des exportateurs. Nous avons ainsi formé des riches en capital humain qui doivent aller ailleurs pourachever leur formation et préserver leur capital.

Nous pouvons importer les livres scientifiques, les enseigner, mais pas en langue arabe s'ils n'ont pas été traduits, mais pas les laboratoires de l'industrie que nous ne pouvons fabriquer que pièce par pièce. Les laboratoires ce sont ce que nous faisons des expériences, des machines des autres. Les laboratoires viables sont ceux qui pourront rendre plus qu'ils n'ont obtenu des autres. Ce sont ceux qui pourront entretenir une industrie d'exportation.

Il aurait fallu regarder l'industrie comme un laboratoire, un laboratoire où l'on s'efforce de mieux produire ce que d'autres produisent et dont ils peuvent être déchargés. Le laboratoire c'est la formule dynamique de l'entreprise statique. C'est le lieu où le procès de travail se recompose, où se rediffèrent les formes du capital, où disparaît l'ancienne dichotomie entre travail, instrument de travail et objet de travail pour laisser place à une nouvelle dichotomie plus performante. Mais nous étions tellement peu préparés pour cette bataille de la production.

Il aurait fallu, pour cela, penser produire pour les autres avant de consommer nous-mêmes. Nous aurions ainsi partagé avec le monde de savoir-faire, production et consommation. Car comment apprendre d'autrui quand on refuse de prendre autrui pour maître ? Nous aurions ainsi une part dans la production du monde, une production diversifiée. Comment se fait-il que la diversification de la production n'ait pas été associée à la substitution d'exportation ? Nous avons privilégié la consommation, car nous avions tellement faim, nous avions tellement souffert de privations que nous n'avons pas résisté, les digues ont sauté. Il est donc inutile de se flageller. Comprends plutôt les forces qui nous travaillent, celles qu'il faut inhiber et celles qu'il faut cultiver. Réveillons-nous, l'heure n'est plus à la consommation, elle est à l'investissement. Et nous sommes maintenant préparés.

Nous ne devons pas oublier non plus notre singulière insertion dans le monde. On n'exporte pas où l'on veut, on ne tisse pas des liens économiques avec n'importe qui. Nous ne faisons pas partie du camp occidental au contraire du Maroc.

sait rendre plus fort avec l'aide des autres, celui qui sait insuffler compétition et coopération. Il est celui qui peut donner du travail aux autres. Dans le passé récent, c'était l'État, désormais ce ne sera plus le cas, ni même par opposition celui du privé tout simplement. Mais le privé qui peut donner plus qu'il ne reçoit. Mais le privé dans le sens du particulier en général et non du capitaliste. Car même le travailleur comme consommateur, telle une entreprise, doit produire plus qu'il ne consomme, épargner et investir. L'effort d'investissement s'il n'est pas collectif ne pourra pas être soutenu. Il faut mettre fin à l'opposition radicale entre travailleurs et capitalistes, propriétaires et non-propriétaires. Un travailleur est un associé, un propriétaire n'est pas un propriétaire absolu, les citoyens sont à la fois consommateurs, investisseurs et producteurs. Cela ne dépend que des citoyens pour les mettre en cohérence. Il faut mettre fin à la mentalité de « cherka helka ». Il faut admettre et contenir nos différences relatives.

La vérité des prix ne pourra donc pas suffire pour mettre en ordre la société. Dans un premier temps, elle va diviser la société en « riches » et pauvres. En fait elle va appauvrir la classe moyenne. Sans un nouveau contrat social qui engage l'ensemble de la société dans un nouvel effort productif, elle ne pourra pas garantir que son appauvrissement connaîtra une fin. Avec le marché tel que le conçoivent la science économique standard et l'idéologie dominante, ce n'est pas la société qui fait le marché, mais l'inverse.

Il confie le pouvoir aux riches qui ne pensent qu'à leur profit. Quels comportements attendra-t-on des riches à qui l'on va confier le marché ? Que produiront-ils, pour qui et pour quoi ? Dans la stratégie de substitution aux exportations, les riches produisent pour le monde et créent du travail pour la société, travail qui finit par racheter la production qu'il exportait après avoir accru son pouvoir d'exportation. Le contrat entre les riches et la société est clair : en accroissant la part de la société dans la production mondiale (exit l'exploitation), elle accroira son pouvoir d'achat sur la production mondiale. Marx avait tort contre Smith en séparant la production de l'échange. C'est dans l'échange, aujourd'hui la globalisation, que se développe la puissance productive, elle ne peut en être abstraite que mentalement.

À quelles richesses emboîterons-nous donc le pas ? Quels riches n'accepteront pas de lâcher leurs pauvres ? N'allons pas reprocher à l'industriel Rebrab de produire à l'étranger. C'est en travaillant dans de tels environnements que l'on peut apprendre aux siens à travailler comme les autres, que l'on peut aussi savoir si l'on peut mieux travailler que les autres. Ce qu'on pourrait lui reprocher, c'est un éventuel découplage de son accumulation locale de capital de celle de son accumulation mondiale. Ce qu'il peut apprendre ici, ne pas s'en servir là. Ce qu'il peut mobiliser ici, mais ne peut pas là ! Mais cela ne dépend pas seulement de lui, mais aussi de l'environnement qui lui est fait. En attendant, il pose les conditions de la comparaison.

Si avec la vérité des prix ne s'instaure pas un nouveau contrat social, les riches finiront par utiliser la force contre leur société, par devenir les maîtres du marché et les sous-traitants de plus riches qu'eux. Pour le moment nous assistons comme à une dispute et non à une entente entre puissants et riches. Nous en sommes encore au stade de la transformation de la puissance militaire en puissance productive, car nous n'avons pas gagné la bataille de la production. Il faudra désormais nous battre sur plusieurs fronts, militaire, économique et culturel. Y sommes-nous réellement disposés ? That the question.

Arezki Derguini

Notes :

^[1] Petit traité de résilience locale. Agnès Sinaï, Raphaël Stevens, Hugo Carton, Pablo Servigne. Les Éditions Écosociété, 2017.

^[2] Fred Hirsch, dans son livre les limites sociales de la croissance, développe la thèse suivante : dans les sociétés qui ont atteint un certain niveau de développement matériel, les individus consacrent une part croissante de leurs efforts et de leurs ressources à l'acquisition de « biens positionnels » dont l'on ne peut jouir qu'au détriment d'autrui. Les besoins de biens positionnels ne connaissent pas de limites et leur propriété servant à marquer la place sociale. <https://blogs.alternatives-economiques.fr/gadrey/2016/05/09/un-grand-livre-les-limites-sociales-de-la-croissance-enfin-disponible-en-francais-merci-au-traducteur-et-aux-editeurs>.

^[3] Les salaires de nos médecins expatriés ont toujours à faire avec le salaire de leur pays d'origine. C'est là l'avantage du pays d'accueil, de vous traiter un peu mieux que votre pays d'origine mais pas comme il traite ses propres citoyens.

^[4] Ce qu'explique Yadh Ben Achour dans sa leçon inaugurale au Collège de France. <https://www.college-de-france.fr/site/yadh-ben-achour/inaugural-lecture-2021-11-04-18h00.htm>

Bidonville et secteur informel: l'un ne va pas sans l'autre !

Si les taudis et bidonvilles représentent un taux important de la population et si leur extension se fait plus vite que celle du tissu urbain, il est plus difficile de préciser, cas par cas, le nombre de familles concernées par cet habitat précaire, d'autant plus que le phénomène est en partie clandestin et échappe à tout recensement !



Par Cherif Ali

Ils naissent là où les bâtiments classiques ne sont pas implantables à cause de la pollution, des accidents de terrain ou des règles urbanistiques de zonage. Les habitations construites dans les bidonvilles sont une initiative des résidants sans aide technique ni financière. Tandis que la langue française parle de taudis, bidonvilles et par anglicisme, de squatters, c'est-à-dire d'occupants illégaux, l'anglais utilise les mots de slums (taudis), shanty towns (ville déchets), squatters settlements et substandard settlements (établissements d'occupants illégaux et établissements ne répondant pas aux normes). L'allemand est plus laconique : armenviertel (les quartiers pauvres), et l'espagnol plus imagé : calampas, colonias proletarias du Mexique, barriadas institutionnalisées en pueblos jóvenes du Pérou, ranchitos du Venezuela, ciudades miserias d'Argentine, tugurios de Colombie, suburbios d'Equateur.

La pauvreté absolue connaît beaucoup d'autres appellations : geckondou de Turquie, bustee de l'Inde, jhuggi du Pakistan, favela du Brésil, gourbiville de Tunisie, campamento du Chili, kampong d'Indonésie. Le sampanville de l'ancien Saïgon, que l'on trouve aussi à Hong Kong, désigne ces villages de jonques et d'embarcations qui servent d'habitations, de marché flottant (comme à Bangkok) grâce à un réseau complexe et ingénieux de passerelles. Dans les années 1950 au Mexique, on était habitué au paracaidisme, c'est-à-dire le «para-chutage» par laquelle les migrants prennent possession du terrain la nuit. Au Moyen-Orient, le mot sharifa est parfois employé pour habitat précaire. Citons parmi les autres dénominations : établissements irréguliers, spontanés, non planifiés, clandestins, pirates et de transition.

Cette typologie* suffit à montrer la responsabilité des pouvoirs publics, qui doivent adapter une attitude plus active et offensive.

A ce jour, en quoi a consisté l'attitude des pouvoirs publics ?

A recenser les occupants de cet habitat et selon les programmes disponibles, procéder à leur relogement, après moult contestations et autres émeutes .

Faudrait-il continuer dans cette voie, empruntant au tonneau des Danaïdes, et reloger systématiquement tout occupant de baraque ou d'habitat précaire au motif que cela participe de la politique sociale de notre pays ? En plus, et c'est un fait avéré, donner systématiquement une habitation en contrepartie d'un taudis éradiqué, constitue «un appel d'air» très bien assimilé par de nombreux concitoyens débrouillards et sans scrupules.

Après ce constat, l'Etat doit-il réviser sa politique de distribution de logements, n'existant nulle part ailleurs, et par conséquent n'intervenir que dans les cas de catastrophes naturelles pour recaser éventuellement des sinistrés ?

Doit-il mettre l'effort exclusivement sur les programmes d'habitat impliquant financièrement les bénéficiaires et les banques (programme AADL-CNEP-LSP-Logement promotionnel aidé) ?

Ou revenir à l'autre solution, qui a consisté à solutionner le problème à coups de bulldozer et à raccompagner les «bidonvilles» vers leurs wilayas d'origine ?

Tout le monde connaît d'ailleurs les conséquences des actions dites «coup-de-poing» que certains réprouvent, estimant que les «bidonvillois» ont travaillé durement pour améliorer une cellule logement, en bonne partie ou



même totalement auto construite. Ces habitants (et c'est ma proposition, à contre-courant de ce qui est proposé pour solutionner ce type de problème), dotés d'une sécurité d'occupation, seraient peut-être motivés pour investir dans l'amélioration du logis, voire un bidonville qui, bien que sous intégré à la ville, en fait partie et sa vie est liée à la dynamique urbaine d'ensemble.

Le bidonville représente un véritable sas de transition entre les modes de vie rural et urbain .

Dans cette perspective, si taudis et colonies de squatters sont des problèmes créés par l'explosion urbaine, le bidonville apparaît, lui, comme un début de solution.

En effet, les habitants de bidonville, font appel aux compétences pour être conseillés et guidés. Mais au lieu d'une relation expert-client, ils reçoivent l'appui technique et surtout bénévoile de sympathisants et de membres de leur famille ayant les compétences voulues et déjà installées in-situ, pour édifier leur cellule-logement.

Cela confirme d'ailleurs l'importance du secteur informel pour absorber cette main-d'œuvre non déclarée bien sûr.

Une partie du secteur informel est établie directement dans les quartiers pauvres et les bidonvilles, qui en tirent leur subsistance.

Il a été longtemps sous-estimé parce que nombre d'entreprises ne sont pas officiellement déclarées (les trois quarts n'ont qu'une existence de facto).

Pourtant, c'est lui qui continue d'absorber le gros de la vague des demandeurs d'emploi. Il occupe une position charnière entre l'agriculture et le secteur moderne, comme les bidonvilles sont le trait d'union entre le village et les quartiers urbains .

L'OTI donne du secteur informel la définition suivante : «Facilité d'accès; utilisation de ressources locales; propriété familiale des entreprises ; opérations à petite échelle ; technologie appropriée à forte intensité en main-d'œuvre, qualifications acquises en dehors du système éducatif officiel ; marché fluide, concurrentiel et non régulé.» Les paramètres inverses définissent le secteur moderne.

Chez nous aujourd'hui, il me semble qu'un certain quiproquo ait été introduit dans les esprits, dès lors que l'actualité nationale s'est cristallisée, paradoxalement, sur les marchés informels qui ne sont en fait que la partie visible de l'iceberg !

Notons néanmoins que la sémantique a évolué puisqu'il n'est plus question d'«éradiquer», mais de «redéployer» les vendeurs de ces marchés informels tantôt estimés à 70613 selon le MCL, 75000 selon le ministère du Commerce ou même 300000 selon l'Union générale des commerçants et artisans algériens .

Au-delà de ces estimations, il conviendrait à mon sens de garder à l'esprit que des milliers de jeunes Algériens dépourvus de diplômes et de formation ne vont pas manquer de saisir l'aubaine pour gonfler les chiffres des effectifs donnés supra et investir lesdits espaces qui seront mis en place, ajoutant ainsi à la confusion en l'absence de recensement fiable et définitif.

De plus, «l'appel d'air» qui serait ainsi créé ne manquera pas de débaucher dans les secteurs de l'agriculture et du bâtiment dont les déficits sont chroniques en matière de main-d'œuvre ! L'idée de mettre en place des «espaces maîtrisables» est noble au demeurant, mais si l'on n'en balise pas les contours, ils risquent de se transformer en «espaces méprisables», loin donc de l'objectif visant la réhabilitation des vendeurs et la promotion de leur activité commerciale.

Qu'il me soit permis à cet effet d'avancer quelques solutions :

1-Redéployer les vendeurs après une rigoureuse sélection des hommes et une mise aux normes de leurs marchandises .

2- N'autoriser que les activités honorables, profitables, bancables et... imposables .

3- Ne pas sédentariser ces vendeurs de façon à récupérer l'espace (ponctuellement ou en cas de besoin).

L'exemple qui illustre cette idée se trouve dans le fonctionnement du «marché parisien» qui est démantelé quotidiennement, selon une programmation, un horaire et un cahier des charges préétablis. Toutes les commodités sont fournies par la mairie, qui reste le gestionnaire principal et le garant du règlement intérieur (cette proposition, si elle venait à être retenue, dispenserait les collectivités locales de tout investissement, dès lors que les équipements (à normaliser) restent à la charge des vendeurs.)

4-Les Grandes Villes étant en général des Marchés d'Intérêt National (M.I.N) peuvent constituer des centres de commerce importants et favoriser périodiquement des échanges spécialisés à travers des foires et des braderies, où seraient échangés des spécificités et des produits régionaux, ce qui aurait pour impact d'encourager le «tourisme domestique», et partant, créer de l'emploi, y compris dans la restauration et l'hôtellerie.

5- Les Villes à Faible Potentiel Industriel doivent s'investir dans ces espaces intermédiaires en veillant à promouvoir leur production locale.

6- Réserver des emplacements aux bouquinistes, aux brocanteurs, en un mot, à tout ce qui emprunte aux échanges humains, dans le domaine culturel notamment.

7-Les 100 locaux par commune doivent impérativement garder l'objectif noble qui leur a été assigné, tant en termes de bénéficiaires que d'activités projetées.

Pour conclure sur ce sujet que j'ai déjà abordé de manière prémonitoire dès 2005 et qui a été publié dans une version réduite avant que l'actualité nationale ne le rattrape et m'interpelle pour le réactualiser, je propose au débat ces thématiques :

· **Doit-on continuer à reloger indéfiniment les habitants de ce type de construction précaire**, quelquefois au prix d'émeutes, sachant que cela se fait au détriment d'une large couche de la population vivant dans les centres urbains, voire ruraux, dans des habitations en dur certes, mais dans des conditions d'hygiène, d'exigüité et de promiscuité déplorables (cohabitation de plusieurs générations recensées comme prioritaires, mais dont « le tour passe» à cause du «forcing payant») de familles implantées, somme toute, en toute illégalité ?

· **Est-il permis d'affirmer que raser les bidonvilles est inefficace ?**

On est tenté de répondre par l'affirmative puisque, faute de stratégie d'ensemble, les taudis réapparaissent ailleurs dans le tissu urbain et c'est l'éternel recommencement.

· **Mais ce sont peut-être des considérations économiques et humanistes qui invitent à surseoir parfois aux décisions de destruction de l'habitat précaire** : un économiste indien ne déclarait-il pas à la conférence mondiale de Vancouver que Calcutta était l'une des dernières villes où l'on trouvait encore trace d'humanité ?

Quant au secteur informel (pourvoyeur du marché informel) qui吸orbe la force de travail, «réduit officiellement la courbe statistique du chômage» et qui fournit biens et services à la portée des bourses de la population pauvre, peut-on raisonnablement en faire l'économie ?

Bibliographie :

La planète des bidonvilles Bernard (éd. du Seuil)

Le professionnel comptable et la lutte contre la corruption

La corruption peut se définir comme l'agissement par lequel une personne investie d'une fonction déterminée, publique ou privée, sollicite/propose ou agrée/cède à un don, une offre ou une promesse, en vue d'accomplir, retarder ou omettre d'accomplir un acte entrant, d'une façon directe ou indirecte, dans le cadre de ses fonctions.



Par Saheb Bachagha*

La corruption active est définie à l'article 02 du Code pénal page 195 chapitre «corruption et trafic d'influence», «sont punis d'un emprisonnement de deux (2) à dix (10) ans et d'une amende de 200.000 DA à 1.000.000 DA ,le fait de promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement un avantage indu, soit pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplit ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions.

Les actes de corruption font régulièrement la «une» de l'actualité. Le réviseur des comptes, tant contractuel que légal, peut être confronté à la désagréable découverte d'un tel phénomène après la fin de ses interventions. Certains peuvent être tentés de mettre en cause sa responsabilité au prétexte qu'il aurait dû voir. Dans certains cas la mission du réviseur peut être explicite, s'il lui est demandé d'identifier des actes de corruption. L'objet du développement ci-après est d'aider le professionnel en lui apportant quelques éléments de méthodologie propres à la réalisation d'une mission explicite d'une part, ainsi que d'acquérir des réflexes dans le cadre de ses autres missions. On analysera d'abord l'identification des actes réalisés par le corrupteur, puis celle des actes réalisés par le corrompu. Car, pour qu'il y ait corruption, il faut un (corrupteur et un corrompu). Il convient de remarquer que l'on ne peut établir la corruption qu'à posteriori, après que la personne corrompue ait reçu les bénéfices de cette corruption. Ceci rend délicate la preuve des simples intentions ou des promesses. Dans la quasi-totalité des cas, la corruption ne pourra être établie tant que le «don» n'aura pas été identifié. Ce constat amène à recenser les éléments qui permettent de détecter le don, d'une part chez le corrupteur et d'autre part chez le corrompu, suivant qu'ils tiennent ou non une comptabilité.

CHEZ LE CORRUPEUR ENTITÉ NON SOUMISE À L'OBLIGATION DE TENUE DE COMPTABILITÉ

L'identification est particulièrement difficile car, dans cette hypothèse, l'état du patrimoine et les dépenses ne sont pas systématiquement déclarés. Seule une procédure du type ESFP («examen contradictoire de l'ensemble de la situation fiscale personnelle»), celle-ci étant réservée à l'administration fiscale, permettrait de détecter les sommes importantes versées pour des actes de corruption. Il faut noter que cet examen aurait un objectif inverse de celui de l'examen tel qu'il est prévu à l'origine, qui a pour but d'établir l'existence d'un excédent du patrimoine et des dépenses réelles sur les recettes déclarées, alors qu'un tel examen anti-corruption aurait pour objet de déterminer un excédent des recettes déclarées sur le patrimoine et les éléments du train de vie, excédent qui serait susceptible d'être utilisé pour la corruption active. Certaines limites de ces investigations apparaissent immédiatement : - les petits «dons» en espèces ou en nature ne



peuvent être identifiés par une telle procédure; lorsque des recettes non déclarées (sommes en liquide ou versées sur un compte numéroté) servent à des actes de corruption, il est pratiquement impossible de déterminer la corruption sans procéder à des investigations beaucoup plus lourdes, surtout en l'absence de comptabilité formelle.

PERSONNES PHYSIQUES OU MORDS TENANT UNE COMPTABILITÉ

Lorsque le corrupteur est une entité soumise aux obligations de tenue d'une comptabilité, il convient de distinguer deux cas.

Le don est versé directement par l'entité à une personne non soumise aux obligations comptables :

Ce cas est plus aisément identifiable puisque la comptabilité enregistre l'acte de corruption. La comptabilisation du «don» au corrompu peut prendre, par exemple, l'une des formes suivantes :

- «Dons» matérialisé par un flux de trésorerie sortant : le corrompu est bénéficiaire d'un chèque ou d'un virement bancaire. La somme versée apparaît au débit d'un compte de tiers ou éventuellement directement d'un compte de charges. La pièce justificative, lorsqu'elle existe, est en général une facture, mais peut être un acte notarié (acquisition d'immeubles). Le fait que cette facture soit établie par une personne physique non commercante doit attirer l'attention et permettre d'identifier la somme comme étant un vecteur potentiel de corruption, il reste à s'assurer que la prestation facturée a été réellement effectuée. Deux cas sont alors à distinguer :

- aucun bien n'a été livré et aucun service n'a été rendu : la présomption de corruption est alors établie de toute évidence ;

- le bien ou le service a été facturé pour un prix notablement supérieur à celui du marché : l'identification de la corruption est plus difficile. Il faudra, en effet, dans la plupart des cas, avoir recours à une expertise du bien ou du service.

- «Dons» en nature d'un bien ou d'un service qui entre dans le processus de production ou de vente de l'entreprise : ce cas est pratiquement impossible à détecter chez le corrupteur. Par exemple, le don d'un bien sera noyé dans les malis sur stocks ou les rebuts divers. Une prestation de services non facturée sera également difficile à identifier en l'absence d'un suivi interne rigoureux (cas des billets d'avion gratuits pour une compagnie aérienne par exemple).

- «Dons» en nature d'un bien acheté à un tiers (frais de voyage, matériel professionnel ou de loisirs...) : ce cas est plus compliqué puisque le décaissement est lié à l'achat d'un bien ou d'un service à un fournisseur commerçant : la pièce justificative est alors une facture fournis-secr régulière. L'acte de corruption ne pourra être identifié que si l'est établi que le corrupteur n'a pas acquis le bien ou le service pour son pro-

pre compte mais pour le compte d'un tiers. Cela suppose que l'ensemble des factures fournisseurs soient vérifiées dans cette optique. Deux cas sont alors à distinguer :

- le bien ou le service facturé n'a pas de rapport avec les besoins de l'exploitation. Il est alors facile de procéder à une observation physique du bien ou de s'assurer que le service a été payé par le corrupteur pour le compte d'un tiers ;
- la nature du bien ou du service facturé est cohérente avec l'activité du corrupteur. L'identification du don ne peut être établie que grâce aux méthodes suivantes. Les méthodologies suivantes peuvent être utilisées :

- pour les «dons» de bien, il conviendra de procéder à un inventaire physique de l'ensemble des actifs immobilisés de l'entreprise et de s'assurer que leur jouissance n'est pas accordée «gratuitement» à des tiers ;

- pour les «dons» de service, il sera beaucoup moins évident d'établir que l'achat a été effectué pour le compte du corrompu, il est facile,

- par exemple, de noyer le don d'un voyage dans les frais de déplacement ou de congrès.

On notera qu'il est plus difficile d'identifier les «dons» de corruption en nature que ceux effectués en trésorerie. Toutefois, on peut supposer que les «dons» en nature ne sont utilisés généralement que dans les cas de montants peu importants, donc lorsque l'on se trouve en présence d'une corruption que l'on qualifiera de «petite», la «grande» corruption fait plutôt appel aux versements de fonds. Le «don» est versé à un intermédiaire, soumis aux obligations comptables, chargé de reverser le «don» au corrompu en bout de chaîne :

Ce cas, plus sophistiqué, est difficile à identifier, il existe alors un ou plusieurs tiers intermédiaires (société écran ou personne physique) qui facture des biens et des services pour une valeur supérieure à leur valeur de vente réelle. La différence est ensuite reversée par l'intermédiaire à la personne corrompue.

On peut citer comme exemples d'intermédiaires :

- la «société taxi». Celle-ci est détenue par un tiers complice, elle facture des services fictifs afin de «fabriquer» de l'argent liquide reversé ensuite au corrompu. Ce mécanisme est souvent utilisé dans les appels d'offre publics ;

- les entités procédant à des surfacturations. Cet intermédiaire (société ou professionnel libéral) facture au corrupteur un bien ou un service pour un prix supérieur au prix du marché, puis reverse un pourcentage au corrompu. Ce mécanisme est notamment utilisé dans le cas des acquisitions d'immeubles.

Plusieurs méthodes d'identification des actes de corruption peuvent être utilisées :

- l'intermédiaire est une entité non soumise aux obligations comptables. Les problèmes d'identification sont alors les mêmes que dans le cas des «dons» directs décrits ci-dessus ;

- l'intermédiaire est soumis aux obligations comptables. Il y a peu de moyens d'identifier systématiquement l'acte de corruption sans procéder à l'inventaire et à l'expertise de tous les achats. En revanche, l'acte de corruption

sera plus aisément identifiable chez l'intermédiaire lui-même, à condition qu'il ne s'agisse pas d'un intermédiaire étranger.

LE CAS PARTICULIER DES GROUPES

Les groupes de sociétés apportent un élément de complexité supplémentaire dans la mesure où :

- les actes de corruption peuvent être effectués par l'intermédiaire de filiales non consolidées au plan comptable et qui sont utilisées comme de véritables «caisses noires» par le groupe ;
- le don peut être réalisé à partir d'un compte bancaire d'un des actionnaires principaux non soumis à comptabilité, voire du seul actionnaire du groupe (cas des groupes familiaux par exemple). Ce cas est donc envisageable dans le cas où les dirigeants de l'entreprise en sont les principaux actionnaires et/ou bénéficiant par ailleurs de liquidités importantes.

CHEZ LE CORROMPU

La situation est également différente suivant que le «don» sera reçu par une entité soumise ou non soumises aux obligations de tenue de comptabilité. Entité non soumise à l'obligation de tenue de comptabilité.

La difficulté de l'identification de la corruption dépend de la forme que prendra le «don» :

- «don» en argent : ce cas est relativement facile à identifier sur les relevés bancaires, sauf pour les sommes reçues en liquide ou sur des comptes numérotés à l'étranger.
- L'identification ne pourrait alors être obtenue qu'en mettant le patrimoine et les dépenses réelles au regard des recettes officielles ;
- «don» en nature : ce cas est difficile à identifier, sauf à procéder à l'inventaire des biens de l'entité.

ENTITÉ SOUMISE À COMPTABILITÉ. Deux cas peuvent être distingués :

- l'entité est la personne corrompue en bout de chaîne : la personne

Corrompu est alors le plus souvent une personne physique, fonctionnaire ou employé, qui reçoit le «don» à l'insu et sans l'approbation de son employeur et de son ou de ses supérieurs hiérarchiques. Le corrompu sera donc rarement une entité soumise aux obligations comptables. On peut toutefois imaginer le cas où le corrompu utilise son entreprise pour établir des «fausses factures». Dans ce cas, l'identification devrait être relativement aisée : la marge réalisée par cette entreprise sera anormalement élevée, en l'absence de coûts significatifs l'entité n'est qu'un maillon de la chaîne de corruption : dans ce cas, la somme d'argent reçue du corrupteur sera reversée, en totalité ou en partie seulement, au corrompu. Les problèmes d'identification de ces actes sont les mêmes que ceux envisagés ci-dessous lorsque le corrupteur est une société.

Conclusion

Les phénomènes de corruption sont en général difficiles à déceler lorsque le réviseur n'effectue pas de recherche systématique orientée dans ce domaine. Or, il convient de noter que ses missions l'obligent rarement à effectuer de telles recherches. Les actes de corruption, une fois connus, peuvent apparaître comme évidents aux yeux d'une personne en ayant déjà connaissance alors que le réviseur antérieur n'avait rien remarqué.

Il paraît nécessaire d'attirer l'attention des professionnels sur la nécessité, lorsque l'on intervient dans des entités à risque, d'être très vigilants dans ce domaine. On peut, en effet, supposer, sans faire de catastrophisme, que son obligation de moyens risque de se transformer demain en obligation de prouver qu'il ne pouvait avoir connaissance lorsque toute l'opération sera bien connue et que des éléments qui paraissaient sans lien entre eux s'enchaineront de manière tellement logique que la corruption paraîtra évidente.

* Expert Comptable et Commissaire aux Comptes
Membre de l'Académie des Sciences et Techniques Financières et Comptables Paris.

Protecteur du pouvoir d'achat des ménages et garant des efforts productifs de la petite paysannerie

De la nécessité d'un retour à un système de régulation des fruits et légumes

Par Abdelkader Khelil*

Pour plus de précisions à ce sujet, j'invite nos lectrices et lecteurs à lire l'intéressante contribution de notre ami Mahmoud Chabane, parue dans le Quotidien d'Oran du 25 novembre 2021 sous le titre : « Du cauchemar de la flambée des prix des produits agricoles à la régulation idoine dans le contexte d'une agriculture repensée ».

Cet écrit est celui d'un agronome à l'âme paysanne, baignée dans la culture montagnarde du bon sens et de la raison, ces qualités qui font toute la différence au chapitre des valeurs humanistes. En homme de terrain, il fut largement impliqué dès les années 70 dans le développement d'une agriculture typiquement nationale après le départ des colons. C'est pourquoi, son article est une réponse cinglante à la politique de remise en cause de l'objectif majeur de décolonisation et de souveraineté de notre économie agricole. Pour abonder dans le sens de sa contribution ouverte à un débat qui interpelle en premier lieu, le nouveau ministre de l'Agriculture et les consciences de l'élite agricole démissionnaire parce que jamais considérée et consultée, je dirais pour ma part que dans tout cela, le fellah qui tire sa noblesse de son rôle éminemment citoyen de nourisseur de sa communauté nationale est malgré tout, réduit à la condition de « gagnepetit ». Et pourtant ! S'il s'investit par amour dans le travail de sa terre sans compter ses efforts avec une sacrée dose de risque pris, d'attente d'ondées salvatrices pour ses cultures et de résilience face aux aléas qu'il subit tout au long de l'année, c'est qu'il est conscient d'exercer l'un des plus beaux métiers du monde.

Nulle personne ne peut donc contester, que c'est de sa sueur et de ses énormes difficultés que se nourrissent les très nombreux parasites de la sphère de distribution des fruits et légumes, ces apôtres du gain facile gravitant en « vautours » autour des centres décisionnels et notamment, du pactole du « dāam errifi » et autres avantages du passe-droit et du copinage. Cela ne laisse que peu de place à la petite paysannerie plus présente sur ses terres, que faisant le siège de la direction des services agricoles se sachant de toute les façons, exclue de la zarda. Pour avoir fait ce choix de « gardienne des lieux » loin de l'administration et ses réseaux de la « tchipa » qui font périodiquement scandales, elle est devenue ce « dindon de la farce » et la grande perdante de cette politique agricole d'essence ultralibérale. Très longtemps animée par un département ministériel qui se complait anormalement dans sa fonction dominante, pour ne pas dire exclusive de « centrale d'achat » de denrées alimentaires et d'intrants agricoles à partir de l'étranger, cette politique reste foncièrement dominée par sa fonction distributive et la gestion de la délivrance d'autorisations d'importation plus opaques que transparentes des aides et subventions de l'État au lieu d'être, celle de l'en-cadrement scientifique et technique des exploitations agricoles jusque là livrées à elles-mêmes dans un environnement hostile.

C'est pourquoi, tant au niveau local que central, force est de constater que malgré les très nombreux remaniements portés à la tête du ministère de l'agriculture, son administration bureaucratique mal inspirée et laxiste est restée très loin des réalités du terrain. Après avoir perdu la main, en raison de l'absence d'instruments et d'outils de mesures de ses réalisations jusque là fabriquées au « doigt mouillé » dans des bureaux feutrés sur la base d'une « statistique » tripataillée (ce qui est en soi un acte irresponsable et répréhensible aux conséquences désastreuses) et orientée sur le satisfecit du maître des lieux, plus soucieux de son maintien à son

Pris en tenaille par les prédateurs et spéculateurs encouragés par une politique agricole qui reste encore, celle de l'ouverture et de « l'infatih » des années 80, menée à l'aveuglette et tambour battant sous la houlette des injonctions du FMI et de la Banque mondiale, nos concitoyennes et concitoyens se doivent d'être correctement informés sur la question lancinante de la formation des prix des produits agricoles et ses effets pervers.



poste de ministre que par la recherche d'une valeur ajoutée managériale bien ancrée dans la conduite rationnelle des actions d'un développement agricole durable, cette administration semble se contenter du colmatage de circonstance. Ceurre jamais contesté, a toujours plu à des ministres qui se sont succédés et à permis à des cadres plus carriéristes que serviteurs intègres de l'État, de gagner en longévité et bien souvent en promotions indument méritées. C'est pourquoi, l'administration qui a appris à faire le « dos rond » à chaque arrivée de ministre éphémère, est toujours restée dans l'expectative, bras croisés, en se contentant de compter les coups portés au pouvoir d'achat des ménages, par cela mêmes qui bénéficient des largesses de l'État, mais sans retour d'un service public de qualité et d'une traçabilité de leurs marges bénéficiaires exorbitantes.

C'est dans l'atmosphère enfumée du « café du marché » que se donnent rendez-vous la « secte » dominante des mandataires et autres maquignons qui font et défont les mercuriales et se jouent du devenir des petits producteurs. Leurs agissements donnent des frissons à nos concitoyens qui peinent à boucler leurs fins de mois, car telle des sangsues, cette « faune » de parasites colle à la chose d'autrui pour en faire commerce et tirer souvent un large profit sans grand risque encouru, ni gros efforts consentis. À vrai dire, nous sommes là dans une sorte de « guerre » larvée entre d'un côté des producteurs floués, insuffisamment rétribués et soutenus par l'État et de l'autre, des mandataires et des intermédiaires disposant d'une logistique puissante et de complicités à plusieurs niveaux des institutions étatiques. C'est de cette manière que ces derniers pèsent lourdement sur les décisions prises par les pouvoirs publics en exerçant sur eux un odieux chantage, prenant en otages les consommateurs à bas revenus sans se soucier du risque qui pèse sur l'ordre public. Bien heureux que soit enfin annoncé devant les députés par le ministre de la Justice, garde des Sceaux, un projet de loi relatif à la lutte contre la rétention de produits alimentaires aux fins de spéculation illicite dont l'application suppose bien évidemment, une meilleure coordination entre les ministères concernés. Dans tout cela, le fellah paraît aux yeux de ceux qui savent considérer l'effort productif à sa juste valeur, comme étant l'un des rares acteurs écono-

miques et sociaux resté encore conscient de son rôle dans la société. En véritable créateur de richesses sans tapage médiatique ni cliquetis des flashes d'instants mémorisés, très prisés par les hauts responsables bluffeurs et illusionnistes, il continue patiemment à accomplir son labeur sans rechigner à la tâche pour avoir pris conscience du rôle qu'il se doit de jouer à contre-courant de la tendance générale du laisser-aller de « bled asiba », cette déclinaison de « bled el beylick » qui mène à l'impasse de la voie sans issue dans laquelle nous sommes engagés. Mais qu'adviendra-t-il de nous si notre laborieuse paysannerie venait à se rebiffer et à lâcher prise en abandonnant le travail de la terre ? Alors que souvent considéré comme « tête de Turc », le fellah est présent dans les différents écosystèmes de notre riche pays, faut-il le rappeler à certains esprits malveillants, non reconnaissants de son rôle d'utilité économique et sociale !

Déconnecté du jeu des échéances et des intrigues politiciennes, ce gardien des terroirs et de l'équilibre écologique reste là, égal à lui-même, à trimer de l'aube naissante au crépuscule finissant sans jamais se plaindre, sinon à prier pour que son travail soit béni dans l'intérêt de sa communauté en attendant des jours meilleurs qui tardent indéfiniment à venir, pour ce peuple avachis que nous sommes devenus malgré nous, comme s'il s'agissait là d'une malédiction. Non ! Il ne faut pas se faire d'illusions ! L'agriculture n'est pas et ne peut pas être l'affaire d'oligarques jouisseurs et d'entrepreneurs qui font dans le mimétisme de mauvais aloi ! Elle est plutôt et avant tout, une activité de gens passionnés, proches de la nature. Elle ne saurait se pratiquer correctement et à hauteur du défi d'une nation qui n'a pour seul choix, que le travail de la terre comme alternative durable. Oui ! Ce défi ne peut-être relevé que par cette authentique paysannerie qui a su établir depuis des siècles, le lien charnel indispensable qui l'ancre à la terre de ses aïeux sans « s'kata » autrement dit, sans avidité ni goinfrerie et qui ne cherche point à transférer ses bénéfices outre-mer, combien même elle pourrait devenir riche !

Pour revenir à la flambée des prix des produits alimentaires de large consommation, objet de discussions houleuses à tous les niveaux de la société algérienne à défaut

de débats ouverts sur ce que nous voulons faire de notre pays et qu'elles seraient nos ambitions à venir dans un monde cruel, il me plaît de dire que durant les années 70, le système de régulation était présent, mieux efficient que ne l'est celui d'aujourd'hui, marqué par le diktat des mandataires et autres intermédiaires avides de gains faciles. En ces années là que bien des gens honnêtes regrettent de bonne foi, le marché des produits alimentaires de large consommation était beaucoup mieux organisé. Pour rappel à titre d'exemple ; les activités de commercialisation et d'approvisionnement en produits agricoles étaient assurées par la coopérative agricole polyvalente (CAPCS) au niveau communal, par la coopérative de Wilaya de commercialisation des fruits et légumes (COFEL) et au niveau national par l'Office des fruits et légumes (OFLA) chargé des exportations (plus régulières qu'elles ne le sont aujourd'hui), comme stipulé par l'ordonnance n°74-89 du premier octobre 1974, portant organisation de la commercialisation des fruits et légumes.

La COFEL et la CAPCS disposaient de moyens de transport, d'aires de stockage, de centres de conditionnement, de points de vente et de distribution. L'OFLA était chargée de l'exportation des excédents en produits agricoles dégagés par les CAPCS et les COFEL. Le dispositif était tellement bien rodé, que personne ne se plaignait de la flambée des prix en cette époque, parce que tout se faisait dans la transparence et les livraisons effectuées, donnaient lieu à la facturation et au paiement quotidiens au moyen de chèques bancaires. « Yahasrah Yazman ! » C'était aussi, le temps du Secrétariat d'État au plan, cette auguste institution d'encadrement d'une économie nationale autoconcentrée sur les besoins essentiels de la population qui veillait sur la gestion rigoureuse des programmes sectoriels, sur leur complémentarité et à ce que soit assurée, l'indispensable solidarité gouvernementale.

Cette période était aussi, celle des actions et programmes inscrits dans des visions à moyen et long termes. Quel dommage que ces structures jadis éléments actifs sous l'ère de la révolution agraire et fortement appréciées à cette époque à travers leurs prestations de services ont été sacrifiées sur l'autel de l'Infatih des années 80, en raison du fait que le FMI avait conditionné l'octroi de ses prêts à leur dissolution et même à celle des offices de mise en valeur, livrant le secteur agricole ainsi dépourvu de ses structures d'appui, à des prédateurs et aventuriers de tous bords...

Et pourtant ! Ce qu'il faut savoir aujourd'hui, c'est que les économies agricoles et alimentaires qui sont devenues florissantes et prospères, sont celles qui ont développé un système coopératif. En Algérie, si une telle option est prise, elle serait susceptible d'absorber des dizaines de milliers d'agronomes, de vétérinaires, de biologistes, d'économistes, de machinistes, d'informaticiens, de financiers et de techniciens formés à prix fort pour accompagner et soutenir la paysannerie. Sans cela, notre agriculture ne pourra ni accéder à la nécessaire amélioration de ses itinéraires techniques, ni à l'amélioration de ses systèmes de production pour mettre sur le marché, une ration alimentaire en quantité suffisante, de bonne qualité, issue de l'appareil de production nationale et au moindre coût. Pour s'en convaincre, il faut rappeler que dans le monde, ce sont 100 millions d'emplois qui sont créés à travers le système coopératif, soit 20% de plus que les entreprises et groupes multinationaux qui dominent l'agriculture mondiale.

Suite en page 10

*Professeur

■ Loi de finances : quelles implications pour les médecins libéraux ?

Par Bouchikhi Nourredine*

Passer d'une imposition de 12% à 35% c'est-à-dire la multiplier par trois d'un seul coup au lendemain d'une épidémie qui a été marquée par une morosité de l'activité sans précédent et une réduction des revenus estimée entre le 1/4 et le 1/3 ; impactée en cela par le ralentissement de l'activité économique de tous les secteurs et au moment où un brin de lueur semblait pointer avec la reprise progressive ; la loi de finances vient donc anéantir tous les espoirs.

L'assiette prise en compte pour le calcul de l'IRG (article 31 modifiant l'article 104 du code des impôts directs) a été sciemment évaluée de manière à ratisser large et inclure ainsi tous les médecins libéraux ; seuls resteront en sur-sis pour quelque temps les rares professionnels qui entament une carrière en libéral ; sachant que le taux de 30% concerne les revenus situés entre 96000IDA et 192000IDA et un minimum de revenu imposable (240001 DA) à hauteur de 23%.

En termes simplifiés ,un médecin dont le revenu BRUT par mois est de 80000 DA devra s'acquitter de 24000 DA d'impôts et jongler avec le reste pour payer son loyer, son assistante et ses charges, ainsi il sera réduit au statut de smicard et encore !

Et en poussant cette logique encore plus loin , gagner 200000 DA (1000 euros) brut et même en net pour un médecin ayant étudié BAC + 7 ou même 12 ayant accompli le service militaire ou civil ou les deux pour certains et après avoir entamer tard sa vie professionnelle; rien que pour se maintenir dans un standard de vie acceptable , 200000 Da est un minimum , alors que selon la nouvelle loi de finances il devra s'acquitter mensuellement de 60000 DA d'impôts, des charges locatives qui varient entre 25000 et 70000 DA, des salaires (20000 DA minimum au Smig),des charges sociales professionnelles (15% du bénéfice),la cotisation du salarié (2500 DA) ,les charges fixes (bureautique, électricité gaz, eau (qui le comble est éva-

Décidément les médecins libéraux ne semblent pas échapper au sort qui s'abat sur eux, les rescapés jusqu'à l'heure des précédentes vagues de l'épidémie du Covid et qui sont toujours sous la menace d'un énième variant seront cette fois-ci sans aucun doute rattrapés par « la vague de la loi de finances 2022 » qui viendra à bout d'une large frange d'entre eux.

luée par la SEOR-ADE aux médecins sur la base d'une consommation commerciale et encore elle ne sera plus subventionnée!)sans pouvoir souvent justifier ses dépenses et les taxes dans un environnement économique qui fonctionne en marge de la légalité ; il ne restera alors donc pour le médecin que des miettes lui quine compte pas ses heures ,ne profite pas d'un congé d'un mois ,ni des jours fériés ; c'est donc une paupérisation annoncée de la communauté médicale qui après tant d'années de souffrances et de sacrifices devra regagner le bas de l'échelle , un niveling par le bas ; seuls pourront s'en sortir donc les grands cabinets, les cliniques potentielles, les structures spécialisées et conventionnées avec les caisses de sécurité sociale ; mais pour tous les autres qui représentent la majorité particulièrement ceux qui entament leur carrière ou dont le cabinet tourne en berne leur choix sera bien cornélien entre celui de végéter, de remettre la clé sous le paillasson ou bien de s'exiler pour ceux qui auront cette occasion; d'ailleurs cette éventualité sera la plus plausible pour les jeunes qui dorénavant auront au moins les idées plus claires si jamais ils auraient la mauvaise idée de s'installer dans ce climat hostile à l'exercice libéral et pour se faire une idée il n'y a qu'à consulter les pages des réseaux sociaux pour se convaincre des projets d'expatriation qui font l'unanimité des jeunes promus ;ces mesures fiscales ne pourront que les réconforter dans leur choix. On reste alors perplexe quant aux véritables motivations du législateur pour avoir agi ainsi ! s'il pensait que c'était là une niche restée inexploitée l'avenir démontrera qu'il avait tort ;et si c'était pour dissuader les médecins du secteur public de penser à s'installer ? C'est aussi une mauvaise solution puisqu'il faudrait plutôt rendre le secteur public plus attractif et

si enfin c'était pour pousser les libéraux à changer de métier ou détailler ? Il aura atteint alors son objectif, car si certains et c'est une minorité non représentative pourront tout simplement revoir à la hausse leurs honoraires par le fait qu'ils détiennent un monopole ou une renommée acquise au fil des années ou peuvent se permettre les services de conseillers fiscaux et ceux bien sûr conventionnés avec les caisses de sécurité sociale qui leur garantissent un revenu ; ceux-là ne trouveront aucune difficulté à faire payer encore plus le citoyen accablé par l'augmentation exponentielle du coût de la vie ;ce n'est malheureusement pas le cas pour la grande majorité des médecins privés qui peuvent à tenir le rythme et dont une partie d'entre eux ont même été contraints de revoir à la baisse leurs honoraires au grand dam du code de déontologie qui en interdit l'avilissement . Mais dans tous les cas cela se répercute certainement sur la qualité des soins avec la restriction ou bien l'arrêt net des investissements en matériel et en formation indispensables pour garantir des prestations de qualité ,certains seront obligés sans aucun doute de licencier leurs salariés ou tout au plus en garder le minimum.

Les médecins libéraux étiquetés arbitrairement par la vox populi et les préjugés tout faits comme « bourgeois » n'auront aucun Saint auquel se vouer, ils n'auront pas droit aux subventions directes et ne peuvent manifester leur désarroi en faisant grève comme leurs collègues avocats qui eux bien qu'ils puissent boycotter les prétoires leurs cabinets restent ouverts ; hélas pour un médecin une journée non travaillée est une journée perdue, ils n'auront même pas droit à la solidarité ni à la sympathie tellement ils sont peints dans l'inconscient de la société comme des nantis ,mais une chose est

sûre dorénavant est que chaque citoyen qui ambitionnait jadis une destinée médicale pour sa progéniture devra réfléchir à deux fois avant d'opter pour un tel choix.

Nous sommes loin de ces pays qui ont atteint le summum et qui continuent à chouchouter le médecin pour venir s'installer en le tentant par la mise à disposition d'un cabinet à titre gracieux ou contre un loyer symbolique de surcroit équipé, en plus des exonérations fiscales ;leur objectif est la meilleure prise en charge possible de leurs administrés ;hélas nous n'osons espérer guère ce traitement bien au contraire la crainte est de voir ces médecins acculés contraints à cumuler d'autres professions pour survivre honorablement comme c'est l'exemple de nombreux pays sous-développés et au risque de dévaloriser encore un métier noble et le discréditer pour toujours.

Le médecin est loin de se dérober d'assumer ses responsabilités de contribuable ou s'ériger contre l'état de droit mais il devrait être protégé afin d'exercer dans des conditions optimales et lui garantir un train de vie respectable en reconnaissance de ses sacrifices et ses services comme c'est le cas dans tous les pays du monde ; partager à moitié ses revenus aussi dérisoires soient-ils est loin de la justice sociale. Les mécanismes de régulation à commencer par les caisses de sécurité sociales refusent obstinément de jouer le jeu, le médecin se trouve alors victime d'un système obsolète ; il est réduit au rôle de bouclier pour absorber à ses dépens l'exaspération de l'assuré, le conventionnement équitable et la réévaluation des actes médicaux mettront à pied d'égalité le secteur public et privé qui souffre d'une concurrence déloyale et permettront d'assurer une clientèle au médecin et un véritable choix au malade et de préserver ainsi un métier tant décrié souvent injustement. Trop d'impôts tue l'impôt jamais cet adage n'a été aussi vrai avec la nouvelle loi de finances car à terme ce sera moins de médecins qui s'installeront et moins donc de recettes fiscales ; le secteur public qui n'arrive pas à satisfaire les besoins en santé de la population devra supporter davantage une demande sans cesse croissante ; le malade n'en souffrira que plus.

* Dr

Protecteur du pouvoir d'achat des ménages et garant des efforts productifs de la petite paysannerie

■ De la nécessité d'un retour à un système de régulation des fruits et légumes

Suite de la page 9

Au Kenya, 924.000 agriculteurs tirent un revenu de leur adhésion à une coopérative agricole et la part de marché des coopératives est de 70% pour le café, 76% pour les produits laitiers, et 95% pour le coton. Ils sont quelques 900.000 en Éthiopie et environ 4 millions en Égypte. En Colombie, la Fédération nationale des planteurs de café fournit un appui à la production et à la commercialisation à environ 500.000 exploitants. De même, la coopérative laitière indienne, qui compte 12,3 millions de membres, représente 22% de la production laitière de l'Inde et 60% pour cent de ses membres ne possèdent pas de terres, ou de très petites parcelles.

L'État se doit donc tout d'abord, de réarmer et de réhabiliter le peu de forces qui restent de la période de construction d'une base productive nationale. Il s'agit notamment, de ses outils d'accompagnement et de soutien à l'appel de production national et de création des meilleures conditions techniques, scientifiques et matérielles pour redynamiser les secteurs agricole et de l'agro-industrie. Il doit offrir aux centaines de fermes pilotes que certains veulent brader sous couvert de partenariat public-privé et aux coopératives existantes et celles à créer, les instruments indispensables pour l'orientation et l'encadrement de la production nationale à travers un vaste et diversifié réseau de coopératives, comme c'est le cas dans plu-

sieurs pays, y compris chez nos voisins. Nos agriculteurs et notre agriculture en ont le plus besoin ! C'est ainsi, que les principes fondamentaux de la transparence, de la proximité, de la participation, de la solidarité, de l'entraide et de la démocratie entre tous les acteurs du secteur agricole pourront être mis en application. Il s'agit en fait de développer et pérenniser à travers ce vaste mouvement coopératif que doivent initier les véritables producteurs agricoles, soutenus et accompagnés par un authentique État régional, le secteur agricole à inscrire dans la durabilité, afin de sortir la société algérienne rentière du tout gaz et pétrole ...

L'intervention de l'État doit donc laisser place à l'émergence de nouveaux espaces et instruments de proximité en mesure d'apporter une valeur ajoutée réelle au plan technique et économique, un soutien managérial et une assistance juridique à la profession représentative des véritables acteurs.

Cette profession réhabilitée et légitimée doit apprendre à défendre ses intérêts dans les nouveaux espaces émergents sans la tutelle administrative et encore moins politique et idéologique. Ce n'est qu'à cette condition qu'il sera alors possible d'assurer le « dégel » des initiatives des producteurs, la libéralisation de leurs énergies productives et l'émergence d'un « lobby fort » et conscient des enjeux stratégiques du secteur agricole et alimentaire qui pourra porter le message de la différence et des spécificités des terroirs...

Pour la petite histoire, il importe de dire que c'est de cela dont a rêvé et appelé de tous ses vœux le Moudjahed SAFI Boudissa, Vice-pré-

sident de la Panafricaine syndicale ouvrière créée en juillet 1957 à Accra, père fondateur du Mouvement coopératif algérien et créateur de la première coopérative « Aïssat Idir » domiciliée à l'ex ferme CHEN de Blida en 1963, où il avait reçu Che Guevara pour une séance de travail de 3 heures. S'il a pu le faire en sa qualité de ministre du Travail et des Affaires sociales, c'est grâce au soutien de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI), du Bureau International du Travail (BIT) à Genève, des élus Suisses Socialistes et des cadres des Syndicats Ouvriers Suisses. Tous étaient décidés, nous dit SAFI Boudissa, à mettre leur important réseau d'Amitié et de Solidarité Internationale, au profit du décollage d'un bon pied, du jeune État algérien indépendant.

Mais qui aurait pu réussir pareille performance et prouesse de nos jours, parmi nos décideurs et gouvernants dont certains se sont distingués plutôt, comme bradeurs de patrimoine de la collectivité pour ne pas dire plus ? Si je lui ai réservé tout un livre de 223 pages en hommage à son combat, c'est pour dire en toute vraisemblance, que nous avons à faire certainement à un homme tout à fait exceptionnel. L'expérience de ce Grand monsieur des Hautes plaines résidant à Ksar Chellala, nous enseigne que si nous voulons développer notre pays, il faut d'abord apprendre à l'aimer. Apprendre à se mettre résolument à son seul service exclusif sans attendre forcément, un retour d'ascenseur ou une quelconque reconnaissance au point de vendre « son âme au diable » juste par calcul mercantile et/ou politicien. Plus que cela ! Après avoir quitté le Gouver-

nement en 1966, c'est-à-dire à 37 ans, SAFI Boudissa n'a pas été vivre en catimini à l'étranger comme certains responsables et oligarques aux fortunes cachées dans des paradis fiscaux ou investir dans l'immobilier de tous les scandales en Europe ! Lui, l'homme autodidacte, avide d'apprendre est partie plutôt chercher le savoir, pour mieux continuer à servir son pays et à se mettre encore et toujours, à la disposition de celles et ceux qui avaient besoin de son aide. Pour se faire, il crée l'ONG « Ibn el Awam » et consacre toute son énergie à vouloir faire aboutir, le fameux projet de mise en valeur et de développement de « Oued Touil » qui lui tenait à cœur parce que porteur de prospérité partagée à l'échelle de toute la partie centrale des Hauts-Plateaux sur 850.000 hectares. Malheureusement, cet homme intègre à l'âme paysanne, n'a jamais été ni écouté ni suivi malgré son dynamisme débordant. Son élan militant pour la cause des humbles a été brisé pour n'avoir pas pu faire aboutir ce projet malgré ses nombreuses sollicitations des hautes autorités du pays.

Quel dommage, que ce rendez-vous raté avec l'histoire du développement, entraînant un fort préjudice à l'Algérie profonde ! Mais le plus triste dans tout cela, est que ce Grand militant atypique de la cause nationale, âgé de 92 ans et très malade, vit aujourd'hui à Ksar Chellala dans une solitude extrême loin des regards que ceux qui lui doivent pourtant, respect et reconnaissance pour son immense parcours d'un demi siècle de militantisme...

Abdelkader Khelil

1. Romance du parcours d'un militant atypique, Hibr éditions- Alger 2019.

Les thèses universitaires et leur soutenance : le grand cirque

Par Jamal Mimouni*

Ce diplôme, cette certification qu'un certain volume d'enseignement a été suivi et assimilé, est le sésame pour un emploi stable, quoique dans notre pays c'est plus compliqué. Les propos qui suivent qui se limiteront aux thèses de doctorat, ne concernent pas le contenu du doctorat ni son assimilation qu'il implique par les postulants, mais aux conditions d'études et surtout à une étape cruciale dans son obtention, la soutenance de la thèse, et là il y a de quoi noircir bien des pages.

Il n'est pas dans mes intentions de dénigrer la manière dont les soutenances se font en général, mais bien de parler de certains de ses aspects qui sont stigmatisant pour l'Université Algérienne en général et dont il serait bon d'y remédier.

LES THÉSARDS DE DOCTORAT : ORPHELINS À LA NAISSANCE

On s'étonne parfois pourquoi des thèses de doctorat prennent sept, huit, voire dix ans et plus. Il y a à cela nombre de raisons. Commençons d'abord par la plus immédiate, et qui est la situation financière et sociale du candidat. En général son travail de recherche commencera tout doucement (Il y a même des encadreurs qui exigent que la première année, le candidat ne fasse rien que défricher le terrain et faire ce qu'on appelle pudiquement de la «recherche bibliographique»), tout cela se faisant souvent de chez lui vu que le laboratoire de recherche auquel il est attaché formellement a rarement des espaces de travail pour les doctorants. De plus, dans un désert scientifique ou souvent aucune vie scientifique n'existe (séminaires de recherche, conférences thématiques, lieux communs de discussion tel une cafétéria de département ...), ces derniers deviennent vite que des visiteurs occasionnels puis des raseurs de mur. Je parle surtout du cas de sciences non expérimentales ou techniques tel qu'en physique (certaine de ses branches), les mathématiques et surtout les sciences sociales et humaines. Les domaines où un travail de labo ou sur chantier est de mise, la situation peut-être meilleure, ou bien pire lorsqu'un manque de produits essentiels ou d'appareils particuliers peut bloquer des théssards pendant de longues années parfois.

Dans un tel environnement, le docteur peut être vite pris dans un engrenage où vu l'âge pour certains, la situation familiale pour d'autres, il se doit de trouver un gagne-pain même modeste, voire fonder un foyer, car sa petite bourse de doctorat n'est vraiment que de l'argent de poche. Or une fois engagé sur cette voie qui demande un engagement substantiel en temps et en énergie, que ce soit avec l'éducation nationale ou dans le privé, il ne peut accorder qu'une attention limitée à son travail de recherche et peut facilement voir les années s'égrainer et puis lâcher pied. Certes il est tenu de se réinscrire chaque année avec un bilan annuel du travail exigé, mais souvent par un mélange de complaisance et de lassitude, le directeur de thèse va signer ce renouvellement en augmentant chaque année d'un cran le taux de progression de sa thèse.

Mais voyons plutôt comment se font les choses idéalement pour mieux mettre le doigt sur les disfonctionnements chez nous. Un théssard d'une université de bonne renommée (Europe, Japon, Etats Unis, Afrique du Sud...) reçoit une bourse relativement conséquente (1000 euros et plus par mois) qui le libère de la nécessité de travailler. Il a cependant l'obligation d'être à son laboratoire de manière régulière y bénéficiant bien sûr d'un bureau avec un micro et une bonne connexion, des fournitures de bureau à la demande, tirage illimité, bibliothèque avec abonnements à jour et des vrais bibliothécaires qui vous procurent des documents là ils sont dans le Monde... Il peut aussi bénéficier d'autres sources de revenus telles celles découlant d'une charge de Teaching Assistant (TA), ou être impliqué à travers son encadreur dans de généreux projets de recherche rémunératrices. Mais ceci n'est que l'hors d'œuvre. Car le véritable avantage est bien dans la vie scientifique vibrante qui règne en son lieu de travail qui fait que, hors de son laboratoire, point de salut. Il y trouvera une

galaxie de chercheurs qui cherchent, mais aussi communiquent, échangent, coopèrent et en fait qui sont à la chasse de collaborateurs avec des idées nouvelles. S'y déroule aussi des séminaires spécialisés hebdomadiers, ateliers, conférences et autres.

Dans un tel environnement nutritif et inspirant, le docteur croît et peut se donner à fond. S'il est en butte à des difficultés ou s'il lâche pied, il trouvera toujours une personne pour le rattraper et le remettre sur les rails de ses recherches. En contrepartie, il se doit de compléter sa thèse dans les temps impartis car la bourse dont il bénéficie est limitée dans le temps (quatre ou cinq ans)... ce qui est tout à son avantage.

En contraste, chez nous hélas, notre docteur naît souvent orphelin, et il ne bénéficiera d'aucun soutien si ce n'est celui de son encadreur... Ce dernier dans bien des cas lui aura refilé une extension de sa propre thèse de doctorat si s'en n'est pas un appendice. Dans d'autres cas, il reconnaîtra nécessairement qu'il n'est pas spécialiste du sujet proposé mais lui promet toutefois de l'accompagner. Mais dans ce dernier cas, même si de bonne foi, l'encadreur pris dans le maelstrom de la vie quotidienne et lui-même victime d'une vie scientifique très limitée, il ne le fera pas de manière satisfaisante. Pourrait-il consulter d'autres «enseignants-chercheurs» pour éventuellement se bootstrapper, ils sont souvent avec abonnés absents, venant à l'Université pour dispenser leurs cours et pour quelques autres tâches pédagogiques, et ne visitant rarement leur bureau s'ils en ont un.

Cela nous mène à la seconde raison majeure du retard pris dans la complétion de thèses, notamment la nonchalance de certains encadreurs eux-mêmes en état de disette scientifique et qui de ce fait ne pourront suivre le candidat de manière adéquate. Comme à cela, le manque d'intégration des sujets dans un plan national ou sectoriel de recherche qui fournirait un vivier en ressources humaines et permettrait au théssard de se ressourcer auprès de collègues. Tout cela concourra à laisser le théssard barboter tout seul, livré à lui-même pendant de nombreuses années parfois.

La planche de salut est souvent un co-encadrement ou parfois même une cotutelle à l'étranger lorsqu'il bénéficiera d'une bourse de doctorat de courte durée. Ce stage, comme il est appelé administrativement chez nous, ou il pourra séjourner pour quelques mois dans une bonne structure de recherche qui si, bien utilisé, lui donnera littéralement des ailes. Cela lui permettra en effet de se ressourcer, d'abord en appréhendant le sujet dans son intimité, puis en utilisant les moyens mis à sa disposition, enfin en recevant toute l'aide scientifique requise. De retour au pays, il pourra exploiter la percée réalisée pour compléter ses recherches, publier ses résultats et rédiger sa thèse.

Quand l'encadreur devient un «bourreau» Il est des cas manifestes d'abus d'autorité, bien connus au sein de la communauté universitaire, même si elles ne transpirent que rarement extra muros, qui méritent de s'y arrêter un moment pour poser le problème dans son fond. Le spectre est large et prend des formes diverses. Contentons-nous de citer ce cas que j'ai connu personnellement, qui pourrait paraître anecdotique mais qui l'est moins pour la victime assez multivaleure et brillant bricoleur, ou l'encadreur va demander des «services» sur ton ton paternaliste mais préemptoire à son étudiant tels que lui réparer sa voiture en panne, et même de lui égorger le mouton de l'Aïd. Quand le genre entre en jeu, les choses peuvent prendre une tournure plus dramatique.

C'est vrai que l'on peut relever des cas similaires dans toutes les Universités au Monde, mais il y a en général des mécanismes de contrôle et de sanctions qui sont mis en place et jouent un rôle dissuasif. Le premier étant que ces cas sont rendus publics, ce qui est une des conditions nécessaires pour y remédier. Dans nos pays, au nom d'une puissance mal placée et au nom d'une préservation de l'image de l'institution concernée, tous les cas de la sorte sont étouffés.

Si l'encadreur ne peut exiger qu'il soit le premier auteur de l'article de recherche à la base de la thèse auquel cas la thèse deviendra insoutenable pour l'étudiant, il prend parfois la liberté d'ajouter d'autres collègues

Chaque étape des études universitaires aboutit à la délivrance d'un diplôme, et chaque diplôme est précédé d'une soutenance d'un mémoire ou d'une thèse.



ou certains de ses doctorants qui traînent pour booster leur dossier. Il y a d'autres cas hélas plus graves où l'encadreur va carrément s'approprier le travail de son étudiant et le publier sous une forme «aménagée» et un titre «scramblé» dans un autre journal scientifique.

Une chose qui chez nous lui permet à ces situations de se produire c'est le manque de structures scientifiques d'encadrement adéquates au sein de nos départements et Laboratoires, qui fait que la relation étudiant-encadreur est biunivoque, et donc il n'y a pas d'autres partenaires pour l'élargir tels que l'équipe de recherche, conseil de laboratoire, comité d'éthique, conseil de prud'hommes, qui permettrait à l'étudiant de s'échapper de l'emprise totale de son encadreur si elle virait vers l'anormale. Cette carence va fermer le jeu et laisser ainsi l'étudiant totalement dépendant de son encadreur pour le meilleur et pour le pire.

Confronté à de tels cas, le responsable de la formation n'est pas prêt à entamer une procédure à même de briser l'*«entente cordiale»* durablement acquis au fil des ans avec ses collègues, et qui sera de plus souvent perçu comme procédant d'une affaire personnelle. Aussi, après une rapide évaluation des «pertes et profits», il se résoudra à ne rien faire, laissant l'étudiant comme éternel perdant. D'où la nécessité de mettre en place une instance de recours autonome au travail balisé par des textes pour ne pas laisser au seul chef de département ou responsable de formation la lourde responsabilité d'une confrontation qui pourrait en résulter.

LA PUSILLANIMITÉ DES CONSEILS SCIENTIFIQUES ET AUTRES STRUCTURES DE SUPERVISION

Dans la plupart des cas avérés d'abus de position, même si portés à l'attention des responsables des structures administratives ou scientifiques, il y est rarement remédié dû à une solidarité de fait ou «Omerta» qui ne dit pas son nom. Après tout, l'étudiant concerné va disparaître de l'horizon universitaire immédiat après son diplôme tandis que ses collègues bourreaux potentiels, auxquels ils sont souvent liés pédagogiquement et scientifiquement, seront là durant toute leur carrière commune qui se compte en décennies. Il est en effet peu judicieux pour beaucoup d'entre eux de se faire des ennemis internes, même si en aparté ils fulmineront contre le dit collègue et reconnaîtront le caractère abusif et non éthique de son comportement.

Parfois cela peut prendre une tournure plus dramatique lorsqu'une rupture se produit entre le docteur et l'encadreur avec ce dernier le bloquant administrativement tout en refusant de se désister de l'encadrement, ou

bien exigeant en cas de désistement que l'étudiant change complètement de sujet car le sujet lui «appartiendrait».

Ce chantage au sujet oblige certains docteurs dans ce cas, parfois dans une phase avancée de leur thèse, à aller chercher un autre encadreur et de repartir à zéro, ou d'abandonner. D'ailleurs en fait, jamais un enseignant n'a été sanctionné pour ces sortes de comportements abusifs, ce qui conforte une certaine culture de l'impunité.

LA SOUTENANCE, UNE PIÈCE DE THÉÂTRE PARFOIS BIEN MAL HUILÉE

La soutenance proprement dite est la consécration de ces années de labeur, mais il y a aussi derrière elle bien des facettes cachées. Il y a d'abord les affres de la constitution d'un jury de thèse qui se fait au bon gré de l'encadreur et aussi des comités scientifiques, suivit d'une phase de rassemblement des rapports de thèse qui peut durer plusieurs mois lorsque certains membres du jury doivent se faire tirer l'oreille pour daigner l'envoyer. Mais passons à la soutenance proprement dite : l'assistance n'y voit souvent qu'un ballet bien rythmé ou leur champion, progéniture, frère ou ami, performe un numéro de haute voltige, maniant équations, diagrammes et explications savantes. Il y a aussi des moments de tension où la soutenance se met parfois en un interrogatoire serré ou on guette le moindre signe de relâchement du candidat face aux coups de butoir de certains membres du jury. Mais ne nous trompons pas, il y a assez souvent derrière cette candeur de façade, beaucoup d'hypocrisie, de malveillance et de comportements hors des canons de l'éthique scientifique. Ainsi il y a ces cas trop nombreux ou des membres de jury qui n'ont quasiment pas lu la thèse ou qui n'ont pas compris grand-chose, vont se cantonner à faire des remarques de style, de virgules mal placées ou de références pas écrites à leurs normes, mais qui n'ont strictement rien à dire quant à son contenu. Puis il y a cette sempiternelle excuse pour ne pas poser de questions de fond, comble de l'inanité, que l'on entend tellement souvent que je me permets de la mentionner : «... les collègues qui m'ont précédés ont posé les questions que je voulais poser...». Enfin, il y a le cas où un membre du jury va s'appesantir sur un point de détail de l'introduction pour tenter de coincer le candidat, puis se retrouver dissertant lui-même sur la réponse à sa propre question comme pour prouver l'étendue de sa «science», alors que la pertinence avec le sujet de la thèse est proche de zéro.

Suite en page 12

*Département de Physique,
Univ. Constantine1. President, African
Astronomical Society (AfAS)

Les thèses universitaires et leur soutenance : Le grand cirque



Suite de la page 11

En tout cas, ces membres non-spécialistes devraient avoir la décence d'être moins diserts et plus modestes. Il est des cas où les questions sidérantes ou des répliques manifestement fausses adressées au candidat par un de ces membres de «substitution» font réaliser à beaucoup qu'il n'a rien compris à la thèse mais qu'aucun des autres membres du jury n'oseront l'engager dessus. Parfois c'est le candidat lui-même qui dans sa réponse va lui ménager une porte de sortie honorable, non pas par mansuétude mais par calcul, alors que tout le monde sait que le dit membre s'est fourvoyé. Reconnaissions toutefois que dans le contexte de l'Université Algérienne, il est difficile d'avoir un jury entièrement composé de vrais spécialistes sur nombre de sujets de thèse.

Pourtant à l'heure d'Internet, il serait loisible de coopter des membres d'universités éloignées et les intégrer dans le jury pour une soutenance en mode hybride. Il est vrai qu'une soutenance de thèse n'est pas un séminaire scientifique, mais laisser des affirmations fausses martelées parfois avec force dominer le débat sans être corrigés est une indignité scientifique qui n'honore pas le jury. A l'heure de YouTube ou tout est filmé, certaines vidéos de soutenance feraient rougir bien des jurys s'ils y étaient postés. D'ailleurs il n'est pas exclus qu'un jour ils apparaîtront dans le domaine public avec un effet boomerang pour certaines thèses (Et certains jurys !).

C'est le cas actuellement pour des thèses écrites, partiellement plagiarisées qui ressortent vingt, voire trente ans ou plus après leur soutenance et qui font tomber des puissants en Europe, ministres voire même un président. En conclusion, ces soutenances affligeantes hors normes mais qui heureusement ne sont pas la majorité des cas, avec cette épée de Damoclès éternellement suspendue dessus eux, c'est bien aujourd'hui qu'il faut songer à se prémunir de ses conséquences futures.

Au final, toutes les thèses arrivées au stade de la soutenance seront acceptées sauf cas dramatique tel que

celui d'un plagiat avéré. C'est bien d'ailleurs là l'aspect théâtral de la soutenance, et qui dans certains cas se métamorphosent en cirque. Ainsi, certains candidats se font tailler en pièces avec parfois les fondements mêmes de leurs travail réfutés dans le fond et dans la forme, au point où l'audience (Du moins les plus naïfs d'entre eux) s'attend à un rejet de la thèse par le jury, sauf que, incrédules, ils entendront le président du jury proclamer son acceptation et parfois avec mention très honorable. Mais alors, ou bien la réputation était valide, auquel cas la proclamation du jury fait problème, ou bien celui ou ceux qui avaient mené la charge avaient tort, auquel cas les autres membres du jury auraient dû réagir lors de la soutenance au nom d'une certaine conception de la vérité et de l'éthique scientifiques.

Il y a une phase post-soutenance où le calvaire pour certains candidats continue. Ainsi certains membres du jury vont continuer à flétrir leurs muscles et exiger du candidat une correction minutieuse d'erreurs avérées ou imaginaires pour satisfaire leur égo. Sans leur accord, le certificat de soutenance ne sera pas délivré et cela pourra durer dans certains cas de longues semaines et plus.

En analysant avec force détails, et narrant des cas qui paraissent parfois croustillants mais qui sont tiré du réel vécu, il est loin de mon intention d'accabler la communauté universitaire Algérienne dont je fais partie, mais bien de faire toute la lumière sur des comportements problématiques qui heureusement ne sont pas majoritaires, mais suffisamment sérieux pour qu'on se doit d'agir fermement en vue d'y remédier. Il a un autre côté obscur que j'ai choisi de ne pas traiter ici, celui des thésards mêmes.

Ainsi, il y a des cas où l'enseignant guide l'étudiant pas à pas et lui mène le travail tant certains d'entre eux sont démunis de capacités propres et manquent cruellement d'autonomie et d'esprit d'initiative. Nous avons connu un cas où l'encadreur, au vu de notre étonnement le jour de la soutenance de voir une thèse rédigée dans une langue parfaite et un cheminement scientifique exemplaire, candidement reconnaîtra que la langue du candidat était

tellement nulle et ses explications chancelantes que la correction de son travail aurait été une torture pour lui, aussi a-t-il jugé qu'il serait plus facile de la reprendre à zéro. Mentionnons sans s'étaler des cas de plagiat partiels dans leurs thèses souvent rédigés en français ou en arabe pour camoufler leur manque de maîtrise linguistique et aussi éviter de se faire prendre par les logiciel anti-plagiat. Les cas de manquement de respect envers les encadreurs sont aussi légion, la plus bénigne mais non moins inacceptable étant l'apparition annuelle du candidat chez son encadreur pour coïncider avec la période de renouvellement d'inscription en thèse au début octobre. Résumons le parcours du combattant du doctorant. Cela commence par une bourse non accompagnée de manière adéquate financièrement et qui se déroule sans échéancier strict, avec toutes ses implications socio-économiques.

Puis l'état d'impréparation de certains encadreurs qui ont souvent décroché scientifiquement. Des sujets exotiques sans relation avec un plan national de la recherche et qui expose le thésard à un manque de disponibilité de spécialistes à consulter. Parfois une relation biunivoque exclusive avec son encadreur qui peut devenir toxique. Tout cela se déroulant dans une atmosphère de non-droit et d'absence de structures de recours. Le tout couronné par une soutenance surréelle qui ressemble souvent à un jeu de rôles.

Un dernier mot. L'Université Algérienne est fragile et se cherche toujours, en butte à des réformes structurelles mal accompagnées qui ont jalonnés les cinquante ans de son parcours. Il est facile de lui jeter l'anathème et blâmer maints manquements et certains dysfonctionnements systémiques comme certains ne s'en privent pas de faire, adoptant un ton inquisiteur et se positionnant dans une optique idéale en la comparant avec les Universités Européennes ou même du Golf. Mais son cahier de charge et ses missions sont différentes; les contraintes tant politiques, que démographiques, financières et organisationnelles sont parfois étouffantes, même si nombre de ses défauts sont souvent le résultat de ses propres déficiences et en particulier de sa mauvaise gouvernance. Le véritable défi est de reconnaître les défauts et manquements auxquels nous pouvons y remédier et s'y attaquer. Ceux qui nous dépassent parce que procédant de l'ordre du politique ou demandant une action de syndicats d'enseignants représentatifs que malheureusement nous n'avons pas, cela ne devrait pas nous paralyser au point de ne rien faire du tout.

Il faut aussi traiter nos institutions universitaires avec bienveillance et magnanimité, comme le fait la mère avec bonté pour ses enfants turbulents et extravagants. Après tout, c'est pour nous enseignants chercheurs notre bien commun auquel nous avons consacré notre vie professionnelle et parfois bien plus; nos enseignants sont nos collègues et nos étudiants sont nos enfants. Il n'y a pas d'alternative à sa réforme et sa continue remise en cause avec abnégation et ténacité, dans un esprit constructif et sans rage destructrice. C'est dans cet esprit que les défaillances criardes des études doctorales et ses soutenances déficientes ont été abordées dans cet article.

Jamal Mimouni

LA CHRONIQUE DU BLEDARD

Paris : Akram Belkaid



Bodo et les autres sans chez soi



C'était il y a vingt ans voire un peu plus. Le magasin Carrefour s'appelait encore Champion. Dans la rue, il y avait des bancs où s'asseoir (ou s'allonger) mais pas de kiosque multiservices, pas de vélos en libre-service et encore moins de trottinettes. Il s'est installé sur le parvis avec son chien, son sac à dos, sa casquette et ses godillots. Avec sa haute taille, sa voix rauque et son menton en galoche, il faisait un peu peur aux gamins de la maternelle et de l'école primaire d'à côté mais cela n'a pas duré. Peu à peu, on s'est habitué à lui. Les clients du magasin, et leurs enfants, n'oublaient jamais de lui prendre qui, un paquet de biscuits, du chocolat, du pâté pour son chien ou quelques canettes de bière. Les dames du quartier lui offraient des vêtements, une couverture ou des chaussettes. Il remercierait haut et fort avec son accent de pays de l'est. Il s'appelait Bodo, il était à la rue depuis longtemps et il est mort par un jour gris et froid de novembre.

Sur sa page Facebook, l'Association sans Murs qui vient en aide aux personnes dans la rue a publié ce billet pour lui rendre hommage : «Notre quartier a perdu un ami hier. Bodo, un homme SDF, avait une présence constante dans le coin depuis 20 ans. Quand nous faisions la maraude, à chaque fois il nous disait qu'il n'avait besoin de rien, sauf peut-être d'un café avec du whisky (mais le café suffisait). La rue est plus silencieuse aujourd'hui et il nous manque déjà. Nos pensées et nos prières sont avec ses proches surtout pendant ce moment difficile.»

Le lendemain, dans un petit angle de la devanture du supermarché, des bougies ont été allumées et des fleurs déposées. Il y avait aussi, il y a encore, des dessins d'enfants, des lettres simples, sans pathos, souhaitant à Bodo de trouver la paix et, pourquoi pas, un monde meilleur,

sans personne obligé de vivre dans la rue. Je ne sais pas d'où il venait exactement. Des Balkans, peut-être de Roumanie, voire de Bulgarie. On ne pose pas ce genre de question à un homme qui est dans la rue. On parle de tout et de rien. Du temps, du froid, des beaux jours qui reviennent, de la santé du chien. On donne ce que l'on a à donner et on s'en va, un peu honnête de ne pouvoir faire plus. Un peu soulagé aussi. Bodo n'est plus. Il reste les regrets.

Chaque année en France, des femmes et des hommes, parfois

Traité du Quirinal

Italiens et Français se préparent pour le jour d'après

Par Abdelhak Benelhadj

1ère partie

Le président français, E. Macron, s'est déplacé à Rome où il a paraphé vendredi 26 novembre avec son homologue italien, Mario Draghi, un traité géostratégique important, aussi bien dans le cadre européen que méditerranéen. Cela s'est passé dans le palais du Quirinal (sur la colline éponyme) d'où le nom du traité.⁽¹⁾ Il s'agit d'une première. C'est, à ce jour, l'unique traité que l'Italie a signé avec un autre pays. C'est le premier que la France signe avec un autre pays depuis le traité de l'Elysée signé avec l'Allemagne (22 janvier 1963). Le projet était en germe depuis 2018. Il n'a pu aboutir plus tôt à la fois à cause des aléas de vie politique intérieure italienne et des désaccords franco-italiens.

Question : l'axe franco-italien ainsi formalisé serait-il un complément au « couple » franco-allemand (scellé 60 ans auparavant) ou vise-t-il un équilibre anticipant l'inévitable sortie de crise pandémique au moment où l'Allemagne et les « pays frugaux » rappelleront aux Européens du sud leurs engagements à d'autres traités ?

• Que contient ce traité ?

On a eu droit naturellement aux formules emphatiques habituelles sur la « consolidation de l'amitié », les « ambitions européennes à renforcer », la « défense de valeurs communes »...

Le président italien, Sergio Mattarella, expert en rhétorique diplomatique, s'en est chargé. « Une relation plus forte entre l'Italie et la France contribue à construire une Europe plus forte, d'autant plus nécessaire aujourd'hui face aux défis que seule une Europe plus intégrée peut affronter ».

Pour ce qui concerne les domaines plus concrets, les protagonistes ont rendu publiques quelques décisions qui auraient pu être convenues sans nécessairement passer par un traité.

Les principaux dossiers traités portent sur la relance d'un Conseil franco-italien de défense et sécurité (2+2), associant les ministres de la Défense et des Affaires Etrangères, sur la mobilité étudiante, les industries culturelles, l'innovation technologique et, cela tombe sous le sens, la coopération sanitaire transfrontalière...

« Nous avons acté aussi, une vocation commune à travers les grands projets d'intérêt européen communs, qu'il s'agisse de l'hydrogène, du cloud ou du spatial. Nous actons un accord important sur le spatial, qui vient donner une nouvelle impulsion à cette industrie, si importante pour nos activités aussi bien civiles que militaires, et de la clarification dans le domaine des lanceurs, jusqu'aux nouveaux projets » déclare le président français.

« Nous nous sommes aussi engagés à protéger nos systèmes agricoles. Nous sommes parvenus à une position commune sur ce point : il s'agit d'une question extrêmement importante pour nos deux pays », a répliqué le président du Conseil italien, Mario Draghi.

On pourra trouver tous les détails du traité, avec le texte intégral sur le site : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/italie/relations-bilaterales/le-traite-du-quirinal/>

Toutefois, la nature de l'accord est profondément politique, anticipant la sortie de crise et la forme que prendra le paysage européen, notamment après la mise en place du gouvernement allemand et les présidentielles françaises.

• Contexte géoéconomique.

La France et l'Italie partagent de nombreux points communs et intérêts. Ils s'opposent sur beaucoup d'autres.

L'Italie fait face à de multiples contraintes. Elle a en particulier trois difficultés structurelles à lever. - Un déficit démographique chronique avec une population où la part des personnes âgées augmente dans des proportions menaçant sa dynamique et son avenir économique.

- Un déficit budgétaire et un endettement excessif. - Une productivité plus faible que celle de l'Allemagne, des Pays-Bas ou de la France.

Endettement 2020 :

On observe un creusement global de l'endettement, particulièrement plus élevé dans l'Europe du sud. Certains pays sont plus concernés que d'autres : La Grèce (206%), l'Italie (156%), le Por-



tugal (134%) et l'Espagne 120%. La France a rejoint le top 5 des pays ayant les ratios dette publique/PIB les plus élevés de l'Union européenne.

Les dettes françaises et italiennes sont semblables. Le poids de l'endettement dans le PIB italien, bien qu'en réduction, est masqué par les créations de richesses réalisées dans le secteur informel qui demeure important dans la péninsule. Ne pas oublier que l'endettement italien (comme ailleurs au Japon par exemple) est surtout intérieur, alors que la France est plus nettement débitrice à l'égard du reste du monde.

• L'endettement des ménages et des entreprises est aussi instructif.

D'autres facettes de l'endettement différencient les deux pays. Par exemple, les dettes privées (2020) représentent en % du revenu disponible net des ménages : 91% en Italie, 127% en France⁽²⁾. Le ratio dette/excédent des sociétés non financières (en %) (OCDE 2020) est de 7,7 en France et de 4,7 en Italie. Enfin, toujours sur ce chapitre qui aura de plus en plus d'importance dans les années à venir dans les tractations entre membres de l'Euro-zone, une comparaison qui ne manque pas d'intérêt :

	En % Part dans la dette publique totale de la zone euro	Poids du PIB du pays dans celui de la zone euro
France	23,8	20,3
Italie	22,7	14,6
Allemagne	20,3	29,4

Source : www.capital.fr/03 juillet 2021.

Le problème n'est pas (seulement) le niveau de la dette. Le problème c'est surtout l'endettement, la machine à fabriquer des dettes.

Déficit public (2020) :

France : -209 Mds*, soit -9,1% du PIB

Italie : -158.441, soit -9,60% du PIB⁽³⁾

Les déficits publics sont globalement équivalents. Il en est de même des taux de chômage, autour de 9%, même si la mesure de ce fléau compte tenu de son importance politique donne lieu à toute sorte de travestissements et de jeux statistiques sur les différentes catégories de sous emplois. Chaque pays a ses propres travers. Cependant, la différence la plus nette entre France et Italie se mesure dans les soldes commerciaux, un des principaux indicateurs de la performance des économies. Le commerce extérieur italien est structurellement excédentaire, notamment avec la France.⁽⁴⁾ Les échanges extérieurs des deux pays sont symétriquement opposés. L'excédent commercial de l'Italie a atteint 63,5 Mds* en 2020, en hausse par rapport aux 56,1 Mds* enregistrés en 2019. Inversement, le déficit commercial (désormais structurel) de la France en 2020 a atteint 65,2 Mds*, soit 8 Mds* de plus qu'en 2019.

• Contexte politique franco-italien.

Il y a une certaine convergence politique entre les deux pays. L'Italie a une vie politique aussi instable, aussi chaotique et incertaine que la France

sous la IV^e République. Cependant, les Français après avoir érodé ce qui reste de la Constitution de la V^e République, s'accommodent à nouveau, peu à peu, des moeurs en vigueur avant 1958 : réduction du mandat présidentiel, omnipotence présidentielle, confusion des fonctions, adoption de primaires à l'Américaine...

• Limites du traité et de l'« amitié franco-italienne »

On peut comprendre les raisons qui ont poussé les Italiens et Français à se rapprocher et à conclure un traité pour faire face à des contraintes semblables. Toutefois, comme on l'a vu à propos de la vie politique, des résultats économiques, commerciaux ou financiers, leur situation n'est pas identique. Il y a même de nombreux sujets sur lesquels Rome et Paris s'opposent nettement.

• Géopolitique bilatérale.

L'histoire et la géographie ont placé la France jacobine au cœur de l'Europe de l'Ouest, un carrefour qui donne à ce pays un avantage géostratégique que ne possède aucun de ses voisins. Aucun pays d'importance (L'Italie, l'Allemagne, la Grande Bretagne, la Péninsule Ibérique, la Scandinavie...) n'est lié à son voisin sans passer par la France. C'est, incidentement, une des raisons pour lesquelles les statistiques touristiques font de la France, à tort, la première destination internationale, alors qu'elle le doit à un tourisme de passage qui ne lui est pas destiné. L'Italie - éclatée en régions jalouses de leurs identités et de leurs intérêts - est, au contraire, un pays viscéralement méditerranéen, malgré les tentations septentrionales de la péninsule, la Vénétie, la Lombardie, le Piémont... à partir desquelles la Ligue du nord a répudié le Mezzogiorno : le sud, la Sicile et la Sardaigne.

• Relations internationales.

La Libye. Il y a des désaccords profonds entre Paris et Rome à propos de la Libye, notamment après l'intervention franco-britannique de 2011 (pilotée à distance par Washington) dont on mesure les conséquences sur les pays du Sahel et l'explosion migratoire à travers la Méditerranée. Autre désaccord : l'Italie est hostile au « maréchal » Haftar que la France défend de manière très ambiguë.

• L'immigration.

Il n'y a plus de problèmes migratoires en Italie, à l'inverse de la France où elle constitue le thème favori des politiques et des médias. La campagne présidentielle en cours, même si les Français expriment prioritairement d'autres préoccupations (chômage, pouvoir d'achat, retraites...), c'est l'immigration, la préservation des « valeurs » et la sé-

curité qui sont au cœur des débats, imposés par le système politico-média. De nombreux Européens, en particulier en Espagne, en Italie, en Allemagne ou en Grande Bretagne, observent sidérés les controverses politiques sur l'accoutrement des femmes, les prénoms des nouveaux nés, la conception française de la laïcité... Dans une Italie démographiquement vieillissante qui voit partir ses jeunes à l'étranger, ce sont désormais les entreprises italiennes qui plaident pour l'immigration. Il n'y a plus de problème migratoire en Italie. Il n'y en a pas davantage en Allemagne où la nouvelle coalition qui va commencer son mandat est ouvertement favorable à l'immigration. La nationalité allemande sera facilitée. L'étranger a été totalement absent de la campagne électorale.

La aussi, les contraintes démographiques expliquent sans doute ces choix. Cependant, réduire la question migratoire à un simple problème de déficit démographique, c'est passer à côté d'une autre divergence importante entre les Européens.

Cela dépasse les questions économiques et sociales et touche à l'histoire coloniale mal digérée et instrumentalisée en France que méconnaissent l'Italie et l'Allemagne parce que ces pays, même s'ils en ont tiré parti dès le XIX^e siècle (cf. Congrès de Berlin, 1885), n'ont pas construit des « Empires coloniaux » similaires à leurs voisins européens (Britanniques, Français, Espagnols ou Portugais). Cette différence aura des conséquences considérables au siècle suivant.

• La Chine.

L'Italie est le seul pays européen à avoir signé un pacte avec la Chine. Elle a trouvé place dans le réseau « Nouvelles Routes de la soie » (Belt and Road Initiative, BRI) tissé par Pékin, qui associent de nombreux pays asiatiques et africains. L'Italie entretient des relations économiques et commerciales très fortes avec la Chine, mais aussi avec l'Europe orientale et la Russie. Cela eut un impact indirect sur les relations franco-italiennes.

Janvier 2021, le projet de rachat des chantiers de l'Atlantique par Fincantieri a échoué à cause de l'opposition française... refus mal ressentis par les investisseurs italiens. L'Etat français en détient à ce jour 84,3% du capital.

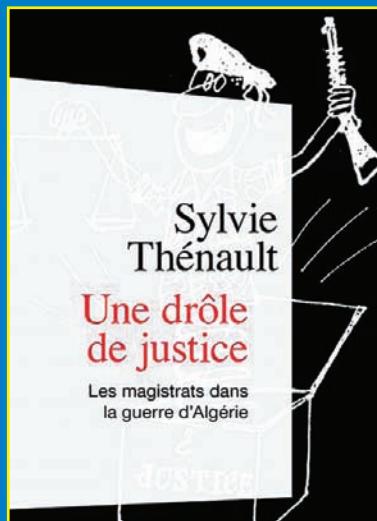
A suivre

Notes
1- Construit à la fin du XVI^e siècle au sommet d'une colline, le Quirinal est une ancienne résidence papale et royale (après 1870) qui héberge aujourd'hui les présidents depuis l'instauration de la République en 1946.

2- OCDE : <https://data.oecd.org/fr/lha/dette-des-ménages.htm>

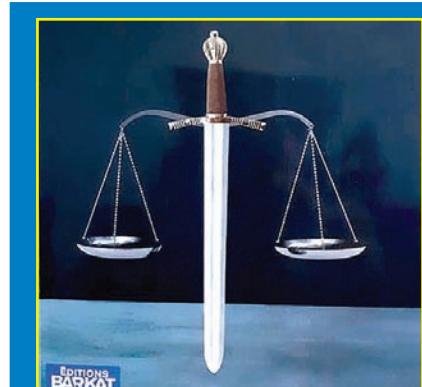
3- Idem

4- Paris, deuxième partenaire commercial de Rome, lui vend voitures, médicaments, produits de luxe et même de l'électricité... En retour, l'Italie, troisième partenaire commercial de l'Hexagone, y exporte voitures, machines ou encore chaussures. A noter que l'Italie est, après l'Allemagne, la deuxième puissance industrielle du continent.



UNE DRÔLE DE JUSTICE.
Les magistrats dans la guerre d'Algérie (Préface de Jean-Jacques Becker. Postface de Pierre Vidal-Naquet... Essai de Sylvie Thénault, Editions Edif 2000, Alger 2010, 347 pages, 850 dinars)

Elle n'avait que vingt ans lorsqu'elle était venue proposer comme thème de recherche en vue d'une maîtrise d'histoire «La manifestation du 17 octobre 1961» à un professeur qui avoue (préface) que si pour un homme de sa génération, c'était un événement qui avait une place précise dans la mémoire..., il n'en était pas de même pour les générations des années quatre-vingts. «Un événement déjà ancien, bien oublié. La guerre d'Algérie n'était plus un sujet de préoccupation et la manifestation du 17 octobre encore moins». Il se trompait lourdement, mais il avait accepté le sujet. Il venait de «lancer» une «historienne» qui allait se spécialiser sur «la guerre d'indépendance algérienne», dé-



LE GLAIVE ET LA BALANCE. PLAIDOYER POUR UNE JUSTICE INDEPENDANTE.
Essai de Abdelkader Hammouche. Editions Barkat, Alger 2019, 189 pages, 400 dinars (Fiche de lecture déjà publiée. Pour rappel)

L'auteur n'y va pas par quatre chemins. Il est vrai que pour l'avocat qu'il est devenu, le temps et la précision comptent énormément. De plus, la situation de la justice algérienne était devenue tellement dramatique (aux yeux des citoyens et des justiciables comme à ceux des avocats), faisant tellement peur (à tort ou à raison) que le «remède de cheval» s'avère nécessaire. Dramatique et cela s'est plusieurs fois vérifié avec la cascade d'affaires enregistrées durant le règne du bouteflikisme mais «traitées» de telle manière que les «gros» s'en tiraient toujours avec peu de dégâts, que les «très gros» n'étaient cités que comme «simples témoins» et qu'«essuyaient les plâtres» (dans les cellules des prisons) seulement les «troisièmes couteaux». Elle faisait si peur car il arrivait que la victime se voit, parfois, transformée en coupable. Cherchez les erreurs !

L'auteur, grâce à ses décennies d'activité en tant qu'avocat, ancien journaliste de terrain (ayant d'ailleurs goûté du «glaive» pour une «affaire» somme toute banale, pour ne pas dire ridicule), s'en est donc allé à la pêche aux «affaires» puant à plein nez l'injustice (ou bien plutôt la justice sur «injonctions»). D'ailleurs, après le mouvement populaire du 22 février 2019 («Hirak»), bien des

AU NOM DE LA LOI !

couvrant de nouvelles sources alors ignorées, et posant mille et une vraies questions aux témoins encore en vie... ou à leurs héritiers. Six années après, elle soutenait sa thèse devant un jury qui comportait les meilleurs spécialistes français soit de l'Algérie, soit des problèmes de justice : Ageron, Stora, Vidal-Naquet, Farcy. La recherche pour reconstituer le puzzle a été longue, difficile, fastidieuse... peut-être facilitée par le fait que le point de départ était clair, net, précis. Cent vingt années de colonisation ne pouvaient qu'enfetter un système judiciaire monstrueux. C'est ce que l'auteure écrit dès le départ : «Le système de répression élaboré après le 1^{er} novembre 1954, rompt avec l'existence ordinaire de la justice, mais les hommes appelés à instruire et juger les nationalistes ne sont jamais que ceux qui exerçaient, déjà, avant le déclenchement de la guerre d'indépendance. Loin d'être vierges de toute expérience, ils connaissaient la société coloniale, la vivent, la reflètent même dans leurs pratiques...».

De ce fait, «l'histoire de la guerre (et de la justice) ne peut s'écrire sans plonger dans ses origines profondes qui l'enracinent dans un contexte colonial et dans une continuité historique bien antérieures à 1954». Et, hélas, cela va durer jusqu'à l'indépendance du pays. La justice franco-colonial(ist)e sera impitoyable à l'encontre des nationalistes et plus que laxiste, à la fin de la guerre, avec les terroristes de l'Oas.

L'Auteure : Sylvie Thénault, née en 1969, est une historienne française, agrégée et docteur en Histoire, directrice de recherche au CNRS. Elle est aussi membre du Centre d'histoire sociale du XX^e siècle. Ses travaux portent sur le droit et la répression légale pendant la guerre d'indépendance algérienne. Elle a, en particulier, étudié des mesures ponctuelles, comme les couvre-feux en région parisienne et les camps d'internement français entre 1954 et 1962. Ses recherches s'orientent vers l'étude de l'internement à la période française dans son ensemble, dans le champ de l'étude de l'administration coloniale en Algérie : structures,

dossiers vont, semble-t-il ressortir des tiroirs. On a donc quelques exemples désormais fameux, dignes d'être étudiés dans les Ecoles de Droit, d'Administration ou/ et de Magistrature : L'affaire Cnan Group/Ibc, révélée en 2010/2011 pourtant commencée en 2005/2006... La privatisation d'une entreprise publique dévoyée au profit d'intérêts personnels. L'Algérie flouée par deux sociétés étrangères et un homme d'affaires algérien résidant en Jordanie. Les membres du Cpe et le Premier ministre de l'époque, jamais entendus et deux personnes, des Dg, condamnées. L'affaire Khalifa Bank, en 2003, date de la «découverte» du scandale. Quelques millions de dollars envolés !

Lors d'un premier procès, 124 personnes mises en cause... et 4.000 auditions. Le juge d'instruction a bien convoqué et entendu des ministres en exercice et des ex-ministres, mais n'a placé aucun en détention provisoire ni même sous contrôle judiciaire. Idem lors du second procès, en 2015 : 18 condamnations, mais 53 acquittements. L'affaire Sonatrach (en fait, il y en aura 4) en 2010... et un ministre de l'Energie, ancien Pdg de l'entreprise... en fuite puis revenu «librement» au pays... et un procureur (B. Zeghmati) et un ministre (M. Chafii), trop téméraires ou trop confiants... qui «essuieront les plâtres». Une grosse affaire de corruption et des peines estimées «légères», car «politiques». L'affaire de l'Autoroute Est-Ouest : Pour 1226 km une enveloppe initiale de 6 mds USD... devenue 11 mds usd... mais en fait, dit-on, 20 mds usd. Certaines personnes sont accusées d'avoir empoché 2,5% de commissions. Bien sûr, tout le monde nie. Et le ministre en charge du dossier déclare même que «l'affaire avait été montée de toutes pièces par le Drs à seule fin de ternir l'image du Président». Une instruction qui a duré près de 3 années. 16 accusés et un verdict «en demi-teinte». L'affaire Mellouk... un petit fonctionnaire ayant dévoilé, en 1992 déjà, une cinquantaine de dossiers de «magistrats faussaires», ayant falsifié des attestations d'ancien moudjahid... Aujourd'hui encore, à un âge avancé, après avoir connu la prison et l'Istn et avoir été menacé, lui et sa famille, il continue son combat... car rien n'a été encore tranché... d'autant que le dossier est «introuvable»... Situation inédite dans les annales de la Cour

législation, personnel, pratiques. Sa maîtrise d'histoire, en 1991, portait sur «La Manifestation des Algériens à Paris le 17 octobre 1961» et sa répression. Sa thèse soutenue en 1999 traitait de «La Justice dans la guerre d'Algérie», et l'ouvrage présenté dans le cadre de son habilitation à diriger des recherches porte sur «La violence ordinaire dans l'Algérie coloniale». Prix Malesherbes (2002). Dernier ouvrage : En co-direction avec Abderahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou et Ouanassa Siari Tengour : «Histoire de l'Algérie à la période coloniale : 1830-1962», Paris, La Découverte, collection «Poche : Essais», 2014, 720 p. Table des matières : Préface/ Introduction/ I. Génèse d'une situation controversée (1954-1956)/ II. Quand la guerre oblige la justice (1957-Mai 1958)/ III. La justice civile à l'heure du retrait (mai 1958-1962)/ Epilogue/ Postface/Bibliographie/Index.

Extraits : «Les trois départements de la rive sud de la Méditerranée n'ont jamais constitué une zone de droit à l'identique de la métropole» (p 20), «La compétence de la justice militaire et l'existence de camps d'internement restèrent les deux grands principes de la législation jusqu'à la fin de la guerre» (p38), «Sur le terrain, l'armée impose sa logique qui fait cohabiter la justice avec d'autres moyens de répression» (p93), «Aucun conflit ne surgit donc entre autorités militaires, judiciaires et politiques sur le fonctionnement de la justice. Malgré des logiques divergentes, tous s'accordent sur les nécessités de la répression» (p97), «Aux yeux du commandement, les avocats sont des adversaires à partir du moment où ils partagent les opinions des nationalistes qu'ils défendent» (p115), «Depuis le début de la guerre d'Algérie, il n'existe guère de hauts fonctionnaires qui n'aient, plus ou moins, directement ou indirectement, par action ou par abstention, participé à l'avènement du règne de la violence» (p139), «Dans l'idéal du commandement (note : de l'armée française d'occupation), l'instruction n'existe plus, les condamnations à mort sont multipliées et les exécutions quasi-immédiates»

uprême. L'affaire Benchicou, emprisonné deux années purgés sans bénéficier d'une seule journée de remise de peine) pour une affaire, «banale», de «bons de caisse» introduits en Algérie à son retour de l'étranger, puis ruiné suite à la «saisie-vente» de son journal, «Le Matin»... tout cela parce qu'il avait publié, en 2004, un livre pamphlet à grand succès, «Bouteflika, l'imposture algérienne» et qu'il était poursuivi, aussi, par la haine du puissant ministre de l'Intérieur de l'époque, accusé d'avoir pratiqué la torture dans les années 70.

Mais que faire pour éliminer la «justice aux ordres» et mettre, enfin, le glaive au service de la balance et se débarrasser de juges surnommés, dans certaines villes, «les chambres à gaz de la justice», là où les verdicts sont considérés inéquitables et expéditifs: des juges indépendants certes mais aussi compétents et aux comportements qui honorent la profession/ Une nouvelle organisation... à revoir en urgence... avec plus de moyens humains et matériels et gestion informatisée des affaires/ Revoir la loi cadre de 2017 portant code de déontologie des magistrats/Nécessité de réformer de Csm pour une plus grande indépendance / Nomination reposant sur les compétences professionnelles et non pas sur le «copinage»/Une gestion budgétaire autonome des juridictions/Mettre les juges à l'abri des groupes de pression et de la corruption (la mafia politico-financière)/ Revoir le recrutement et la formation/ Spécialisation dans les médias (rubriques judiciaires) / Mobilisation des avocats, les ligues de droits de l'homme et des associations civiles / Transparence des patrimoines (magistrats et leur famille) dès l'entrée en fonction/ La publicité immédiate des décisions de justice et accès des justiciables à toutes les décisions judiciaires/Imposer aux magistrats l'utilisation des microphones placés dans les salles d'audience (c'est tout bête et pourtant...) / Améliorer les conditions de travail des greffiers/ Que les justiciables sortent de l'attitude passive et promotion de la culture de la protestation et ne plus se complaire dans le fatalisme...»

Au départ, il est vrai, il y a la «volonté ferme des pouvoirs publics». En bonne voie... mais, hélas, toujours après une révolte, comme le «Hirak» actuel. Auparavant on a eu des déclarations mais une vo-

(p201), «L'étude des réactions du commandement aux instructions ministérielles démontre, elle aussi, une persistance de la pratique de la torture, des disparitions et des exécutions sommaires, tandis que l'impunité reste de mise» (p264), «La fiche (incomplète pour la fin de la guerre) de l'armée de terre comptabilise 1.415 condamnés à mort du 1^{er} janvier 1955 au 15 septembre 1961, ainsi que 198 exécutions» (p313)

S Un titre qui, à lui tout seul, résume l'**Avis** situation dans laquelle se sont retrouvés, volontairement (pour la plupart) ou non, empêtrés, les magistrats français en période d'une guerre dont on s'entêtait à ne pas vouloir reconnaître les causes et à dire les noms... La justice devenue une arme, elle a donc couvert (presque) tous les crimes colonialistes. Un travail quasi-complet qui fourmille de détails et qui, en même temps, déprime à la lecture de la description du fonctionnement de l'horrible «machine de guerre» encore plus redoutable qu'était la justice de l'époque

Citations : «L'arme par excellence de l'historien, (c'est) la possibilité de recouper les sources les unes par les autres, car un document seul ne fait pas la vérité» (Jean-Jacques Becker, préface, p 2), «La guerre rend l'armée intouchable. Le silence sur ses violences s'impose» (p 158), «La crainte de desservir l'armée en agissant contre la torture, les disparitions ou exécutions sommaires explique en grande partie l'inaction dont les magistrats ont fait preuve (...). C'est d'une justice soumise à une logique de guerre qu'héritent les dirigeants de la Ve République» (pp 160-161), «En guerre, la solidarité avec les forces armées s'impose et contrarie toute politique de lutte réelle contre les illégalités» (p268), «(Entre 1954 et 1962) la justice d'alors est bien plus un «rouage de l'Etat», c'est-à-dire une «machine judiciaire faite de textes et de juges qui les appliquent», qu'un «pouvoir judiciaire indépendant tenant la balance égale entre le Pouvoir et le citoyen» (Casamayor, octobre 1962 et 1968, cité p 320)

lonté bien molle et clanique ou affairiste. Des dégâts difficiles à réparer !

L'Auteur : Né à Alger en 1952. Ancien journaliste d'Algérie Actualités (tous les anciens se souviennent de sa «mésaventure» avec la Sm de l'époque qui l'avait «embarqué» pour un certain temps. Il avait alors trop bien fait son boulot)... Par la suite, devenu avocat. Auteur de plusieurs ouvrages (romans, récits et essais).

Extraits : «Nos commissariats et nos tribunaux sont froids comme des couperets et impersonnels comme une salle de gare. En somme, tout est fait pour instiller sinon la peur, du moins un sentiment désagréable de malaise» (p 17), «A quoi serviraient des lois -aussi justes soient-elles- si certains magistrats les appliquent «à la tête du client» ? Si la justice des amis détrône la justice du peuple ? » (p 122), «Si notre élite est attirée par l'étranger, ce n'est pas toujours parce qu'elle aspire à être mieux rémunérée qu'en Algérie, mais surtout parce qu'elle a soif de justice» (p 146), «La goutte qui a fait déborder le vase est sans doute le cinquième mandat d'un président impotent et muet... Mais la cause de ce soulèvement (février 2019) est plus profond : la pérennisation d'un système politique fondé sur la négation de la justice, la corruption, et l'incompétence» (p 190)

Avis Un véritable réquisitoire (contre les abus des magistrats), mais aussi une formidable plaidoirie (pour une justice équitable et transparente) qui remettent «les pendules à l'heure»... dans une horloge jusqu'ici trop tripotouillée. Ne nous manque plus que des ouvrages sur le «monde» des avocats, des greffiers, des notaires, des huissiers... pour faire tout le tour de la question

Citations : «La justice ne s'accommode pas de demi-mesures : son fonctionnement est soit transparent, soit obscur» (p 46), «La bonne foi ne suffit pas lorsqu'on veut démolir un mur. Et la justice est un mur d'une solidité à toute éprouve» (67) «Pour rester impuni, mieux vaut être une haute personnalité qu'un second cousteau» (p 77), «Une société sans justice est une société tyannique. La tyrannie conduit, à brève ou moyenne échéance, à l'explosion sociale» (p 135), «Que la justice dérape, et c'est toute la société qui en pâtit» (p 179).

La population turque démunie face à l'effondrement économique

Alors que la monnaie nationale s'effondre de jour en jour, de nombreux ménages ne parviennent plus à joindre les deux bouts en raison de la baisse de leur pouvoir d'achat. Une situation qui aurait été aggravée par la politique monétaire souhaitée par Recep Tayyip Erdogan, hostile aux taux d'intérêt élevés qu'il perçoit comme un frein à la croissance.

L'Orient-Le Jour

Depuis plusieurs mois, l'augmentation du prix des factures d'électricité, de gaz et de certains produits alimentaires est devenue un cercle infernal pour Zeynep*, illustratrice freelance de 33 ans résidant à Ankara avec son mari et sa belle-mère. «Vous mettez la moitié de votre salaire dans vos courses alimentaires et l'autre moitié couvre à peine vos besoins essentiels comme le loyer, le chauffage, etc.», déplore-t-elle. En cause, l'effondrement de la livre turque, qui a perdu près de 35 % de sa valeur cette année. Hier, la monnaie nationale a atteint son plus bas record, dépassant les 13 livres pour un dollar et accentuant davantage par ricochet l'augmentation des prix. Face à l'accélération de la dépréciation de la livre turque et de l'inflation, qui a grimpé de 20 % en un an, la population souffre de la perte de son pouvoir d'achat. D'autant que l'industrie est très dépendante des matières premières qu'elle importe, à l'instar du gaz, du pétrole et du charbon. «Il devient de plus en plus difficile de joindre les deux bouts. On se sacrifie au quotidien en achetant des articles moins chers et en plus petite quantité», ajoute la jeune

femme. Ce nouveau plongeon historique survient au lendemain des déclarations faites par le président turc Recep Tayyip Erdogan, s'engageant à ramporter «sa guerre d'indépendance économique» face à un prétexte «complot». «Nous savons très bien ce que nous faisons avec la politique actuelle, pourquoi nous le faisons, le type de risques qu'elle implique et ce que nous réaliserons à la fin», a-t-il déclaré à l'issue d'une réunion de son cabinet. Ces remarques interviennent en outre quelques jours après que la banque centrale turque (TCMB) a abaissé son principal taux directeur pour la troisième fois en moins de deux mois, sous l'influence du chef de l'Etat qui estime que cela permettrait de stimuler les emprunts et les investissements et ainsi la croissance, malgré les avertissements de nombreux économistes. Depuis 2019, le reis a limogé trois gouverneurs de la TCMB, sapant la confiance des investisseurs et alimentant les inquiétudes quant à l'indépendance de l'institution financière. «Le gouvernement veut réduire les pressions inflationnistes en maintenant des taux d'intérêt bas et en favorisant la production, observe Selva Demiralp, professeure d'économie à l'université Koç d'Istanbul. Réduire l'inflation en augmentant la pro-

duction n'est cependant possible qu'à long terme, si vous augmentez votre capacité de produire. À court terme, une augmentation de la production par des baisses de taux est davantage susceptible d'épuiser les capacités de production actuelles et de provoquer une nouvelle inflation.»

COTE DE POPULARITÉ EN BAISSE

Dans ce contexte, Recep Tayyip Erdogan, au pouvoir depuis 19 ans, semble plus menacé que jamais à l'approche des scrutins législatif et présidentiel prévus en juin 2023. Face à la situation économique, de nombreux partis d'opposition ont appelé à la tenue d'élections anticipées, ce à quoi le président s'est encore opposé hier. «Je blâme entièrement le gouvernement car il n'a aucune idée de ce qu'il fait», dénonce Zeynep. C'est ainsi depuis qu'il a été élu. Les choses ont encore empiré avec sa mauvaise gestion de la pandémie (du coronavirus).» Selon une enquête dévoilée samedi par MetroPOLL, l'un des principaux instituts de sondage turcs, seules 28 % des personnes interrogées pensent que le gouvernement sera en mesure de résoudre les problèmes économiques et financiers de la Turquie. Une autre étude publiée par le même organisme révèle que la cote d'approbation du reis est tombée à 38,9 % en octobre, soit 2,5 points de pourcentage en moins par rapport au mois précédent. «Les gens souffrent, se suicident, parce qu'ils ne trouvent pas de travail alors que le gouvernement vit dans un palais et achète des produits hors de prix», ajoute Zeynep. Pour la première fois cet été, des photographies de la nouvelle résidence d'été du président turc sur la côte égénienne – un luxueux complexe estimé à 74 millions de dollars et achevé deux ans plus tôt – avaient été publiées par son architecte, suscitant l'indignation à travers le pays. Ces images avaient été dévoilées peu après que la Première dame avait conseillé à la population de réduire ses portions alimentaires pour arrêter le gaspillage. «Cela fait des années qu'on se dirige vers la ruine économique et juste au moment où on pensait que ça ne pouvait pas être pire, la pandémie est arrivée, constate Zeynep. Depuis cette période, je suis passée au travail à domicile. Mon mari n'a pas pu trouver d'emploi pendant un an à cause de la situation. Je ne suis pas sortie pour m'amuser depuis un mois parce qu'on ne peut rien mettre de côté, même pour aller boire un café.»

LA VIE D'AVANT

Depuis l'apparition de la crise sanitaire du Covid-19, qui a aggravé un peu plus la dévaluation de la livre, Yusuf* a lui été contraint de «faire un nouveau plan de dé-

penses» basé sur son budget actuel. Une nécessité pour cet agent d'assurances vivant à Istanbul, qui doit subvenir aux besoins de son foyer, composé de sa femme et de leur enfant de 7 ans. S'il est payé environ 5 000 livres turques par mois (près de 385 dollars au taux actuel) – soit plus que le salaire minimum net turc, aujourd'hui équivalant à 224 dollars –, Yusuf est loin de pouvoir mener sa vie d'avant. Le père de famille se désole surtout de ne pas pouvoir accomplir les deux rêves de son fils : partir en vacances et voir son père avoir de nouveau une voiture pour l'amener à l'école. «Mon frère a eu un accident avec ma voiture, qui a dû partir à la ferraille. Depuis, impossible d'en acheter une nouvelle à cause de ma situation financière», confie-t-il. Pour Yusuf, rien n'est plus important que l'éducation de son fils. Alors, même si tout son salaire ou presque part dans le loyer et les frais de scolarité de son enfant, placé dans une école privée, pas question de renoncer à ce luxe. Malgré cette situation, ce natif d'Istanbul ne compte pas sanctionner le pouvoir aux prochaines élections. «En Turquie, vous pouvez voir le même spécialiste à la télévision parler de l'économie à midi et commenter le sport le soir. Les critiques ne sont pas des personnes bien informées, observe-t-il. Je pense que la baisse des taux d'intérêt du gouvernement vise à stopper certains lobbies.»

Violence verbale, physique, urbaine : la communication pour mieux vivre ensemble

La violence est définie comme le fait d'agir sur quelqu'un contre son gré en utilisant la force. Qu'elle soit violence physique, verbale ou même psychologique, elle est liée, en effet, au respect des droits de l'Homme. En Tunisie, comme partout dans le monde d'ailleurs, ce phénomène gagne de plus en plus de l'ampleur à cause, entre autres, de la montée de l'individualisme, l'émergence des nouvelles technologies et des réseaux sociaux et certaines autres transformations qu'ont connues les sociétés modernes.

La Presse
DE TUNISIE

On observe, d'ailleurs, plusieurs formes de violence dans la société, au sein des couples, au sein de la famille, dans les espaces publics... et même l'enceinte scolaire n'est plus épargnée de ce fléau ! Ce qui s'est passé la semaine dernière dans l'un des établissements scolaires, situé à Tunis, prouve que l'école tunisienne aujourd'hui est traversée elle aussi par des turbulences qui nous invitent tous à réfléchir sur des méthodes efficaces afin de lutter contre ce phénomè-



ne, rétablir la confiance entre l'enseignant et l'apprenant et faire de l'école un « havre de paix ». Comment faire en sorte que ces conflits soient résolus pacifiquement et amènent toutes les parties concernées et les composantes de la famille, de l'école... à dialoguer dans le respect mutuel pour mieux vivre ensemble ? Comment amener les enseignants, les élèves, les parents d'élèves, à dialoguer, à faire de l'école une société démocratique, avec ses normes où règnerait le respect mutuel pour un mieux vivre ensemble ? Notre docteur en sociologie de l'école, Imen Daâdouche, explique tout d'abord les raisons directes et indirectes de ce fléau et propose quelques solutions pratiques pour limiter ces différentes formes de violence.

UNE CRISE DE VALEURS MORALE PLUS QUE PÉDAGOGIQUE

«A mon avis, nous assistons à une crise des valeurs et toute forme de violence s'explique par le déclin du rôle des institutions chargées de l'éducation et de la socialisation, à l'instar de l'école, la famille... Ces institutions semblent aujourd'hui incapables de répondre aux besoins et aux attentes des individus, en particulier les enfants et les jeunes. Il y a notamment de nouvelles demandes sociales, en contrepartie les institutions n'y répondent pas. Il y a aussi de nouvelles valeurs : les jeunes sont en quête de reconnaissance, car ils ont un vécu chargé d'expériences d'injustice, soit dans l'école, soit au sein de la famille et une charge négative causée la violence au sein dans la famille, dans la rue, sur les réseaux sociaux....», note l'experte.

Et de renchérir : «Depuis les années 90, la société a connu des transformations : elle est devenue la société des individus. L'émergence de nouvelles valeurs a conduit l'individu à défendre ses intérêts. Le nouveau système social, auquel appartient l'individu, produit plusieurs formes de violence, accentuées par l'absence de sentiment d'appartenance. La frustration ressentie conduit à la violence verbale, physique et même symbolique.»

LE RÔLE DES JEUX VIDÉO ET DES RÉSEAUX SOCIAUX

La docteur en sociologie explique aussi que les réseaux sociaux jouent un rôle important dans la propagation de la violence car il y a une sorte de banalisation et de nor-

malisation de l'acte de violence qui est devenu plus facile aujourd'hui à cause de l'émergence de certains jeux vidéo qui influencent les adolescents fragiles et vulnérables. Cette influence excessive est, en réalité, le reflet de la configuration sociale, poursuit Imen Daâdouche. «Plus les jeunes manipulent les jeux, les réseaux sociaux, plus on leur donne le pouvoir de faire ce qu'ils veulent».

Notre experte précise aussi que le rythme effréné et infernal du quotidien et le stress produisent une charge négative et une sorte de concurrence agressive qui pousse les individus à vouloir arracher leurs places d'une manière ou d'une autre. «A cet effet, nous pouvons dire que la sacralité des valeurs a changé ! On assiste à une crise de valeurs morales. Le changement ou le bouleversement radical des valeurs marqué par le passage de la collectivité à l'individualisme est l'une des principales causes de ce fléau».

Quant aux solutions possibles apportées par notre experte afin de lutter contre ce fléau, il est obligatoire d'instaurer tout d'abord une culture du vivre-ensemble au sein des structures scolaires, des institutions.... «Nous avons besoin d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion et un débat sociétal entre les ministères de l'Education, de l'Enseignement supérieur... afin d'être davantage à l'écoute des jeunes. Il faut aussi instaurer la culture de la communication et de l'interaction au sein de la famille afin de créer un climat de confiance basé sur le respect, l'autonomie, la tolérance et le vivre-ensemble et bannir de la sorte le discours de la haine», recommande la spécialiste.



USD	11.7000	12.5000
EUR	13.2000	14.1000
GBP	15.6000	16.5000
CHF	12.5000	13.0000
SEK	1.2300	1.3500
CAD	9.0000	9.3500
DKK	1.7000	1.8500
NOK	1.2300	1.3500
SAR	2.9500	3.1500
JPY	0.0900	0.1050
KWD	36.8000	39.5500

Le relogement des bénéficiaires de la formule «à points» au courant de ce mois Des exclus dénoncent les retards dans l'étude des recours

D. B.

Près de 700 familles ayant déposé des recours attendent toujours des réponses à leurs doléances. Avec l'annonce du relogement des familles à partir de ce mois de décembre des dizaines de familles sont dans l'expectative. Selon des représentants des familles qui se sont déplacés au siège de notre rédaction, depuis le dépôt des recours, ils n'ont aucune information sur la suite donnée à leurs demandes.

«Nous avons fourni des dossiers complets pour justifier notre droit à un logement, mais jusqu'à présent nous n'avons aucune réponse à nos doléances», assure une mère de famille. Cette dernière affirme que comme elle, ils sont près de 700 exclus à avoir déposé un recours avec l'espoir que leur cas soit pris en charge. Ces familles ont appelé les responsables concernés à revoir les critères relatifs à l'octroi des logements notamment celui relatif aux salaires et aux bénéficiaires disposant d'un registre de commerce. Au total, ils sont quelque 12.000 demandeurs d'un logement de la formule «à points» qui ont été exclus des listes pour diverses raisons, dont une partie à cause du critère lié aux salaires fixé à moins de 24.000 Da. Selon des exclus, leurs demandes ont été déposées il y a plusieurs années; avant la révision des salaires opérées par les pouvoirs publics. «C'est un critère dépassé par le temps puisque la majeure partie des Algériens perçoivent aujourd'hui un

salaire supérieur à 24.000 Da. Une grande partie des demandeurs de logement avaient déposé leurs dossiers il y a plus de 20 ans alors qu'ils ne percevaient à l'époque que 9.000 ou 10.000 Da», assure notre interlocuteur. Dernièrement la daïra d'Oran a publié, sur son site, la liste des dossiers de demandeurs de logement de la formule «à points» qui ont été rejettés par la commission de daïra. Il s'agit, selon les services de la daïra, de dossiers étudiés après avoir été actualisés. Outre la liste nominative, la daïra a publié les motifs de cette décision. Pour rappel, en août dernier, le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville avait donné à Oran, le coup d'envoi de l'opération de distribution de 28.000 logements des formules location-vente et publics locatifs.

Cette opération, la plus grande du genre dans la capitale de l'Ouest, a concerné Oued Tlélat (8.000 unités), Misserghine (14.072 unités), ainsi que les communes d'El-Ançor, Bousfer, Benfreha et Bethioua. Signalons que les opérations de relogement à Oran, dans le cadre de la résorption de l'habitat précaire RHP, seront relancées au cours de ce mois. Près de 10.000 familles sont concernées par l'opération, notamment les habitants du vieux bâti, les bénéficiaires de la formule «à points» et les habitants des bidonvilles. Nos sources indiquent que la wilaya d'Oran s'attèle à mettre au point toutes les mesures pour réussir cette grande opération.

Lutte contre le commerce des stupéfiants

1.740 comprimés psychotropes saisis et un réseau démantelé

K. Assia

Un réseau spécialisé dans la commercialisation des comprimés psychotropes vient de tomber dans les filets des éléments de la Brigade de Recherche et d'Interventions de la police judiciaire de la Sûreté d'Oran. Trois individus, âgés entre 26 et 39 ans dont des repris de justice ont été arrêtés et 1.740 comprimés psychotropes de marque Pregabalin 300 mg, plus de 303 g de kif traité, un montant de 72.500 DA et 2 couteaux utilisés pour la découpe de la résine de cannabis ont été saisis par les policiers. Cette affaire a été élucidée après les informations parvenues aux policiers et indiquant que

des individus utilisent leurs domiciles pour s'adonner à la commercialisation des stupéfiants. Les investigations lancées ont permis d'identifier les membres du réseau et de localiser leur emplacement. Dans ce registre, ils ont été appréhendés et la perquisition ordonnée par le Tribunal d'Oran a donné lieu à la saisie des quantités suscitées de comprimés psychotropes, de kif et aussi de l'argent. Ils seront présentés à la justice pour commercialisation de stupéfiants au sein d'un réseau criminel et atteinte à la santé publique et à l'économie nationale. Notons par ailleurs, que d'importantes saisies de psychotropes ont été effectuées, ces derniers mois par les services de la police.

Bir El Djir

Un homme mortellement fauché par une voiture

Un cadavre de sexe masculin a été déposé avant-hier à la morgue de l'hôpital 1^{er} Novembre 1954 après avoir été victime d'un grave accident de la voie publique. Selon un communiqué de la Protection civile, le drame s'est produit sur la RN11.

J. B.

Une production de 42.588 quintaux prévue cette année L'agrumiculture enregistre une nouvelle dynamique



L'agrumiculture dont la superficie réservée dans la wilaya d'Oran a été élargie dans le cadre de l'actuelle saison agricole connaît, aujourd'hui, une nouvelle dynamique grâce aux efforts des agriculteurs et au soutien de l'Etat notamment en matière d'irrigation, a-t-on appris auprès de la direction des Services agricoles.

La superficie consacrée aux agrumes est passée de 369 ha, au cours de la saison écoulée à 394 ha cette année, a souligné le chef du service de la Production et de l'Appui technique auprès de la DSA, Mohamed Amine Messabih. La DSA prévoit une production de 42.588 q d'agrumes au cours de la récolte en cours, contre 35.446 q l'année dernière, a ajouté M. Messabih. Afin de redynamiser la filière agrumicole dans la wilaya, la DSA a récemment déposé une demande auprès de la tutelle pour lui fournir 10.000 plants, a-t-il indiqué.

La wilaya d'Oran produit 8 variétés d'agrumes dont la plus célèbre est l'orange « Clémentine Misserghine », connue pour sa qualité et son goût particuliers qui lui ont valu une renommée locale et internationale. Cette variété est plus répandue dans les vergers des régions de Misserghine et Boutlelis. La superficie destinée à la culture de la « Clémentine Misserghine » est actuellement de 175 ha, alors qu'elle était de 159 ha lors de la saison écoulée. Sa production devrait atteindre 18.190 q cette saison, contre 32.615 q l'année dernière, selon M. Messabih. L'extension de la superficie cultivée en

Bd Hammou Boutlelis Découverte d'un corps sans vie d'un ressortissant africain

Les éléments de la protection civile d'Oran, ont déposé un corps sans vie à la morgue de l'hôpital d'Oran pour les besoins d'une autopsie. La dépouille est celle d'un ressortissant camerounais âgé de 32 ans. Il a été découvert à l'entrée d'un immeuble à la rue Hammou Boutlelis. Le cadavre ne portait aucune trace de violence ou de décomposition. Une enquête a été ouverte. J. B.

général est le résultat du soutien de l'Etat accordé aux producteurs d'agrumes pour acquérir du matériel d'irrigation avec l'adoption de la technique de goutte à goutte, ainsi qu'aux efforts des agriculteurs, notamment ceux spécialisés

med Derbal. Pour le développement de la filière, un système de fertilisation par irrigation goutte à goutte a été mis en place pour la première fois dans la wilaya d'Oran.

Ce qui permettra d'augmenter la production et d'améliorer le volume du produit à des fins d'exportation, selon l'agriculteur Khalil Benkhadda, initiateur de cette opération et également président de l'Association locale des producteurs de la 'Clémentine Misserghine'. Le Conseil interprofessionnel de la filière agrumicole œuvre en collaboration avec cette association, fondée en 2018, à labelliser cette espèce d'orange. Le dossier a été déposé au ministère de tutelle depuis plus de 2 ans.

Pour sa part, l'Association pour la promotion de la « femme rurale « Main dans la Main » d'Oran tend à développer la production de confiture d'orange traditionnelle avec l'introduction de nouvelles saveurs comme l'ajout du safran. L'Association vise à valoriser les agrumes et améliorer la situation des familles rurales, a souligné sa présidente, Mme Allou Rahou.

Misserghine Report à lundi prochain de la fête de la «Clémentine»

La deuxième édition de la fête de la «Clémentine» prévue jeudi dans la commune de Misserghine (ouest d'Oran) a été reportée au lundi 6 décembre, a-t-on appris des organisateurs. La Chambre de l'Agriculture de la wilaya d'Oran a décidé de reporter cette deuxième édition de la fête prévue ce jeudi au lundi 6 décembre pour des raisons d'organisation », selon le secrétaire général de la Chambre, Zeddam Lahouari. Il a ajouté que « les mauvaises conditions météorologiques » qui se prolongeront jusqu'à jeudi prochain, ne permettront pas l'organisation de cette fête qui se tiendra sur la place publique '1^{er} Novembre 1954', dans la commune de Misserghine».

L'organisation de cet événement, qui verra la participation d'une quarantaine d'exposants versés dans la production d'agrumes, est supervisée par la Chambre de l'Agriculture d'Oran avec la direction des Services agricoles, en coordination avec le Conseil interprofessionnel de la filière agrumes de la wilaya d'Oran et l'Association locale des producteurs de la « Clémentine Misserghine ».

ILS NOUS ONT QUITTES... HIER

Talbi Boujemea, 74 ans, Oran
Nemar Benissa, 89 ans, Oran
Azouni Noureddine, 69 ans, Oran
Lahmar Joudi Achouria, 01 an, El-Karma

Horaires des prières pour Oran et ses environs

27 rabie ethani 1443

El Fedjr 06h27	Dohr 12h53	Assar 15h32	Maghreb 17h53	Icha 19h16
-------------------	---------------	----------------	------------------	---------------



CHLEF

De nouveau la tension sur le lait en sachet



Ph. Arch.

Bencherki Otsmane

La tension sur le lait en sachet persiste depuis quelque temps. En effet les villes et villages de la wilaya de Chlef vivent depuis quelques jours des perturbations dans la distribution du lait en sachet. Il est constaté une nette désorganisation dans l'approvisionnement des commerçants. Les distributeurs n'ont pas de moments précis pour distribuer leurs marchandises. Parfois, les épicieries reçoivent leurs quotas (insuffisants) tôt le matin. Quelquefois, c'est l'après-midi. Il y a même des jours où ils ne sont même pas approvisionnés. C'est dire le désordre et l'irrégularité qui règnent dans ce maillon faible de la chaîne, qu'est la distribution.

Faute de ce lait pasteurisé subventionné de 25 DA, et vendu à 30 DA, les consommateurs se rabattent sur le lait cru ou celui fabriqué par les laiteries privées qui ne bénéficient pas du soutien de l'Etat. Les citoyens paient ainsi entre 40 et 75 DA, voire 100 DA, pour s'offrir un litre de lait ! De toute évidence, une telle fourchette des prix n'est guère à la portée de toutes les familles. Ce sont en fait les distributeurs qui proposent aux épiciers cette alternative au lait en sachet à 25 DA. Car, pour eux, c'est le seul moyen à même de compenser les pertes qu'ils subissent à cause, disent-ils, de la « réduction de leurs quotas quotidiens ».

Par ailleurs, l'huile de table « élío » a de nouveau disparu des étals des superettes et grandes surfaces. En effet depuis une semaine la vente de ce produit se fait en catimini et quelques fois proposée de manière concomitante, une pratique interdite par la loi. A défaut de communication des services concernés sur le sujet, le citoyen ignore complètement le pourquoi de cette énième tension au moment où les pouvoirs publics craignent haut et fort que non seulement la production de cette huile couvre aisément les besoins de la population mais peut être faire l'objet d'exportation.

Des citoyens imputent ces tensions à l'incapacité du ministère du commerce à apporter des solutions définitives à ces pénuries qui commencent à « agacer » véritablement bon nombre de ménages.

Des SDF pris en charge**Abbad Miloud**

Des personnes sans toit, passant leurs nuits sur les trottoirs ou dans les jardins publics, tremblant du rude froid hivernal, prenant des repas froids viennent d'être prises en charge par les autorités locales.

L'opération a débuté le 11 septembre passé, et se poursuivra jusqu'à la fin de la période hivernale. Les interventions sont quotidiennes à partir de 19 heures. Pour ce faire, une commission de wilaya a été mise en place, comprenant des représentants de la sûreté nationale, la protection civile, la gendarmerie nationale, les scouts musulmans algériens, un juge du tribunal de Chlef, le croissant rouge algérien, l'association Nass El Kheir et le directeur de l'action sociale qui assure la coordination. Cette commission a comme missions principales la mise en place de tous les moyens matériels et humains nécessaires et veiller à leur utilisation d'une

manière rationnelle, l'organisation de l'opération d'interventions, l'établissement de programmes d'interventions tous les 15 jours.

Jusqu'à ce jour, 42 personnes, 5 hommes, 28 femmes et 9 enfants en bas âge, ont été recueillies. Huit d'entre elles sont parties vers leurs wilayas d'origine (Tissemsilt, Tiaret, Relizane et Ain Defla). Les 25 autres adultes sont issus d'un milieu défavorisé et se sont trouvés sans abri suite à des conflits familiaux, avec des ruptures temporaires de liens avec la famille.

Le premier responsable du secteur tient à souligner qu'une équipe de la DAS, constituée de psychologues et d'un assistant social, a été mise en place pour entreprendre des réflexions approfondies, en vue de mener une action de proximité. Elle a pu intégrer certains, dans leur milieu familial et a placé les autres dans des foyers pour personnes âgées. Pour les 9 enfants en bas âge, 5 sont partis avec leurs mères

Le directeur de l'action sociale lance un appel à la population, pour contribuer à la réussite de ces deux opérations, en signalant tout cas dans l'immédiat.

TLEMCEN

Les conflits conjugaux en question

Khaled Boumediene

L'imam peut aider au règlement des litiges conjugaux dans la société algérienne. Il est en mesure de contribuer à la conciliation des époux qui nourrissent une animosité l'un contre l'autre et d'atténuer le phénomène social des conflits entre familles, qui a pris de l'ampleur ces dernières années. Au cours d'une journée d'études organisée hier au centre culturel islamique de la cité administrative de Mansourah par la direction des affaires religieuses et des Wakfs de la wilaya de Tlemcen en collaboration avec le tribunal administratif de Tlemcen, cette question de conflits familiaux et de divorce contentieux ou par consentement a été examinée sous tous ses aspects législatif, juridique et social en vue de mieux rapprocher les visions entre les magistrats (acteurs légaux) et les imams (acteurs religieux) et trouver des mécanismes et moyens permettant de préserver la cohésion de la famille. Selon le commissaire d'Etat du tribunal administratif de Tlemcen, Benabouda Nasreddine, il ne s'agit nullement de se substituer à la justice ou d'imposer un système de justice

parallèle pour juger des conflits familiaux, mais plutôt une rencontre ordinaire offrant un cadre scientifique et de débat entre les acteurs de la Charia, et professeurs de droit sur les litiges familiaux (divorce, héritage) et sur les procédures de résolution suivies.

Le juge a le monopole du traitement des conflits conjugaux. Concernant les enfants, en général, que ce soit pour la question de la garde ou encore de la pension alimentaire, ce sont les tribunaux qui sont exclusivement compétents pour trancher tout litige entre les parents ou entériner les accords passés entre ces derniers.

A cette occasion, le directeur des affaires religieuses et des Wakfs de la wilaya de Tlemcen, Amrani Beldredine, a mis en relief dans son allocution, les dimensions principales et secondaires du rôle des hommes religieux dans la résolution des litiges conjugaux et héritiers et pour venir en aide aux familles qui s'entredéchirent. Soulignant l'influence de l'imam dans la vie spirituelle et sociale des fidèles, M. Amrani a appelé les imams responsables des prières collectives ainsi que des mosquées de quartiers à redoubler leurs

efforts en vue de semer l'amour et l'entente entre les familles et réconcilier les couples entre eux, pour anéantir toute forme de discorde et de haine qui divise la société. Selon l'orateur, près de 964 affaires de conciliation ont été traitées par le conseil de conciliation relevant des affaires religieuses et des Wakfs.

Plusieurs communications ont été présentées lors de cette rencontre. L'on peut citer : « La conciliation des individus dans la Charia (voie) islamique » (Bekhiti Belfadl, président du conseil de conciliation), « la conciliation et la Loi » (Moussouni Abderrazek, avocat), « arbitrage et conciliation des individus, une nécessité sociale et un devoir religieux » (Ayad Abd-elkader, membre du conseil de conciliation), « la conciliation sous l'angle social » (Abbes Redouane, chercheur en anthropologie), « les procédures de conciliation dans le code de la famille » (Memchaoui Hafssa, avocate) et « les méthodologies de conciliations des individus » (Sebbahi Mohamed, membre du conseil scientifique). A noter que cette journée sera clôturée par des recommandations formulées au cours d'ateliers organisés aux participants.

MOSTAGANEM

La vaccination contre la grippe saisonnière mobilise

La Direction de la santé et de la population de la wilaya de Mostaganem a mobilisé 57 équipes médicales pour assurer la vaccination contre la grippe saisonnière, a indiqué, mardi, le directeur local du secteur, Mohamed Tewfik Khelil. Composées de 57 médecins et 114 agents paramédicaux, ainsi que de 36 psychologues cliniciens et d'administrateurs, ces équipes médicales superviseront l'opération de vaccination contre la grippe saisonnière, lancée lundi, a précisé M. Khelil dans une

déclaration à l'APS. Ces équipes ont été réparties sur 36 unités de vaccination au niveau des polycliniques et des salles de soins et six (6) dispensaires mobiles ciblant les citoyens concernés par cette opération au niveau des zones enclavées et reculées.

Elles s'ajoutent aux 14 unités de vaccination relevant des services de médecine du travail concernés par la vaccination des agents du secteur de la santé et de l'unité relevant de la DSP, a ajouté le directeur local de la Santé.

Concernant les groupes cibles, M. Khelil a indiqué que cette campagne touchera les personnes âgées (plus de 65 ans), les personnes atteintes de maladies chroniques (adultes et jeunes), les femmes enceintes, tous les agents du secteur de la santé, les pèlerins et les candidats à la Omra si nécessaire.

A ce jour, la Direction de la santé et de la population a reçu 20.110 doses du vaccin contre la grippe saisonnière sur un quota destiné à la wilaya estimé à 23.559 doses, a indiqué M. Khelil.

AIN TEMOUCHENT

Un trafic de drogue démantelé

Les éléments de la sûreté urbaine de la commune de Hassi El Ghella ont démantelé un réseau criminel spécialisé dans le trafic de drogue, en plus de la saisie de 11,2 kg de kif traité et l'arrestation de quatre (4) mis en cause, a-t-on appris mardi auprès de la sûreté de wilaya d'Aïn Témouchent.

Cette opération a été effectuée après exploitation d'informations faisant état de l'existence d'un réseau criminel qui active dans le trafic de drogue. Après investigation sur le terrain, les élé-

ments de la sûreté urbaine de la commune de Hassi El Ghella relevant de la daïra d'El Amria, ont réussi à identifier un des membres de ce réseau et à l'arrêter dans le territoire de la commune, a indiqué la cellule de communication et des relations publiques de la sûreté de wilaya.

Lors de son interrogatoire, il a révélé le lieu où se trouve la drogue. La police qui s'est déplacée sur les lieux a découvert 11,2 kg de kif traité, soigneusement dissimulés sous le sable dans la forêt de même source.

SKIKDA

Électricité et gaz : 231 milliards cts d'impayés



A. Boudrouma

Dans un communiqué, la Concession de distribution de Skikda, relevant de la Société algérienne de distribution de l'électricité et du gaz (SADEG) annonce qu'à fin octobre 2021, le montant des factures de consommation d'électricité et de gaz impayées, à cause de la Covid-19, s'élève à la somme de 231 milliards de centimes. Un chiffre qui représente une hausse de 42% par rapport à l'année précédente. Ce montant représente les créances se rapportant aux consommations des

abonnés ordinaires qui sont de 103 milliards de centimes, soit une hausse de 94% par rapport à l'année écoulée, d'une part. D'autre part, les services publics et administratifs sont redevables de la somme de 93,80 milliards de centimes, soit 10% de hausse. Le secteur économique n'est pas en reste puisqu'il totalise 34 milliards de dettes envers la Concession de Skikda, représentant une hausse de 42% pour la même période de l'année dernière. C'est dans ce sens qu'une vaste campagne de recouvrement a été initiée pour sensibiliser les abonnés sur la nécessité de s'accorder de leurs dettes. Dans ce sens, la Concession a mis en place des facilités de paiement pour éviter les déplacements à ses abonnés par la mise en place de différents modes de paiement notamment le e-paiement ou par carte Edahabia ou sur le site internet www.sadeg.dz. Elle rappelle que ces créances impayées influent directement et de manière néfaste sur la réalisation de projets de développement de ses réseaux électrique et gazier. A ce titre, elle a lancé un appel à ses abonnés pour les inciter à procéder au paiement de leur consommation d'électricité et de gaz.

GUELMA

Vol et violence, les auteurs sous les verrous

Mohammed Menani

Alertés par un appel de la victime d'un vol avec violences dans son domicile, perpétré par un groupe d'individus, précisant avoir réussi à détenir un de ses agresseurs, les éléments de la brigade territoriale de la Gendarmerie nationale d'Aïn Ragada sont intervenus pour

intercepter le suspect maîtrisé et récupérer une arme blanche tachée de sang, une liasse de billets de banque (170.000 DA) ainsi qu'une paire de gants clinique usagée. A son audition, le suspect (F.Z.) a fini par avouer son forfait tout en révélant l'identité de ses deux complices (A. F.) et (B. J.), en fuite, qui ont été aussitôt repérés et interpellés. Les 3 suspects

âgés entre 18 et 29 ans ont été auditionnés et déférés devant la justice à Oued Zenati où le magistrat instructeur ordonna leur mise en détention provisoire après leur avoir notifié l'inculpation pour constitution d'association de malfaiteurs en vue de perpétrer un vol avec violences à l'arme blanche, usant de l'escalade et en nombre à la faveur de la nuit.

BISKRA

«Le développement de la filière oléicole tributaire de l'accompagnement technique»

Les participants à une rencontre sur les techniques de promotion de la filière oléicole à Biskra, organisée au Centre de recherche scientifiques et techniques sur les régions arides (CRSTRA) du chef-lieu de wilaya, ont estimé que le développement de cette filière reste tributaire de l'accompagnement technique et scientifique. Le développement de la filière oléicole «doit avoir lieu selon une approche participative impliquant les intervenants et permettant de poser et de résoudre les préoccupations à l'échelle locale, avec l'intervention des centres de recherche, alors que la prise en charge des problèmes les plus complexes des agriculteurs se fera avec l'aide d'experts de haut niveau», a souligné l'ingénieur agronome au CRSTRA, Kamel Bensalah, dans son intervention. Et d'ajouter : «L'olive et l'huile d'olive, des produits locaux à haute valeur nutritive, sont en mesure de concurrencer n'importe quel produit mondial, car il est possible de les produire en quantités importantes à travers l'intensification des ef-

forts des agriculteurs, des centres de recherche et de l'administration». Dans ce cadre, il a indiqué que «le développement des techniques d'irrigation, de fertilisation et la sélection des plants adéquats demeure tributaire d'une communication continue et permanente entre l'investisseur et les centres de recherche». Pour sa part, le président du Conseil professionnel de wilaya de la filière oléicole, Fatah Telli, a indiqué que l'éification d'une base solide pour cette filière commence par le choix des plants pouvant s'adapter au climat de la région et la lutte contre les risques d'atteinte à l'olivier, ajoutant que les agriculteurs «aspirent à un véritable accompagnement dans toutes ses phases et une collaboration avec les techniciens pour améliorer la production et traiter les maladies». «Laisser l'agriculteur qui ne possède que des informations limitées en matière de lutte contre les menaces touchant l'olivier tout seul, rend sa mission visant à augmenter sa production plus difficile», a-t-il encore souligné. La filière

Cette rencontre a été organisée à l'initiative du Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides (CRSTRA) en collaboration avec la direction de wilaya des services agricoles, la chambre d'agriculture, l'Institut technique de développement de l'agronomie saharienne (ITDAS) d'Aïn Bennouï en plus de la conservation des forêts, et ce, avec la participation d'agriculteurs actif dans cette filière.

ALGER

Trafic de drogue, vols et agressions : plusieurs arrestations

Les services de la sûreté de Wilaya d'Alger ont élucidé plusieurs affaires de vol et de trafic de drogues, dont notamment l'arrestation d'une bande criminelle et la saisie de plus d'un (1) kilogramme de cannabis dans la région d'Ouled Fayet (Alger Ouest), a indiqué mardi un communiqué des mêmes services. La brigade mobile de la police judiciaire (BMPJ) d'Ouled Fayet relevant de la sûreté de la circonscription administrative de Chéraga a procédé à l'interpellation d'une bande criminelle s'adonnant au trafic de drogues et de comprimés psychotropes dans un cadre organisé, a précisé le communiqué. Cette opération s'est soldée par l'arrestation de cinq (5) suspects, la saisie de 2.279 comprimés psychotropes, 1,3 kg de cannabis, et la récupération d'un montant s'élevant à 140.230 DA, de six téléphones portables, de deux rubans adhésifs et de deux armes blanches. De leur côté, les services de la sûreté de la circonscription administrative de Sidi M'hamed ont traité, dans des opérations distinctes, deux affaires criminelles liées au vol de téléphones portables, avec l'arrestation de trois individus suspects. Les éléments de la police relevant de la septième

TIZI OUZOU

Arrestation de 13 individus recherchés

Treize individus recherchés par les instances judiciaires pour leur implication dans différentes affaires ont été arrêtés par les services de la sûreté de wilaya de Tizi-Ouzou, rapporte mardi un communiqué de ce corps. Il s'agit de deux repris de justice, objet de contraintes par corps, et un autre recherché pour homicide involontaire commis en état d'ivresse ont été appréhendés, a ajouté la même source.

Aggressions sur les réseaux énergétiques

Pas moins de 302 cas d'agression sur les réseaux énergétiques ont été enregistrés dans la wilaya de Tizi-Ouzou depuis le début de l'année en cours, a-t-on indiqué dans un communiqué émanant de la direction locale de distribution de l'électricité et du gaz. Sur ce nombre d'agressions, 268 ont été signalées sur le réseau de gaz naturel, alors que les 34 autres cas ont été enregistrés sur le réseau électrique.

Les dommages, causés aux réseaux énergétiques, «impacteront négativement la qualité et la continuité de service, provoquant de nombreux désagréments aux abonnés» a-t-on

signalé, relevant que cette situation affecte aussi l'entreprise à travers la «quantité d'énergie produite et non distribuée et les coûts de réparation des défauts causés par ces agressions».

La direction de distribution de Tizi-Ouzou a observé, par ailleurs, que les atteintes au réseau «peuvent entraîner des conséquences graves pour les populations, les biens et l'environnement», relevant que les travaux de chantier, à proximité des réseaux d'électricité et de gaz, «ont causé des défauts de câbles électriques et de conduites de gaz qui ont entraîné des ruptures d'alimentation en ces deux énergies».

Horaires des prières pour Alger et ses environs

27 rabie ethani 1443

El Fedjr 06h12	Dohr 12h38	Assar 15h14	Maghreb 17h35	Icha 18h59
-------------------	---------------	----------------	------------------	---------------



USA

Trois morts et huit blessés dans une nouvelle fusillade tragique dans un lycée



Un jeune de 15 ans a ouvert le feu pour un motif inconnu mardi dans un lycée du nord des Etats-Unis, faisant trois morts parmi les élèves et huit blessés dont un enseignant, a annoncé la police locale. Le tireur présumé, lui-même élève au sein de l'Oxford High School, dans l'Etat du Michigan, a été arrêté et n'a pas expliqué son geste, a précisé Michael McCabe, un responsable de la police du comté d'Oakland. «Les policiers ont arrêté le suspect dans les cinq minutes suivant le premier appel» aux services d'urgence, a-t-il expliqué à la presse.

Oxford se situe à une soixantaine de kilomètres au nord de la grande métropole de Detroit. En déplacement dans le Minnesota, le président américain Joe Biden a offert ses condoléances «aux familles qui endurent la peine inimaginable d'avoir perdu un être aimé». «C'est une communauté entière qui doit être en état de choc en ce moment», a-t-il ajouté.

«UN PROBLÈME AMÉRICAIN»

Les fusillades faisant de nombreuses victimes restent un fléau récurrent aux Etats-Unis, un pays où le droit de posséder des armes est garanti par la Constitution. Selon les statistiques de l'organisation Everytown For Gun Safety, la fusillade d'Oxford porte le bilan le plus lourd dans une école en 2021. Jusqu'ici cette année, le pays avait enregistré 138 fusillades en milieu scolaire, dont 26 avec un ou deux morts à chaque fois.

«C'est un problème typiquement américain auquel on

doit répondre», a estimé la gouverneure démocrate du Michigan Gretchen Whitmer, lors d'un point-presse en fin d'après-midi à Oxford. Après cette fusillade mortelle, «les experts diront que la solution est d'avoir PLUS D'ARMES», a dénoncé sur Twitter Shannon Watts, la fondatrice de l'organisation Moms Demand Action, qui milite pour un encadrement plus strict des ventes d'armes.

«C'est une expérience qui a échoué: il y a plus de 400 millions d'armes dans les mains de civils (aux Etats-Unis). Si plus d'armes nous apportaient plus de sécurité, nous serions le pays le plus sûr du monde», a-t-elle ajouté. Cette année, près de 41.000 personnes sont mortes par arme à feu dans le pays, dont 22.000 par suicide, selon l'organisation Gun Violence Archive. En 2018, une tuerie dans un lycée de Parkland, en Floride, quand un ancien élève avait fait feu avec un fusil semi-automatique AR-15, tuant 17 personnes et en blessant une quinzaine d'autres le jour de la Saint-Valentin, avait provoqué une onde de choc dans le pays et relancé les manifestations demandant un contrôle plus strict des ventes d'armes à feu.

Mais les blocages au Congrès, sous l'influence du lobby des armes, rendent improbable toute avancée majeure sur le sujet malgré les appels de responsables politiques, le président Joe Biden inclus, à durcir les règles sur leur circulation.

Publicité

**Excellente affaire,
vend hôtel à Corales-Plage,
pieds dans l'eau
contactez :**

0 5 6 0 . 0 8 6 4 . 9 5

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة وهران
دائرة وهران
بلدية وهران
المدروسة البلدية المسدقة
تحقيق حول المحسنات والمساوى
بيان العطاء المقترن من طرف المؤسسة ذات الشخص الواحد و ذات المسؤولية المحددة "البورواد" انه يقتضي تحقیق
عن العطاء المقترن من طرف المؤسسة ذات الشخص الواحد و ذات المسؤولية المحددة "البورواد" وذلك بطلب من السيد : مدير اتصالات الجزائر لولاية الوادي للعتاد المبين أدناه:
بيان العطاء المقترن من طلغ العطاء رقم 132 مذكورة بين سطورا - الشاطئ الارضي والطلق الواقع -
المدروسة - وهران
كل الملاحظات تتصل بكتاب التحقيق بالخصوصية المقدمة للبنية التحتية للبلدية المسدقة.
ENQUETE COMMODO-INCOMMODO
Il sera procédé à une enquête commodo-incommodo de 15 jours du 02/12/2021 au 16/12/2021, sur la demande de EURL BOLLYWOOD AND MY DELIVERY ANGELS CANADA pour projet Restaurant
situé à Chlef route nationale 132 Commune Ibn Sina - RDC et 1^{er} étage - Es-Seddaia - Oran. Toutes les observations seront recueillies au niveau du service technique, bureau d'Urbanisme au niveau du Siège du D.C.E-SEDDIA où un registre est déposé à cet effet.
NB: la population doit être faite en langue nationale et française dans un journal quotidien national.

ANNONCES CLASSÉES

APPARTEMENTS

■Appartement à louer, F3 à Haï El Yasmine, 6ème étage, avec ascenseur, très proche -Tél : 0772.47.21.01

■A louer appartement F3 à Misserghine Oran, 2ème et dernier étage, bon voisinage, bien fini, chauffe-bain, climatisateur, eau H/4) - 0540.04.32.25

■Vd F4, avenue Choupot, nouvelle construction (2012), coin 6ème, double façade: 0669.23.81.19

■A louer studio, 22 m², centre-ville d'Oran - Tél : 0793.71.32.99

■Vend F3 toutes commodités avec cours sup, 105 m², double façade + 2 F3 100 m² chacun + local 12 m², ttes commodités fini à 80%, Coop Panorama, Belgaid, Oran - 0773.50.68.91 / 0553.68.99.47

■A vendre appartement F4, acté, 2ème étage, à Dar El Hayet Oran, superficie 80m², immeuble refait à neuf près de toutes commodités. - 0791.16.36.25

■A vendre F4 acté 93 m² à Hassi Ben Okba, 1^{er} étage, 3 locataires dans le bloc, pas de vis-à-vis, clim, barraudage possibilité échange contre F3, à Oran tel : 0661.72.11.34

■Vd appart 140 m² + garage, avec eau-electric, ascenseur, immeuble Panorama, Front de mer, Oran - 0661.20.51.38 / 0542.12.58.00

■Vds F2, F3, F4 et F5 luxe, cuisine équipée, chaudière, chauffage/C, box, à Choupot, wilaya, millennium, Fernandville 0772.43.37.38 / 0555.89.91.04

■A vendre appartement F3, acté, 2ème étage, quartier Plateau Oran, libre de suite, bien ensoleillé, toutes commodités, agence, courtier, intermédiaire et curieux s'abstenir. Prix après visite - Tél : 0778.30.25.71

DÉCÈS

Les familles BENHARRATS, CHIKHAOUI, BENYAHIA, BOUANANI et ATFI LARBI ont l'immense douleur de vous annoncer le décès de Hadja CHIKHAOUI Khalida ép., BENHARRATS survenu le 01er décembre 2021 Domicile n° 06 rue Rostane Abdelladjid, El Kalaa, Tlemcen.
إنا شاهد وإن إليه راجعون

DÉCÈS

Les familles LAKHDAR, MESDOUA, BAR, AKODAD MERZGOUI, ABBAOUI ont l'immense douleur d'annoncer le décès de M. LAKHDAR Ben AHMED survenu à Marseille. L'enterrement sera lieu le jeudi 02/12/21 après Salât Asr à مقبرة الشهداء عن البيضاء وهران Tu resteras à jamais gravé dans nos mémoires, repose en paix.
Ses filles et ses petits-enfants

EMPLOIS

■Salon de coiffure femmes Akid Lotfi cherche une coiffeuse sérieuse et professionnelle + des stagières en coiffure - 0778.22.94.60

■Pizzeria- Restaurant à Oran, cherche femme de ménage sérieuse disponible de suite et serveuses sérieuses, professionnelles - 0550.93.51.49

LOCAUX

■Vend/loue local luxe 40 m², avec sanitaires, situé sur le grand Boulevard commercial de Choupot, Oran -0540.11.33.07

■Vd ou loue 2 locaux commerciaux 74 m² et 70 m², double façade, hauteur 4m20 - 0549.68.25.06

■Vds à Bel-Air Oran, 50 m du Bd Froment Coste, local/com 160 m² (R:20 m + 1er 140 m², acté. R. bureau P-DG open/S, 2 SDB, idéal pour prof libérale + wifi + Tél + parking - Px 1M900 - Tél : 0560.19.75.28

DIVERS

■Vente de béton près à l'emploi, location des centrales à béton - 0781.62.26.40

■Cabinet médical à Oran spécialisé en rééducation fonctionnelle, équipé cherche, médecin ou kinésithérapeute ayant sa clientèle pour association - 0794.55.95.40

■Laboratoire d'Hématologie, Maladies et Analyses du sang Dr CHOUAKI-BOUCHENTOUF 29, Bd Colonel Ahmed Benabderrazak, Oran, NV Téléphone: 0551.92.91.30

PENSÉE

M. REKRAK
Hadj Miloud
a disparu
le 28/11/1981.
C'était un
résistant du 08/05/45 qui a
participé à la guerre nationale
de Novembre 1954.
Pour tous ceux qui se
rappellent de lui aient une
pieuse pensée, pour ce grand
homme courageux.
Ses filles et ses petits-enfants

الدبيوان العمومي لمحافظ البيع بالمزاد والتقييم

مكتب الأستاذ / نور الدين بورابيو

حي أم سليمي (300) السوادي

الهاتف: (032) 14-22-28

إعلان عن بيع بالمزاد العلني مع قبول التعهادات المختومة ليوم: 2021/12/07

مع احترام تدابير الوقاية الصحية و ارتداء الكمامات

يعلن الأستاذ بورابيو نور الدين محافظ البيع بالمزاد والتقييم بدائرة اتصالات الجزائر لولاية الوادي عن إجراء عملية بيع بالمزاد العلني لأعلى عرض مع قبول التعهادات المختومة وذلك بطلب من السيد : مدير اتصالات الجزائر لولاية الوادي للعتاد المبين أدناه:

بيان العطاء المقترن من طلغ العطاء رقم 132 مذكورة بين سطورا - الشاطئ الارضي والطلق الواقع - مقبرة الشهداء عن البيضاء وهران

Tu resteras à jamais gravé dans nos mémoires, repose en paix.

فقط في 09:00 في الساعة: 2021/12/07 في الساعة: 09:00 صباحاً بقبر حظيرة اتصالات الجزائر طريق تقرت الوادي

نفسيل العداد

سيارة نفعية نوع 01 HYUNDAI H100 imm 01551-305-39: ACG

سيارة نفعية نوع 02 HYUNDAI H100 imm 01553-305-39: ACG

سيارة نفعية نوع 03 HYUNDAI H100 imm 39-305-1554 ACG

سيارة نفعية نوع 04 HYUNDAI H100 imm 01557-305-39: ACG

سيارة نفعية نوع 05 HYUNDAI H100 imm 01567-305-39: ACG

سيارة نفعية نوع 06 KIA PREGIO imm 00336-303-39: ACG

سيارة نفعية نوع 07 KIA PREGIO imm 00338-303-39: ACG

سيارة نفعية نوع 08 MITSUBISHI PAJERO imm 00189-392-39: ACG

:A/ ATTESTATION DE CIRCULATION MITSUBISHI PAJERO imm 00128-00-16: ACG

سيارة مساحية نوع 10 RENAULT KANGOO imm 01473-106-39: ACG

سيارة مساحية نوع 11 RENAULT KANGOO imm 01474-106-39: ACG

موارد كهربائية نوع 12 STRUVER kva 50 ACG

معدات طاقة و تبريد 13 matriel d'énergie et climatisation

عداد اعلاه آلي 14

حصة متعدنة: أصلحة حديدية و خشبية و مهرب مكاتب

يقابا اسلام تجارية البيع بالكتلougaram الوارد vente au KG

شروط البيع : الشروط المعهودة في المزادات

ملحوظة: بالنسبة للخصائص رقم: 15 و 16 سحب دفتر التقييم وجوبى من ديوان محافظ البيع بالمزاد مقابل 1.500.00 دج و

لا يسمح بالمشاركة لغير المأذن على هذا الدفتر. تقتصر المشاركة على المأذن الذين على الإعتماد من وزارة البيئة أو نسخة من السجل التجاري الخاصين بمسترجع و تحويل الكوكيل التجاري والمدني والبلاستيكية، يدفع مبلغ ضمان: 500.000.00 دج

للحصة رقم (15) و مبلغ 50.000.000 دج للحصة رقم (16).

www.facebook.com/ENCHERESPUB

Sous le Haut Patronage du Ministre de l'Industrie

maintenance pumps & valves

5 - 7 décembre 2021 | Palais des expositions d'Alger -SAFEX- (Pavillon UNION)

Co-organisé avec

TANK
STORAGE ALGERIA

2ème Salon international de la maintenance industrielle et des process des fluides et gaz industriels en Algérie.

Accès gratuit pour tous les acteurs du secteur de l'industrie et de l'énergie

+50 exposants et 20 conférences en 3 jours !

Inscription en ligne ➤ www.mpvalgerie.com

- Maintenance industrielle
- Automatisme
- Pièces de rechange
- Pompe & Vannes
- Canalisations & Pipelines
- Levage & Manutention

by EASYFAIRS

Coupe arabe FIFA : Algérie 4 Soudan 0 Les Verts annoncent la couleur



M. B.

La sélection algérienne A de football a largement dominé son homologue du Soudan 4-0 (mi-temps : 3-0), mercredi en match disputé au stade Ahmed Ben Ali à Doha, pour le compte de la 1^{re} journée (Groupe D) de la Coupe arabe FIFA 2021, qui se tient au Qatar. Renforcé par des joueurs de l'équipe première, le team de Madjid Bougherra a pratiquement fait cavalier seul pendant toute la partie, ne laissant aucune chance à une équipe soudanaise, qui n'a rien fait pour éviter la défaite. Avec un Bou nedjah en attaquant de pointe et un milieu offensif composé par le duo Brahim-Sayoud, les Verts n'ont pas tardé à s'installer dans le camp adverse, imposant un pressing très haut sur la défense soudanaise, qui a commis plusieurs erreurs, ce qui profita aux Algériens. D'ailleurs, ces derniers ont trouvé la faille dès la

11' par Baghdad Bou nedjah, qui profita d'une passe lumineuse de Soudani pour aller inscrire le premier but, mettant ainsi à profit le mauvais placement de la défense et la sortie hasardeuse du gardien. Le même attaquant récidiva à la 37' pour faire le break, à la suite d'un bon travail de Brahim sur le côté. Dominateurs, les Algériens n'ont rien laissé au hasard et ont continué à presser, même si quelques déchets ont été relevés ici et là, ce qui n'a certainement pas échappé à Madjid Bougherra. A deux minutes de la fin du premier half, la sélection algérienne s'est définitivement mise à l'abri en ajoutant un troisième but, signé cette fois, Djamel Benlamri à la conclusion d'un corner, prolongé de la tête par son partenaire Bende bka (43'). Après la pause, les Verts ont accentué leur domination en ajoutant un quatrième but par l'entremise du revenant Hilal Soudani (46') à la suite d'une erreur défensive. Les actions se multiplient de la

Madjid Bougherra
«Content de l'attitude des joueurs»

Le sélectionneur de l'équipe nationale A de football Madjid Bougherra, s'est dit «content» de l'attitude de ses joueurs, vainqueurs mercredi sans forcer face au Soudan (4-0), en match disputé au stade Ahmed Ben Ali à Doha (Qatar), dans le cadre de la 1^{re} journée (Gr.D) de la Coupe arabe de la Fifa 2021. «Je suis content de l'attitude des joueurs, mais on aurait pu faire preuve d'un peu plus de maîtrise en seconde mi-temps. On ne s'enflamme pas pour le moment mais on reste sur les aspects positifs», a déclaré Bougherra, lors d'un point de presse organisé à l'issue de la rencontre. Les «Verts» ont ouvert le score dès la 11^e minute grâce à Baghdad Bou nedjah, avant que ce dernier ne récidive pour faire le break. Le défenseur Djamel Benlamri a surgi peu avant la pause pour mettre la sélection algérienne définitivement à l'abri. En seconde période, l'Algérie a accentué sa domination en ajoutant un quatrième but par l'entremise du revenant Hilal Soudani. Le Soudan a raté un penalty par Mohamed Abderrahmane, repoussé par le portier Raïs M'boli. «On essaie de rester sur le même état d'esprit insufflé depuis trois ans par Belmadi», a-t-il ajouté, en référence à la série d'invincibilité de 33 matchs réalisée par l'équipe nationale A. Interrogé sur la non incorporation de l'ailier gauche du Qatar SC Youcef Belaïli, l'ancien capitaine des «Verts» a justifié cette décision par une blessure. «Belaïli a pris un coup hier à l'entraînement, nous n'avons pas voulu prendre de risques, il sera avec nous au prochain match en principe», a-t-il expliqué. Lors de la 2^e journée prévue samedi, l'Algérie affrontera le Liban au stade Al-Janoub (14h00), alors que le Soudan croisera le fer avec l'Egypte, au stade Ras Abu Aboud (17h00). Les deux premiers de chaque groupe se qualifient pour les quarts de finales, prévus les 10 et 11 décembre.



JM Oran-2022 Les zones d'ombre relevées par le CIJM dissipées

Toutes les zones d'ombres relevées par le Comité international des jeux méditerranéens (CIJM) au sujet de l'évolution des préparatifs de la 19^e édition des JM «Oran-2022» ont été dissipées à l'occasion de la réunion, tenue mardi en ligne, entre le Comité en question et les organisateurs, a indiqué Mohamed Aziz Derouaz, commissaire des JM. S'exprimant devant la presse, en marge de la visite de travail du ministre de la Jeunesse et des Sports, Abderezak Sebag, aux différents chantiers des infrastructures sportives dédiées aux JM, Aziz Derouaz a indiqué que «le Comité d'organisation local a répondu à toutes les questions du CIJM et apporté les éclaircissements nécessaires au sujet de l'évolution des préparatifs, ce qui a permis de dissiper toutes les zones d'ombre qui prévalaient avant cette réunion». Cette ren-

contre intervient quelques jours après le conclave du CIJM tenu à Athènes consacré à la 19^e édition des JM et au terme duquel cette instance s'est dite «inquiète» quant à l'évolution des préparatifs du rendez-vous méditerranéen. «Les membres du CIJM ont exprimé leur satisfaction après avoir suivi avec attention nos exposés liés aux différents aspects de la préparation des JM. Ils sont même impatients de constater de visu la bonne cadence de nos préparatifs, à l'occasion de leur prochaine visite à Oran, les 11 et 12 décembre, et qui coïncidera également avec la visite des chefs de délégation des pays participants», s'est-il encore réjoui. La 19^e édition des JM, un événement que l'Algérie organise pour la deuxième fois de son histoire après avoir abrité à Alger la 7^e édition en 1975, est prévue du 25 juin au 5 juillet 2022, rappelle-t-on.

OGC Nice

Youcef Atal s'est rétabli

L'international algérien de l'OGC Nice, Youcef Atal, blessé aux ischios début novembre, figurait dans le groupe niçois pour le déplacement au Parc des Princes contre le Paris SG, mercredi pour le compte de la 16^e journée de Ligue 1 française. Pour le déplacement à Paris, le coach niçois a retenu un groupe de 21 joueurs, dont les deux autres internationaux algériens, le milieu de terrain Hicham Boudaoui qui avait réintégré le groupe azuréen samedi dernier contre Metz, ainsi que l'attaquant Andy Delort. Surpris à domicile par la lanterne rouge le FC Metz (0-1), l'OGC Nice avait fort à faire face au leader parisien et son Messi en or. Pour rappel, Atal et Boudaoui avaient manqué les deux derniers matches de l'équipe nationale, en déplacement au Caire face à Djibouti (4-0) et à Blida devant le Burkina Faso (2-2), pour le compte des deux dernières journées du 2^e tour des éliminatoires du Mondial 2022 au Qatar.



Equipe nationale féminine Fertoul fait le bilan du stage en Tunisie

La sélectionneuse de l'équipe nationale féminine de football, Radia Fertoul, a estimé mercredi que le stage effectué à Tunis était «une réussite», en vue de 2^e et dernier tour des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2022. «Le stage est une réussite du moment où nous avions joué deux matchs amicaux face à la Tunisie, ce qui nous a permis d'avoir plus de temps de jeu dans les jambes surtout que nous sommes dans la dernière ligne droite de préparation avant le 2^e et dernier tour de qualification à la CAN-2022 au Maroc», a déclaré Fertoul à la FAF TV. Lors de ce stage, la sélection algérienne féminine s'était imposée à deux reprises devant son homologue tunisienne sur le score de 1-0 et 4 à 2. Pour cette double confrontation amicale, la sélectionneuse avait convoqué 24 joueuses, dont 13 évoluent à l'étranger. «Tous les moyens ont été mis à notre disposition par les autorités tunisiennes pour la réussite de ce stage ainsi que les staffs techniques et les joueuses bien sûr. C'était un stage qui nous a permis de procéder à des changements au sein de l'effectif qui a été remodelé à plus de 70%. Tou-

tes les joueuses ont eu leur chance de jouer. Beaucoup de choses reste à faire sur le plan tactique», a-t-elle relevé. Le prochain stage de la sélection féminine aura lieu du 20 au 27 décembre au centre technique de Sidi Moussa (Alger). Pour rappel, l'Algérie déifiera l'Afrique du Sud, vice-championne d'Afrique en titre, lors du 2^e et dernier tour des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2022, prévu les 14 et 23 février 2022. De son côté, la Tunisie affrontera la Guinée Equatoriale. L'Algérie avait dominé au 1^{er} tour des éliminatoires le Soudan, en s'imposant lors du match aller disputé à Alger sur le score fleuve de 14 à 0, alors que le match retour prévu à Khartoum avait été annulé à cause de la situation politique au Soudan. Outre le Maroc (pays organisateur), 11 pays issus du second tour prendront part à la phase finale de la CAN-2022 (2 - 23 juillet 2022). Les demi-finalistes de la CAN-2022 se qualifieront pour la phase finale du Mondial-2023 organisé simultanément en Australie et Nouvelle-Zélande, auxquels pourraient s'ajouter deux pays africains issus des barrages.

Football - Ligue 1

Le WAT et le RCR dos au mur**Adjal Lahouari**

Les deux matches du championnat de la JSS et de la JSK, des équipes concernées par la compétition africaine, sont reportés. Il en est de même de la rencontre MCA-PAC, ce dernier club ayant quatre joueurs en équipe nationale A'. Il n'y aura donc que six matches pour le compte de cette sixième journée dont deux se dérouleront ce vendredi. Il va sans dire que ce report arrange les affaires du Doyen, fortement perturbé par la lourde défaite subie à Constantine, et permettra donc à son entraîneur tunisien Khaled Ben Yahia de faire le point, d'évaluer ce qui n'a pas fonctionné et de procéder aux rectificatifs qu'il jugera indispensables. Cette situation fait que les regards seront braqués vers Relizane et Tlemcen. Le CSC, l'équipe en forme du moment, sera aux

prises avec le Rapid. Sans mésestimer en aucune façon les capacités des poulains de Bouherara, on est obligé de reconnaître, qu'actuellement, il n'y a pas photo entre ces deux formations, l'écart qui les sépare au tableau attestant les différences de niveau. Ceci étant, il va de soi que les «Lions de la Mina» doivent sortir le grand jeu pour contrer leurs rivaux de ce vendredi. De leur côté, boostés par leur exploit face au MCA, les Sanafirs visent tout simplement la victoire qui leur permettrait de s'installer sur le fauteuil de leader, en tirant profit des reports des rencontres des actuels meneurs, l'USB et le PAC. Au stade Colonel Lotfi de Tlemcen, un match stressant est au programme. En effet, le WAT est relégable en vertu des nouvelles dispositions concernant la composition de la Ligue 1 en 2022-2023. Après une seule victoire, les Widadis sont à la peine de-

puis quatre journées. Le principal problème concerne évidemment le secteur offensif, avec deux buts seulement inscrits en cinq matches. C'est l'indice le plus significatif d'une équipe menacée par la relégation. Une question vient à l'esprit. Parmi les seize recrues, n'y a-t-il pas un buteur digne de ce nom ? Attention donc à l'O Médéa qui est en bien meilleure position que le WAT. En conséquence, les Tlemcéniens sont contraints de réagir sans délai avant que le fossé ne se creuse irrémédiablement. Au vu de leurs inquiétantes situations, même un nul serait sans doute une bonne opération pour les Relizanais et les Widadis. Nous souhaitons bien sûr nous tromper dans ce difficile exercice des pronostics.

Vendredi à 15h00Tlemcen : WAT-OM
Relizane : RCR-CSC**MC Oran****Tayeb Mehiaoui poussé vers la sortie ?****M. Zeggai**

La situation au Mouloudia d'Oran semble assez confuse compte tenu des derniers événements. Certaines sources affirment qu'une correspondance aurait été adressée à la direction du club pour justifier le montant des cinq milliards de centimes alloués récemment par le wali d'Oran. D'autres évoquent la démission du président du MCO à partir de l'Espagne où il se trouve «pour des raisons de santé», dit-on. Selon certaines rumeurs, Tayeb Mehiaoui aurait été lâché pas les autorités locales, face à la grogne des supporters. En tout cas, toutes les hypothèses vont dans cette optique. Selon un proche du club, quelques membres du conseil d'administration se sont réunis avant-hier pour débattre la situation du club. Il s'agit de Youcef Djebbari, Bensenouci Chemseddine, Bessedjerari Nasreddine, un responsable de la direction et en l'absence de Benamar Sofiane. L'ordre du jour de ce clavache aurait été lié à la décision du président du MCO qui aurait informé ses collaborateurs de

«son départ et demandé de préparer son successeur», nous a-t-on affirmé. Tout cela a coïncidé avec la dernière visite à Oran du ministre de la Jeunesse et des Sports, Abderezak Sebag, aux différentes installations sportives dans la perspective des jeux Méditerranéens. Alors, est-ce le début de la fin du président Tayeb Mehiaoui et de ses proches collaborateurs ? On n'en est pas encore là dans la mesure où aucune décision officielle n'a été prise dans ce sens. Mais, «il n'y a pas de fumée sans feu», dit-on. Sinon, comment expliquer la sortie médiatique du président du CSA qui a refusé le poste de manager général ? En effet, Chamseddine Bensenouci a indiqué avoir décliné la proposition du conseil d'administration de la SSPA pour occuper le poste de manager général de l'équipe. Ce n'est pas tout, car le même responsable du CSA a catégoriquement démenti avoir repris le témoin, à titre intérimaire soit-il. «Je suis membre du conseil d'administration, mais je ne suis pas le président par intérim de la SSPA. Il y a une administration en place qui est

chargée de gérer les affaires courantes du club professionnel», a-t-il précisé. De nombreux observateurs estiment que le départ définitif du président du club n'est qu'une question de temps. Si c'est le cas, quelle sera la réaction du conseil d'administration ? Pour l'heure, les spéculations vont bon train au moment où les membres du CA ont carrément abandonné l'équipe. Ce qui a fait réagir le public du Mouloudia qui exige un changement radical dans les différentes structures du club. En somme, le Mouloudia Club d'Oran est en pleine crise administrative où n'importe qui s'est immiscé dans la gestion. Une vraie calamité qui risque de porter de graves préjudices à ce mythique club. La responsabilité de ce désastre, programmé, incombe à ceux qui ont privilégié l'intérêt personnel à celui du Mouloudia, à certains actionnaires, à ceux qui dirigent le MCO dans l'ombre, à certains pseudo-managers et les quelques supporters qui ont une influence dans l'environnement du club. Comme quoi, le grand Mouloudia d'Oran est devenu «un jouet» entre les mains des opportunistes.

Futsal - Formation**Un stage FIFA pour les entraîneurs à Alger**

La Direction technique de la Fédération algérienne de football (DTN/FAF) organise depuis lundi un stage de formation au profit d'entraîneurs de Futsal, avec l'objectif de développer la discipline, a-t-on appris auprès de l'instance. Cette formation, organisée à Alger, se poursuivra jusqu'au 3 décembre courant, sous la direction de l'instructeur Fifa, Hicham Dguig, qui dans une déclaration au

site officiel de la FAF s'est dit «convinçue à l'avance de la réussite du stage». «Le cours inaugural a été consacré aux programmes de développement de la Fifa et de la CAF sur les caractéristiques de la discipline». Il a été suivi d'un deuxième cours, pratique, pendant lequel les candidats ont pris part à un match en salle, sous le regard attentif de l'instructeur Dguig. «D'autre cours, notamment, sur la

technique et la tactique en Futsal seront dispensés tout au long de ce stage», a-t-on encore précisé de même source. L'ex-international algérien Hakim Medane, actuellement membre du Bureau Fédéral et président du Département Futsal, a également souhaité une pleine réussite à ce stage, qui selon lui «ne sera que bénéfique pour la discipline», particulièrement pour les entraîneurs.

LNFA - AGEEx**Les nouveaux statuts amendés**

Les nouveaux statuts de la Ligue nationale du football Amateur (LNFA) proposés par la Fédération algérienne de football (FAF), ont été amendés par l'assemblée générale de l'instance, lors de sa réunion du mardi 30 novembre, au siège de la FAF, sous la direction de son président, Ali Malek. «Les 27 membres présents sur les 34 membres statutaires ont adopté à l'unanimité le nouveau texte, qui apporte certaines modifications aux articles concernant les élections et la composante du bureau», a indiqué l'instance dans un communiqué. En effet, même si les élections continueront à se dérouler conformément au règlement intérieur de la LNFA, elles se feront par scrutin de listes et à bulletin secret. Néanmoins, si une seule liste est présentée, l'assemblée générale peut décider de procéder à un vote à main levée. Lors de l'élection des postes à pourvoir au sein du bureau de ligue, la majorité simple (50% + 1) des suffrages valablement exprimés est nécessaire pour qu'une liste soit élue. Pour autant qu'il y ait plus de deux listes, est en outre éliminée après chaque tour de scrutin celle ayant obtenu le plus petit nombre de voix, et ce jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que deux listes en lice. «Les bulletins de vote vierges, ou non valables ainsi que les abstentions ne sont pas pris en compte» a encore précisé la LNFA concernant les nouveaux statuts, en ajoutant que les élec-

**Handball - Championnat arabe
13 clubs confirment leur participation**

Quelque 13 clubs ont jusqu'à maintenant confirmé leur participation au prochain Championnat arabe des clubs vainqueurs de coupes de handball (hommes et dames) qui aura lieu en mars prochain à Arzew et Oran, a-t-on appris mercredi du président du club organisateur, l'ES Arzew. Dans une déclaration, Amine Benmoussa, le patron de la formation pensionnaire du championnat de l'Excellence, a fait savoir que les clubs ayant déjà confirmé leur participation au Championnat arabe des clubs vainqueurs de coupes représentant des pays du Golfe, tels l'Arabie saoudite, Oman et Qatar, ainsi que des équipes de Tunisie, d'Egypte et de Libye. Ces clubs vont s'engager d'une manière officielle dans cette compétition en début février prochain, a ajouté le même responsable, précisant que le dernier délai des inscriptions des clubs participants a été fixé à la fin du même mois de février. «Nous tablons sur une participation massive dans ce Championnat, car notre objectif étant de battre le record détenu par l'édition de Marrakech (Maroc) à laquelle ont pris part 14 clubs», a

**Tennis - Championnat d'Afrique U16
Le duo Ghettas-Kichou en quarts de finale**

La paire algérienne composée de Reda Ghettas et Slimane Kichou a composé son ticket pour les quarts de finale du Championnat d'Afrique de tennis U16, en s'imposant devant son homologue égyptienne (Abdelrahman Khaled Attalah et Ahmed Sherif Monsef) sur le score de 2 sets à 0 (6-1, 6-3), mardi à Sousse (Tunisie). En des quarts de finale,

les Algériens affronteront la paire tunisienne composée de Hssaini Ahmed et Anas Bennour. Dans le tableau simple, Ghettas a dominé Mark Nawa du Botswana (6-1, 5-7, 7-5) et affrontera le Tunisien Hssaini Ahmed au second tour. Pour sa part, Kichou a perdu devant l'Egyptien Abdelrahman Khaled Attalah (7-6, 6-4).

TF1

21.05 Rebecca



Série policière - France - 2020
Saison 1 - Episode 5 / 8

Avec Anne Marivin, Samir Guesmi, Benjamin Biolay, Clotilde Courau

Rebecca est interrogée par la police, Julien ayant porté plainte contre elle pour coups et blessures. A sa sortie, elle explique à Laura qu'il s'agit de fausses accusations, son mari cherchant à obtenir la garde de leurs enfants. Peu après, elle reprend son enquête sur Collange et s'aperçoit que les crimes récents présentent une différence dans le mode opératoire avec ceux qu'il avait commis quelques années plus tôt.

•2

21.05 Envoyé spécial



Présenté par Élise Lucet

«Protoxyde, quand le gaz hilarant ne fait plus rire» : de plus en plus de jeunes sont intoxiqués par le protoxyde d'azote lors de soirées. Quelles sont les conséquences de cette pratique sur le cerveau ? Pourquoi ce gaz, dont la vente est désormais interdite aux mineurs, connaît-il un tel succès ? • «La grande démission, ou la revanche des salariés aux Etats-Unis» : Après le choc de la pandémie, de nombreux salariés américains refusent de revenir au monde d'avant, synonyme de petits salaires et d'horaires à rallonge.

TF1

21.05 Camille & images



Présenté par Camille Combal

Al l'approche des fêtes de fin d'année, l'animateur rouvre les portes de son vidéo-club. Avec ses invités, il revoit et commente les images les plus drôles diffusées à la télévision, sur Internet et sur les réseaux sociaux au cours des derniers mois. Matt Pokora, Michou, Nolwenn Leroy, Jeff Panacloc, Jean-Pierre Pernaut, Soprano, Isabelle Nanty, Josiane Balsko, Marie-Sophie Lacarrau, Estelle Lefebure, Redouane Bougheraba, entre autres, s'affrontent également au cours de plusieurs jeux tandis que de nombreuses surprises émaillent la soirée.

•2

21.05 Coups de sang



Téléfilm policier - France - 2021
Avec Michèle Bernier, Maël Cordier, David Kammenos, Murielle Huet
Justine Delgado, 20 ans, est retrouvée morte dans une forêt. Elle a été rouée de coups de pieds. Contrairement à sa propre mère Mireille, une militante de gauche radicale, François Delgado, le père de la victime, policier au SRPJ de Lyon, est persuadé que le meurtrier est Ryan Kowalsky, un ami d'enfance de Justine.

3

JEUDI

6

21.05 Sang froid



Thriller - Etats-Unis - Canada - Grande-Bretagne - Norvège - France - Chine - 2019

Avec Liam Neeson, Emmy Rossum, Laura Dern, Julia Jones

Nels, conducteur de chasse-neige à Kehoe, une station de ski du Colorado, vient d'être récompensé d'une médaille par la municipalité pour services rendus. Quelques heures plus tard, son fils, Kyle, est enlevé avec Dante, un de ses amis, par des criminels.

**CINE +
FRISSEN**

**20.50 A l'aube
du sixième jour**



Film de science-fiction - Etats-Unis - 2000

Avec Arnold Schwarzenegger, Michael Rapaport, Robert Duvall

Aux Etats-Unis, en 2030, le clonage des animaux domestiques est devenu légal mais pas celui des êtres humains. Pourtant, un soir, en rentrant chez lui, Adam Gibson, manque d'être tué dans un terrible accident. L'homme, propriétaire d'une prospère entreprise de voyage en hélicoptère, il découvre en effet avec stupéfaction qu'un double de lui est en train de souffler les bougies de son gâteau d'anniversaire, entouré de sa famille.

3

VENDREDI

6

21.05 Maison à vendre



Présenté par Stéphane Plaza

Parrainé par le chanteur Soprano, le Téléthon, placé sous le signe des lumières, entend mobiliser les donateurs et les bénévoles de l'Hexagone. Dans cette émission de lancement de la 35e édition de l'opération, le trio d'animateurs et leurs invités célèbrent les dernières avancées de la recherche dans la lutte contre les maladies génétiques neuromusculaires.

**CINE +
FRISSEN**

**20.50 Fast & Furious :
Hobbs & Shaw**



Film d'action - Etats-Unis - Japon - 2019

Avec Jason Statham, John Tui, Dwayne Johnson, Vanessa Kirby

A Londres, Hattie Shaw, la jeune soeur de Deckard, mène un commando du MI-6 chargé de mettre la main sur un dangereux virus. Mais ils sont ratrappés par Brixton, un criminel équipé d'une armure qui le rend aussi indestructible que dangereux. Hattie a néanmoins le temps de s'infiltrer le virus et de s'enfuir avant que celui-ci ne tombe entre de mauvaises mains.

CANAL+

21.11 American Rust



Série dramatique - Etats-Unis - 2021

Saison 1 - Episode 4 / 9

- Sans baisser la garde

Avec Jeff Daniels, Maura Tierney, David Alvarez, Bill Camp

Isaac trouve temporairement refuge dans un squat pour dormir, mais une descente de police l'oblige à quitter les lieux en compagnie de Jojo, un autre vagabond. Pendant ce temps Franck ordonne une perquisition au domicile de Billy et de sa mère. Il annonce à Del qu'un témoin oculaire prétend avoir assisté au meurtre de Novick.

RTL9

20.55 The Words



Drame - Etats-Unis - 2012
Avec Dennis Quaid, Bradley Cooper, Jeremy Irons, Zoe Saldana

Clayton Hammond, un romancier célèbre, donne une lecture publique de son dernier ouvrage. Il y raconte la vie de Rory Jansen, qui tente de devenir écrivain. Ce dernier s'installe à New York avec son amie Dora. Là, en attendant d'être publié, il se charge du courrier dans une maison d'édition. Un jour, trouvant un manuscrit dans une vieille sacoche, il décide de se l'approprier. Le livre devient un immense succès.

CANAL+

**21.11 Ceux qui veulent
ma mort**



Thriller - Etats-Unis - Canada - 2021

Avec Angelina Jolie, Finn Little, Nicholas Hoult, Aidan Gillen

A Park County, dans le Montana, Hannah Faber, pompier parachutiste, reste traumatisée par une intervention au cours de laquelle elle n'est pas parvenue à sauver trois jeunes adolescents. Loin de là, Jack et Patrick Blackwell, deux tueurs, effacent méticuleusement les objets et les personnes qui pourraient gêner leurs employeurs.

RTL9

20.55 Happy Feet



Film d'animation - Etats-Unis - Australie - 2006

Norma Jean donne naissance à un adorable manchot empereur, baptisé Mumble. Mais si le petit fait des claquettes comme personne, il est incapable de chanter. Une fantaisie qui ne plaît guère à ses congénères : ceux-ci ne trouvent l'âme soeur qu'en poussant la chansonnette. Moqué par ses camarades de classe, à l'exception de la ravissante Gloria, et banni par les anciens de la communauté, le pauvre Mumble se lie d'amitié avec les Amigos de Terre Adélie.

DÉTENTE

Le Quotidien d'Oran
Jeudi 02 décembre 2021 **23**

HOROSCOPE

Bélier 21-03 au 20-04

Vous sentirez particulièrement enthousiaste à une proposition agréable. Ne laissez pas retomber ce merveilleux sentiment à la vue d'une personne que vous aimeriez mieux ne pas rencontrer dans ces circonstances.

Taureau 21-04 au 21-05

Votre vie personnelle aurait une très nette tendance à s'améliorer. Prenez soin de vous. Une note d'égoïsme serait souhaitable surtout au début de la journée. Occuez-vous davantage de vous-même.

Gémeaux 22-05 au 21-06

Des préoccupations personnelles bien particulières vous importunent quelque peu. Vous trouvez la parade incontournable à une attaque personnelle de quelqu'un que vous n'avez pas vu venir.

Cancer 22-06 au 22-07

Vous vous sortez d'une situation inhabituelle que vous connaissez pour l'avoir déjà vécue. Vous retrouvez peu à peu vos points de repère.

Lion 23-07 au 23-08

Profitez de votre forme pour prendre votre envol vers de nouveaux horizons. Vous semblez maintenant tout à fait disponible pour entreprendre une mission à laquelle vous pensez depuis longtemps.

Vierge 24-08 au 23-09

Votre forme atteint des sommets vertigineux. Veillez néanmoins à rester lucide à l'approche d'un événement qui pourrait provoquer une profonde contrariété.

Balance 24-09 au 23-10

Vous allez devoir penser sérieusement à embrasser une autre carrière que celle à laquelle vous vous destinez. C'est un signe de moral excellent.

Scorpion 24-10 au 22-11

Il est urgent d'assumer vos responsabilités dans la vie de tous les jours. Vous avez un potentiel de chances exceptionnel qui est inexploité.

Sagittaire 23-11 au 21-12

Vous pouvez avoir cette certitude que c'est maintenant que va venir votre tour de chance ! A n'en pas douter vous allez pouvoir profiter pleinement de retombées positives d'une action personnelle.

Capricorne 22-12 au 20-01

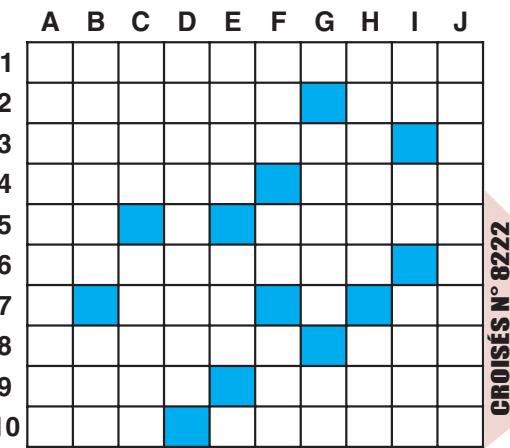
On s'intéresse beaucoup trop à vous en ce moment et vous ne voulez pas en profiter. Vous ne voulez pas vous laisser projeter en avant.

Verseau 21-01 au 18-02

Des réactions imprévisibles à votre égard vont vous contrarier quelque peu. Ne vous formalisez pas trop. Préparez-vous à des jours meilleurs car, malgré cela, la situation s'améliore de jour en jour.

Poissons 19-02 au 20-03

Une réelle occasion de chance imprévue va se présenter à vous dans des circonstances imprévisibles.



Horizontalement:

1. Garnies par la famille du Régent.
2. Signifie.
3. Font bonne campagne.
4. Idiot du village.
5. Change de sens.
6. Donné en exemple.
7. Jambe de bois.
8. Prise à bras-le corps.
9. Chopes.
10. Symbole du 26.
11. Aspirées.
12. Mot d'esprit.
13. Temps romain.
14. Bow-window.
15. Fait un malheur.
16. Patine.

Verticalement:

- A. Fort courant.
- B. A perdu reconnaissance.
- C. Doucement en y allant.
- D. Cœur chaud pour mains froides. Son port est majestueux.
- E. Elle parle la langue du patelin.
- F. Ames damnées ! Baie jaune.
- G. D'un coup !
- H. Chapeau de roue. Plancher.
- I. Passe exprès. Passé dans la joie et la bonne humeur.
- J. Met à sac. A de l'adresse.
- K. Part du réel.
- L. Jeune premier à l'audition.
- M. Elles ont leurs histoires !
- N. Pompeuse.

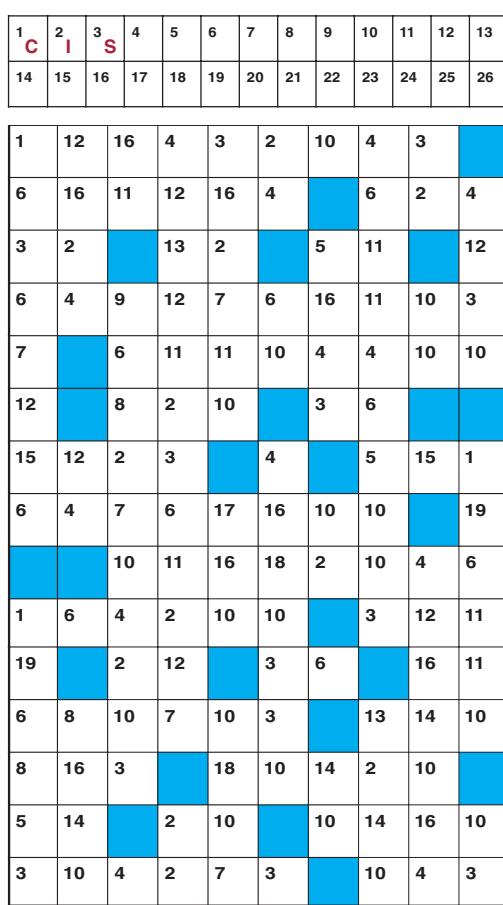


AVIS- BRANCHEMENT – CARNET – CHOLESTEROL – COURS – DINDON – ENGRÈNAGE – FAVEUR – FENÊTRE – GALANTERIE – GISEMENT – GIVRE – GUERRE – JACASSEMENT – JOIE – JOUG – JUMELAGE – MENAGERIE – MINUTIE – MISERICORDE – MOMENT – NOTORIETE – PIROUETTE – POUPOUN – RAGE – REALISATION – SEMER – SOURCE – TOUPIE – TREMBLEMENT – TROP - VASISTAS – VŒU – ZIGZAGUER.

Les 6 lettres restantes composent le tout de la charade suivante :

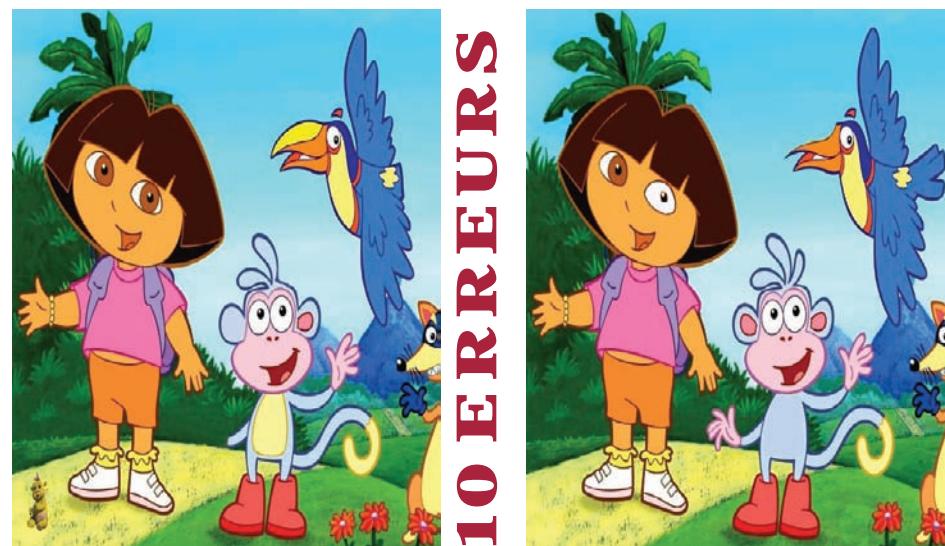
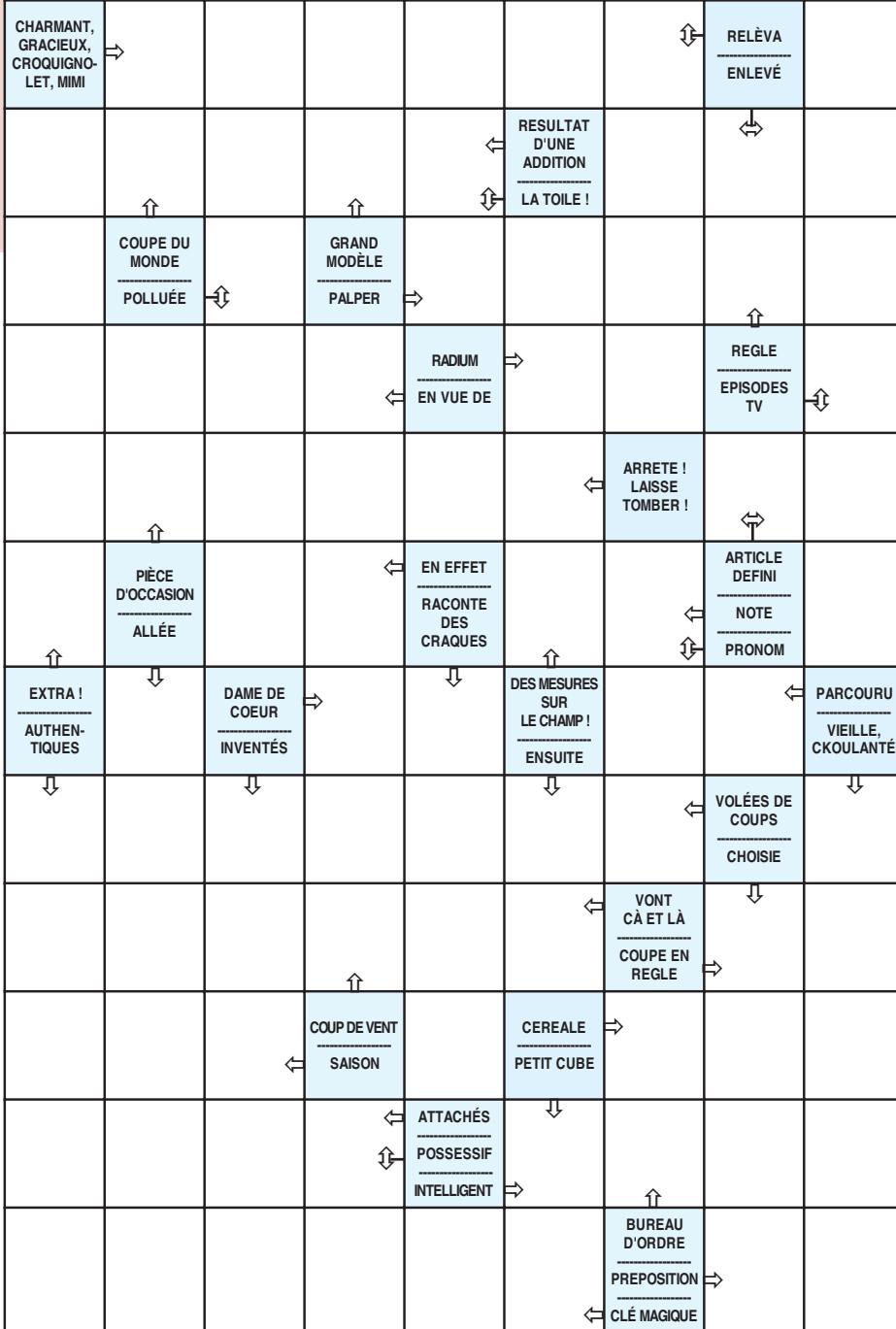
- Mon 1er est idiot.
- Mon 2e est un plat.

Mon tout est connu au plus haut point.



Jeux proposés par Chérifa Benghani

FLECHES N° 8222



10 ERREREURS

LES SOLUTIONS

CROISÉS N°8221

R	A	P	P	R	O	C	H	E	E
E	C	O	E	U	R	E	E	X	
D	I	U	R	N	E	N	T	C	
M	E	D	C	E	I	N	D	R	E
N	M	U	S	A	L	E	U	S	
A	S	E	S	S	A	L	I		
D	E	N	I	E	R	S	L	V	
E	N	D	O	S	A	G	E	E	
R	I	E	N	K	R	I	S	S	
C	O	N	E	S	T	E	N	T	

FLECHES N°8221

D	E	C	E	M	B	R	E
M	E	L	O	M	A	N	E
I	U	R	R	R	R	S	C
E	X	T	E	R	M	I	T
N	R	I	I	E	E	R	E
R	E	D	I	T	E	N	N
V	S	A	L	E	T	L	E
E	T	S	S	V	U	S	
R	I	E	N	A	R	A	
S	G	A	L	L	A	N	
R	E	A	I	D	O		
P	E	U	R	B	E	A	

SUDOKU N°8221

8	2	3	7	4	5	6	1	9
1	6	9	2	8	3	5	4	7
5	7	4	1	6	9	8	2	3
4	3	6	8	2	7	1	9	5
2	8	7	5	9	1	3	6	4
9	1	5	4	3	6	7	8	2
7	5	8	9	1	4	2	3	6
6	9	2	3	5	8	4	7	1
3	4	1	6	7	2	9	5	8

FOUILIS N° 8221
DEVOIR (Deux - Voir)

1	I	2	O	3	4	R	5	E	6	S
7	U	8	A	9	10	N	11	B	12	M
13	P	G	14	15	16	D	17	18	H	
19	20	21	22	23	24					
25	26									

CODÉS N° 8221

1	I	2	O	3	4	R	5	E	6	S
7	U	8	A	9	10	N	11	B	12	M
13	P	G	14	15	16	D	17	18	H	
19	20</									

Plus de migrations internationales malgré le Covid



Le nombre de migrants internationaux a augmenté légèrement en 2020, malgré l'impact brutal de la pandémie de Covid-19 sur les déplacements et les nombreuses fermetures de frontières, a indiqué l'ONU mercredi. Le nombre de migrants internationaux a représenté 3,6% de la population mondiale l'année dernière pour atteindre 281 millions de personnes, explique l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) dans son rapport annuel sur les flux migratoires paru mercredi. C'est une petite hausse par rapport à 2019, quand les 272 millions de migrants internationaux représentaient 3,5% de la population mondiale mais ce sont presque 200 millions de personnes de plus qu'en 1970, quand on comptait seulement 84 millions de migrants internationaux soit 2,3% de la population mondiale, a rappelé l'OIM.

Toutefois, l'organisation souligne que deux millions de personnes de plus auraient entrepris une migration internationale si la pandémie de Covid-19 n'était pas venue bouleverser les liaisons internationales mais aussi le fonctionnement même des pays d'accueil et de leur économie. Pour la seule année 2020, quelque 108.000 restrictions aux voyages ont été introduites et le nombre de passagers aériens a chuté de 60% à seulement 1,8 milliard contre 4,5 milliards l'année précédente. Le Covid «a changé le monde sans aucun doute et touche à tous les aspects des migrations», a souligné Marie McAuliffe, l'auteure du rapport lors d'un point de presse. «Cela a clairement eu un impact sur les migrations et certainement un impact négatif sur la mobilité», a-t-elle ajouté. Mais si les migrations internationales ont été ralenties, une série de conflits, de violences et de catastrophes naturelles ont fait bondir le nombre de personnes déplacées internes. Leur nombre est passé de 31,5 millions en 2019 à 40,5 millions à la fin de 2020. «Nous sommes les témoins d'un phénomène paradoxal qui ne s'était jamais produit auparavant dans l'histoire de l'humanité», a affirmé le directeur général de l'organisation Antonio Vitorino, cité dans un communiqué. «Pendant que des milliards de personnes ont littéralement été clouées chez elles par le Covid-19, des dizaines de millions d'autres ont été déplacées dans leur propre pays», a-t-il dit.

Le Quotidien D'ORAN Edition Nationale d'Information

Nigeria : au moins 29 morts, dont une majorité d'enfants, dans un naufrage



Au moins 29 personnes sont mortes, dont une majorité d'enfants, dans le naufrage d'un bateau surchargé mardi soir dans le nord du Nigeria, et treize autres sont toujours portées disparues, ont annoncé mercredi les autorités locales. «Nous avons retrouvé 29 corps entre hier soir et ce matin et sauvé 7 personnes. Les recherches pour retrouver les 13 corps restant sont en cours. La plupart des victimes sont des enfants âgés de 8 à 15 ans», a déclaré à l'AFP le porte-parole des pompiers de l'Etat de Kano, Sami-nu Abdullahi. Le bateau qui a fait naufrage était surchargé, et ne pouvait «transporter que 12 personnes», mais le skipper a ajouté un nombre important de passagers enfants», a précisé le porte-parole.

Soit plus de 35 personnes supplémentaires. Les enfants étaient des élèves de l'école coranique du village de Badau et étaient en chemin pour assister à une cérémonie reli-

gieuse marquant l'anniversaire du prophète dans la ville de Bagwai de l'autre côté de la rivière. Le mois dernier, 7 fillettes sont mortes noyées dans le chavirage de leur bateau dans l'Etat voisin de Jigawa. Les naufrages sont fréquents sur les rivières et fleuves du Nigeria.

La surcharge et le manque d'entretien des bateaux, le non-respect des règles de sécurité et le mauvais temps en sont les principales causes.

Deux enfants et leurs parents meurent dans l'incendie d'un squat à Barcelone



Un bébé de quatre mois, son frère de trois ans et leurs parents sont morts mardi matin dans l'incendie d'une ancienne agence bancaire du centre de Barcelone, un drame fréquent dans les bâtiments abandonnés occupés par des personnes vivant dans une grande pré-

carité. «Il n'y a pas de mots pour décrire l'horreur que représente la mort de ces quatre personnes, parmi lesquelles deux enfants en bas âge. C'est une chose qui ne devrait jamais arriver», a déclaré, sur les lieux, Ada Colau, la maire de la deuxième ville espagnole. Les victimes

sont «deux adultes, un bébé et un enfant de trois ans», a déclaré à la presse Angel López, des pompiers de Barcelone, précisant que l'incendie était désormais éteint. Le local, où s'est déclaré l'incendie un peu avant 06H00 du matin «est une ancienne agence bancaire occupée» sur la place de Tétouan, a ajouté ce pompier. Le couple, un homme de 40 ans et sa compagne de 39 ans, avait l'habitude de collecter de la ferraille, a indiqué la mairie de Barcelone, précisant que les deux enfants, âgés de quatre mois et trois ans, étaient deux garçons. Selon le journal La Vanguardia, lui était originaire du Pakistan et elle était roumaine. Quatre autres personnes, présentes dans le local, ont pu se mettre à l'abri dans une cour. Elles ont été hospitalisées pour intoxication mais leurs vies ne sont pas en danger, selon les autorités.

EDITORIAL

Par Abdou BENABBOU

IMPÉRATIFS ÉCONOMIQUES ET GARANTIE DES LIBERTÉS

et individuelles pour que la vie ne perde pas son sens est une charge pénible pour n'importe quelle autorité publique tenue d'assumer la responsabilité de préserver la santé de sa population.

Conscient des méfaits des crises plurielles qui étranglent le pays, le gouvernement algérien n'est certes pas disposé à sauter le pas pour s'aventurer au ligotage de la société déjà harassée par de multiples déconvenues. Trop heureux d'une reprise économique, même si elle reste timide, il lui est difficile de retourner à la case départ avec toutes les négatives conséquences que cela suppose.

Mais s'il s'avère que la férocité du nouvel élan de la pandémie a quoi de tenir, il sera bien obligé d'assumer ses responsabilités en prenant de nouvelles dispositions draconiennes très contraignantes.

A la vérité, l'élémentaire dans la situation difficile et dangereuse actuelle est que la solution soit d'abord entre les mains de chaque individu. Si chacun tient à assurer ses libertés primaires et garder ses relatives mais combien bienheureuses libertés de se mouvoir, d'activer et de circuler, il est soumis de se constituer lui-même en passe sanitaire en se protégeant et en protégeant ses concitoyens. En attendant et bien mieux que les restrictions incommodantes officielles, se prémunir contre le fléau et préserver la santé des autres est la manifestation du respect de soi et du respect des autres. Il est un signe certain de civilité.

Ukraine: rencontre entre les ministres américain et russe des Affaires étrangères

Le chef de la diplomatie américaine Antony Blinken rencontrera aujourd'hui à Stockholm son homologue russe Sergueï Lavrov, sur fond de tensions militaires renouvelées à la frontière entre la Russie et l'Ukraine, a annoncé mercredi un responsable américain. Le secrétaire d'Etat américain verra le ministre russe après une rencontre, toujours dans la capitale suédoise en marge d'une réunion de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), avec son homologue ukrainien Dmytro Kouleba. Antony Blinken était mercredi à Riga, en Lettonie, pour une réunion de l'Otan en grande partie consacrée à ces nouvelles tensions.

Présent à cette rencontre, le ministre ukrainien a demandé mercredi à l'Alliance atlantique un «paquet de dissuasion» contre la Russie, soupçonnée par Kiev et les Occidentaux de préparer une possible invasion de l'Ukraine. Ils dénoncent depuis ces dernières semaines des mouvements de troupes russes «inhabituels» à la frontière avec le pays voisin, pour la seconde fois cette année, et ont mis en garde contre les «graves conséquences» qu'engendrerait une opération militaire hostile. Moscou a accusé à son tour mercredi Kiev de masser des troupes dans l'est du pays.

Ethiopie: le gouvernement affirme avoir repris plusieurs localités



Les autorités éthiopiennes ont affirmé mercredi que les forces pro-gouvernementales avaient repris la localité de Shewa Robit, située à environ 220 kilomètres de la capitale Addis Abeba, une semaine après que les rebelles tigréens eurent revendiqué le contrôle. Le porte-parole du gouvernement, Legesse Tulu, a déclaré que Shewa Robit faisait partie de plusieurs localités reprises par les forces loyales fidèles au Premier ministre Abiy Ahmed, qui a annoncé la semaine dernière se rendre au front pour mener la contre offensive contre les rebelles du Front de libération du peuple du Tigré (TPLF).

«Sur le front de Shewa, Mezezo, Molale, Shewa Robit, Rasa et leurs environs ont été libérées des terroristes du TPLF», a déclaré M. Legesse dans des commentaires diffusés sur les médias d'Etat. Il a assuré que le gouvernement reprendrait «dans un court laps de temps» les villes amhara de Dessie et Lalibela, site classé au patrimoine mondial de l'Unesco prise par les rebelles en août. Les combats se dérouleraient actuellement sur trois fronts, dont un près de Debre Sina, ville amhara située à moins de 200 km d'Addis Abeba.